

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Imprimerie Bechtel SA**  
Bellevue 4  
2608 Courtelary  
032 944 18 18  
FAC: 032 944 17 56

**Délais de remise des publications**  
Sport, utile et paroisses: lundi soir  
Rédac. et annonces: mercredi 9h  
Officiel: mardi 12h  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Tarif des annonces**  
sur demande  
ou sur [www.bechteli-imprimerie.ch](http://www.bechteli-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel: 98 fr.**

Réclame



**Entreprise de plâtrerie-peinture**  
**Claudio Gabbarini**

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

# Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

**Journal d'annonces et d'information**

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

## Vaccination contre la Covid-19: informations aux habitants de la région

**En cas de besoin, votre Municipalité peut vous fournir documents, renseignements et adresses importantes**

Les habitués de l'internet auront sans doute déjà déniché toutes les informations utiles concernant la vaccination contre la Covid-19, laquelle vient d'être lancée dans le canton de Berne. Pour tous les autres, il existe divers autres canaux d'information. Les médias régionaux et nationaux dispensent de nombreux renseignements.

Vos Municipalités, elles aussi, ont pour mission de vous donner accès à toutes les informations nécessaires. Ainsi trouverez-vous notamment des brochures illustrées et détaillées dans les lanternes publiques de votre commune.

Ci-contre, l'une de ces publications résume les éléments les plus importants.

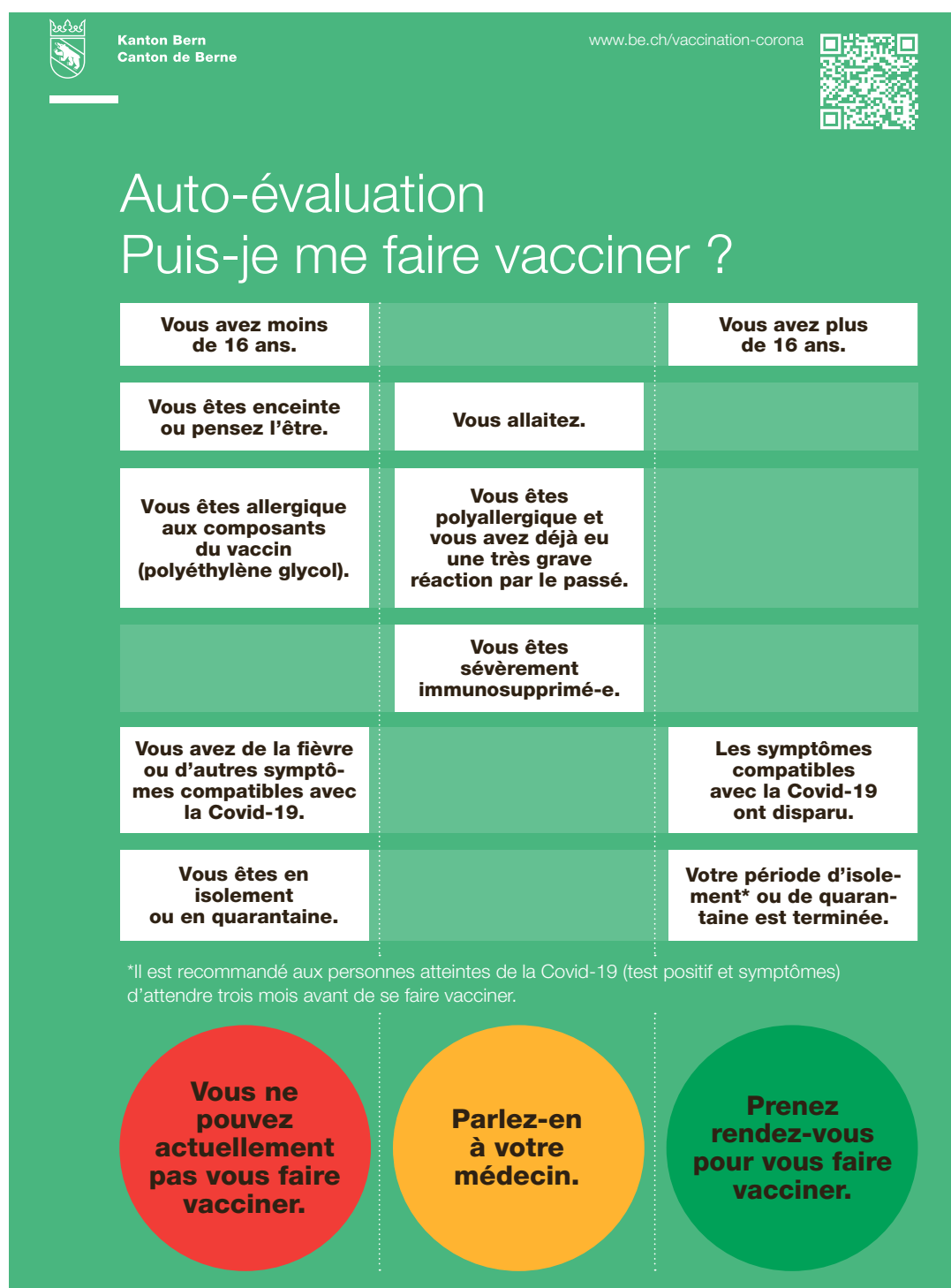
Vous avez des doutes? Vous ne savez pas à qui vous adresser? Vous souhaitez des documents explicatifs? L'administration municipale de votre village vous renseignera volontiers et/ou vous aiguillera vers les meilleurs répondants.

### Quelques liens

– Pour les internautes: enregistrement sur [www.be.ch/vaccination-corona](http://www.be.ch/vaccination-corona)

– Pour les autres: inscription au 031 636 88 00. Important: veillez à avoir à portée de main le nom de votre caisse maladie et le numéro de votre carte d'assurance-maladie, ainsi que de quoi écrire pour relever le code qui vous sera donné. Si vous avez trop de difficultés pour vous déplacer, annoncez-le et une équipe viendra vous vacciner à domicile.

– Les centres de vaccination les plus proches: Tavannes, route de Pierre-Pertuis 16; Bienne, MEDIN, place de la Gare.



Kanton Bern  
Canton de Berne

[www.be.ch/vaccination-corona](http://www.be.ch/vaccination-corona)

### Auto-évaluation Puis-je me faire vacciner ?

<b>Vous avez moins de 16 ans.</b>		<b>Vous avez plus de 16 ans.</b>
<b>Vous êtes enceinte ou pensez l'être.</b>	<b>Vous allaitez.</b>	
<b>Vous êtes allergique aux composants du vaccin (polyéthylène glycol).</b>	<b>Vous êtes polyallergique et vous avez déjà eu une très grave réaction par le passé.</b>	
	<b>Vous êtes sévèrement immunosupprimé-e.</b>	
<b>Vous avez de la fièvre ou d'autres symptômes compatibles avec la Covid-19.</b>		<b>Les symptômes compatibles avec la Covid-19 ont disparu.</b>
<b>Vous êtes en isolement ou en quarantaine.</b>		<b>Votre période d'isolement* ou de quarantaine est terminée.</b>

\*Il est recommandé aux personnes atteintes de la Covid-19 (test positif et symptômes) d'attendre trois mois avant de se faire vacciner.

**Vous ne pouvez actuellement pas vous faire vacciner.**

**Parlez-en à votre médecin.**

**Prenez rendez-vous pour vous faire vacciner.**

## SOMMAIRE

Un pain symbolique en forme de clé Passation de pouvoirs à Orvin	<b>3</b>
Encombrants et parcage hivernal Problèmes récurrents à Péry-La Heutte	<b>3</b>
Allô docteur! Consultation médicale mise sur pied à Sonceboz	<b>5</b>
Les dicastères répartis A Corgémont, l'Exécutif à 7 prend ses marques	<b>7</b>
Sous la plume de David Kneubühler ... La vérité qui dérange en question	<b>7</b>
Courtelary a perdu des habitants La balance de l'état civil clairement négative	<b>9</b>
La population progresse ... 24 habitants de plus à Saint-Imier	<b>10</b>
Le peintre et graveur n'est plus Hommage à Michel Wolfender	<b>10</b>
Au service de la collectivité De nouveaux visages à Saint-Imier	<b>11</b>
Et le gagnant du Mérite culturel est... ... Marcel Rohrer, magicien du son à Tramelan	<b>19</b>
Soutien pour la branche touristique TalentisLAB se lance dans le Jura bernois	<b>19</b>
Succès pour le label Parcs suisses La gamme se pare de nouveaux produits	<b>21</b>
Année de jubilé Friedrich Dürrenmatt Des offres touristiques en son honneur	<b>21</b>

Réclame

**du 18 au 29 janvier**

[cec.clientis.ch](http://cec.clientis.ch)



## Quinzaine de l'épargne

avec CLEO, notre nouvelle mascotte  
Viens vider ta tirelire! Un cadeau t'attend!

Courtelary – Saint-Imier – Sonceboz-Sombeval – Tramelan – La Chaux-de-Fonds



**Clientis**  
Caisse d'Epargne Courtelary

**Immobilier**

**CHERCHE À ACHETER**

**Petit chalet**

Jura bernois ou Plateau de Diesse

Tél. 079 519 00 41

**À LOUER  
CORGÉMONT**

**Au centre du village  
Loft 4½ pièces 135m<sup>2</sup>**

**Etat neuf**  
Salon de 45 m<sup>2</sup> avec cheminée,  
3 chambres, cuisine habitable,  
2 salles d'eau, ascenseur, balcon.  
Loyer 1380 fr. charges comprises.  
Possibilité parking privé couvert 100 fr.

Libre de suite /rens. et visites  
079 352 61 25

**À LOUER  
CORGÉMONT**

**route du Chaumin 10  
Appart. 2 pièces**

cuisine agencée, lave-vaisselle,  
machine à laver, salle de bains,  
douche, w.-c.  
Cheminée au salon (poêle),  
Ggrande terrasse au nord.  
Loyer 750 fr. charges comprises.

pour le 1<sup>er</sup> mars 2021  
079 263 60 46 079 258 51 25

**ASTRIA Informatique 2021 promo d'hiver webcam GRATUITE**

**POUR CHAQUE ACHAT D'UN ORDINATEUR FIXE, VOUS RECEVEZ GRATUITEMENT UNE WEBCAM FULL HD.**

032 913 13 38  
info@astria.ch  
www.astria.ch

OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

**MG Energie**

Actuellement  
Thermographie du bâtiment  
extérieur et intérieur

**Etude & subvention énergétique**  
Ingénieur en énergétique, expert CECB à Sonvilier et Evilard  
Rénover son bâtiment intelligemment c'est économiser.

www.mgenergie.ch 079 902 06 51

Expert CECB



**ACCUEIL DE JOUR  
FOYER DE JOUR**

**Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite**  
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:  
Des jeux de société  
De la gymnastique douce  
Des activités à l'extérieur  
Concert et spectacle  
Du repos  
Des repas de qualité  
Un service de transport de Courtelary à Renan

**LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR**  
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

**Numéro national  
0842 80 40 20**

Pour vous - chez vous  
**AIDE ET SOINS  
A DOMICILE**

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:  
**SAMD, 032 487 68 78**

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:  
**Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53**

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):  
**SASDOVAL, 032 941 31 33**

ou inscription en ligne à l'adresse [www.opanspitex.ch](http://www.opanspitex.ch)

**SÉRIEUX COUP DE BARRE  
SUR LES PRIX À DELÉMONT ET SURTOUT À BUIX.**

Jusqu'au 23 janvier 2021. **DU JAMAIS VU!** Liste complète sur [villat.ch](http://villat.ch)



**villat meubles**  
UN JOUR VOUS Y VIENDREZ.

6000 m<sup>2</sup> d'exposition - Buix et Delémont  
Ouvert le jeudi soir - [www.villat.ch](http://www.villat.ch)

**À LOUER  
CORTÉBERT**

**rue des Vernayes 13  
Appart. 3 ½ pièces**

1<sup>er</sup> étage, cave, galetas, balcon,  
jardin, terrasse.

Loyer 1300 fr. charges comprises.

Tél. 079 777 37 56

**À LOUER  
CORTÉBERT**

**Appart. 5 pièces**

Cuisine agencée, lave-vaisselle,  
cave, buanderie, jardin potager,  
place de parc.

Loyer 1200 fr. + charges

Tél. 079 266 79 24

**Emploi**

**Famille cherche**  
pour mi-février ou date à convenir,  
**dame pour travaux**  
**de nettoyage et repassage**  
(4 h le vendredi)  
dans maison familiale à Corgémont.  
Tél. 079 746 68 35 ou 032 536 88 04  
(18h à 20h 30)

**Taille professionnelle  
de vos arbres  
fruitiers:**  
Tél. 078 629 08 22

J'achète timbres suisses et autres  
032 422 40 91

**Richner sa**  
Bestattungen  
Pompes funèbres  
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121  
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41  
[www.richner-bestattungen.ch](http://www.richner-bestattungen.ch)  
[richner.sa@bluewin.ch](mailto:richner.sa@bluewin.ch)

[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)

**Emplois**



En raison du départ de l'actuel titulaire, la commune de Tramelan met au concours pour sa station d'épuration

**Un/e exploitant/e à 100 %**

**Vos tâches principales:**

- Exploitation d'un réseau de station d'épuration (STEP)
- Contrôle et maintenance des différents systèmes
- Gestion et suivi des processus d'épuration
- Travaux d'entretien et de nettoyage des installations
- Analyses et travaux de laboratoire
- Service de piquet (y compris régional) et des piquets de week-end
- Gestion des tâches administratives courantes

**Votre profil:**

- être titulaire d'un CFC dans une profession technique (polymécanicien, électricien, sanitaire ou formation jugée équivalente)
- être au bénéfice d'un brevet d'exploitant fédéral ou être disposé à l'obtenir
- être en possession d'un permis de conduire catégorie B
- être capable de travailler de manière autonome et en groupe
- avoir le sens des responsabilités, consciencieux
- avoir de l'entregent

**Nous offrons:**

- un cadre de travail varié et intéressant
- la possibilité de suivre une formation adaptée à la fonction
- la participation aux réflexions en cours sur une régionalisation de la prestation

**Traitement:** conformément à l'échelle des traitements du personnel communal

**Entrée en fonction:** à convenir

Les offres de service, avec curriculum vitae, copie de certificats et prétentions de salaire, sont à adresser au Conseil municipal, Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, jusqu'au vendredi 29 janvier 2021.

M. Matthieu Schnegg, actuel exploitant de la STEP de Tramelan ([step.tramelan@bluewin.ch](mailto:step.tramelan@bluewin.ch), 032 487 68 06), attend volontiers votre appel pour donner de plus amples renseignements à propos de cette intéressante activité.

Tramelan, le 9 janvier 2021

Le Conseil municipal

Afin de compléter notre équipe, nous recherchons:

**une vendeuse à 100%**  
**une vendeuse à temps partiel (entre 30% et 50%)**

**Lieu de travail:** 2610 St-Imier

Offres d'emplois détaillées sur [www.revedenfant.ch](http://www.revedenfant.ch)



**A la recherche d'une place d'apprentissage!**

*pas de produits laitiers sans toi!*

**PLACE D'APPRENTISSAGE 2021**

Technologie du **LAIT**

**FROMAGES SPIELHOFER**  
[www.fromagespielhofer.ch](http://www.fromagespielhofer.ch)

**Grosjean Frères sàrl**

Le Coin 21a Case postale 24 2534 Orvin/Les Prés-d'Orvin  
[www.grosjean-freres.ch](http://www.grosjean-freres.ch) Tél. 032 358 12 37

Installations sanitaires	• Sanitäre Anlagen
Ferblanterie	• Spenglerei
Entretien et service	• Unterhalt und Service
Nettoyage citernes à eau	• Reinigung von Wassertanks
Déneigement toiture	• Dach Schneeräumung

**A donner**

Chariot  
élevateur  
hydraulique

032 944 18 18  
à venir chercher  
à Courtelary



## PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

# Orvin renouvelle son adhésion le 17 janvier

**L'enjeu est important: un oui est indispensable pour que la commune d'Orvin continue de faire partie du périmètre du Parc et reste intégrée dans ses projets menés à large échelle. Le Conseil municipal recommande de voter oui au renouvellement pour 2022-2031.**



Des bus affrétés par les TPB assurent une liaison régulière en transports publics depuis Bienne, afin d'alléger la surcharge de trafic routier individuel, photo: © Parc Chasseral

Jusqu'à présent, 19 des 21 communes membres ont renouvelé leur adhésion, à une écrasante majorité ou carrément à l'unanimité pour 14 d'entre elles. Preuve de l'intérêt que le Parc suscite, les communes de Twann-Tüscherz et d'Evillard-Macolin ont choisi, par de très larges majorités, d'adhérer au Parc pour la période 2022-2031. Les communes limitrophes d'Orvin se sont toutes prononcées favorablement.

Parmi ses compétences, le Parc régional Chasseral apporte son soutien aux communes pour développer des projets en lien avec la durabilité. La fréquentation automobile touristique aux Prés-d'Orvin pose régulièrement des problèmes, notamment en cette période sanitaire difficile qui incite les gens à venir s'aérer dans la nature. Depuis 2018, les communes d'Orvin et de Nods ont sollicité l'appui du Parc pour gérer la surfréquentation de voitures. Un projet de stationnement payant aux Prés-d'Orvin, bien avancé, constitue un élément de réponse. Il sera soumis en assemblée communale, probablement en juin 2021.

Autre exemple: en pleine période de crise sanitaire, le Parc a confié avec la commune de Nods un mandat de ranger à Rahel Burger, enseignante à Orvin, afin de limiter les déchets, feux sauvages et autres désagréments causés par un afflux massif de citadins en mal de grands espaces autour de la Place centrale. Le Parc – toujours avec l'accord des communes – a également mis en place ce printemps dans l'urgence une signalétique pour limiter les camping-cars à la Place centrale. Ces interventions ont permis de fortement limiter les problèmes pendant l'été.

Pour l'hiver, des bâches de sensibilisation au respect de la faune sauvage ont aussi été posées et des mesures de gestion du trafic voire de fermeture ont été discutées et sont prêtes à être mises en œuvre au-delà de la métairie de Prêles.

A noter que le Parc ne peut intervenir que par la sensibilisation: la question de la circulation répond à des règles cantonales

et communales qui doivent être respectées. Et le Parc ne peut être tenu pour responsable de la surfréquentation, qui se rencontre partout ailleurs dans les zones de nature.

Un partenariat de longue date

La commune d'Orvin est membre du parc naturel régional depuis 2006. Outre des projets liés à la nature et à la biodiversité, le Parc y a mené depuis de nombreux projets avec les écoles (Graines de chercheurs), dans le domaine des produits du terroir (labélisation des eaux-de-vie de la Distillerie de l'Echelette, métairies proposant des Assiettes Chasseral à la Jobert ou à la Bragarde) ou dans la culture. Deux Bal(l)ades, organisées en partenariat avec les Jardins musicaux, se sont ainsi tenues dans la localité en 2013 et 2017, permettant de mettre en valeur le riche patrimoine historique et patrimonial du village.

## Extension aussi côté neuchâtelois

En plus d'une extension au sud du Parc, le territoire va aussi s'élargir à l'ouest, côté neuchâtelois. Val-de-Ruz a d'ores et déjà validé l'adhésion au parc régional pour la totalité de ses 15 localités. Neuchâtel, pour ses zones forestières, votera pour sa part au premier semestre 2021. En cas d'acceptation, le Parc s'agrandira, avec ces 3 nouvelles communes, de quelque 25%, passant de 380 à 490 km<sup>2</sup>.

## Un pain en forme de clé symbolique passe des mains de Marc-André Léchoth à celles de Patrik Devaux

## ORVIN

## Remise des clefs de la municipalité

En cette matinée du 11 janvier, Patrik Devaux, nouveau maire depuis le 1<sup>er</sup> janvier, était au rendez-vous pour la remise officielle des clefs de la municipalité des mains de Marc-André Léchoth, maire sortant. Pour marquer cette symbolique, sous un soleil timide mais présent, c'est sous la forme d'un pain (voir photo) que l'échange a eu lieu lors d'une petite cérémonie.

### Qui est le nouveau maire

Homme de terrain, dévoué au bien être de la commune orvinoise, il devient secrétaire des assemblées en 1988 et le restera jusqu'en 1990. Quatre années plus tard, en 1994, il en prend la présidence jusqu'en 2003. En 2010, après une pause de 7 années, il reprend le siège de président des assemblées pour, changement de statut oblige, quitter cette fonction au profit de la place de maire en cette journée du 11 janvier 2021. Bien connu pour son engagement dans le milieu des socié-

tés de la commune, président de la Fanfare Harmonie d'Orvin et actuellement président de l'Amicale de l'Harmonie de ladite fanfare, Patrik Devaux est un meneur d'hommes qui saura mener à bien la lourde tâche de reprise des nombreux sujets déjà bien dépoussiérés par son prédécesseur Marc-André Léchoth. Son premier héritage en sera la mise en service de l'école enfantine en milieu de cette année et, il va également devoir se pencher sur la résolution de la situation de la station des Prés-d'Orvin, dont le parcage cause actuellement un problème.

Patrik Devaux a souligné que ce sera la première fois que le conseil n'aura aucun bourgeois dans ses rangs.

La prochaine échéance, le 17 janvier, où pour la première fois la municipalité procède aux élections par les urnes des deux conseillers démissionnaires et non pas par assemblée municipale. |jcl



Un pain en forme de clé symbolique passe des mains de Marc-André Léchoth à celles de Patrik Devaux

## SAUGE AVIS OFFICIELS



## COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



## Déchets encombrants

Celtor a distribué en tout ménage la semaine dernière un Info déchets Spécial Déchets Encombrants récapitulant les règles définissant qu'est-ce qu'un déchet encombrant! Nous prions chacun de bien vouloir lire attentivement cette brochure et de se conformer strictement à ses directives! Les déchets non conformes ne seront malheureusement plus ramassés. Merci d'avance de prendre bonne note de ce qui précède! | cm



Les matériaux issus de travaux de rénovation ou de démolition sont exclus de la tournée des encombrants, raison pour laquelle ils n'ont pas été ramassés par Celtor

Une nouvelle fois ce lundi, la tournée de récolte des déchets encombrants a laissé de nos villages une image déplorable. En cause: les nombreux objets et autres matériaux déposés par des habitants, alors qu'il ne s'agissait nullement d'encombrants. Très normalement, notre partenaire dans ce domaine, l'entreprise Celtor, a laissé sur place ce qui ne répondait pas aux règles en vigueur.

### Dans un sac?

Rappelons préalablement que tous les objets qui peuvent prendre place dans un sac officiel de 110 litres doivent être éliminés dans ledit sac, avec les ordures ménagères.

Deuxièmement, la tournée des encombrants ne concerne

aucun des matériaux provenant de travaux de rénovation ou de démolition. Ainsi les gra-



Tous les objets entrant dans un sac officiel de 110 litres sont également exclus de la tournée des encombrants

vats, lames de bois, catelles, tuyaux divers, plaques de faux plafond, matériaux d'isolation, moquettes, etc., doivent impérativement être déposés dans un centre de collecte équipé pour les valoriser.

### Electroménager?

Les appareils électroménagers et électroniques ne sont pas davantage collectés avec les encombrants. Frigo, machine à café, fœhn, lave-linge, ordinateur, imprimante, appareil TV, etc. doivent être déposés auprès d'une entreprise équipée pour leur élimination.

Rappel important: les commerces reprennent également ce genre d'appareils, pour

lequel une taxe d'élimination est d'ailleurs payée à l'achat.

### Combustibles ou métalliques

Les encombrants sont donc des objets mobiles volumineux (qui n'entrent pas dans un sac de 110 litres), du type meuble, miroir, vélo, appareil de musculation, armoire métallique, matelas, peluches XXL, etc.

Selon la collecte, seuls sont admis les objets combustibles

(exempts de métal) ou les objets métalliques (exempts de composants électroniques).

Lundi en l'occurrence, la tournée était destinée aux objets encombrants combustibles. Or de nombreux autres objets ou matériaux jonchaient nos rues...

Les contrevenants risquent des amendes, s'ils ne reprennent pas rapidement les objets déposés qui n'ont pas été chargés, afin de les éliminer selon les règles. | cm

## ORVIN AVIS OFFICIELS



## Fenêtres de l'Avent

Malgré une année assez particulière, les décorations des fenêtres de l'Avent que vous avez proposées ont été très appréciées. La Commission du tourisme se réjouit d'ores et déjà de la prochaine édition 2021 et remercie commerçants, entreprises, associations et privés qui ont consacré un peu de leur temps pour les décorations. Nous vous transmettons nos meilleurs vœux pour 2021.

| commission du tourisme

## Aucun véhicule n'est admis le long des rues durant la nuit!

La Municipalité, en particulier les services techniques et la police administrative, rappellent à tous les automobilistes que les mesures hivernales sont pleinement en vigueur concernant le stationnement. Il est donc formellement interdit de stationner sur le territoire communal, de 20 h à 8 h, aussi bien dans les cases marquées que le long des rues.

Pour que le déneigement des rues soit possible, ceci afin d'assurer la sécurité diurne de tous les usagers, les chaussées doivent absolument être libres de tout véhicule, tout au long de la nuit. C'est à ce moment-là en effet que les services techniques s'activent afin que la circulation soit la plus aisée possible dès le matin.

Durant la nuit, soit de 16 h à 9 h, la place de stationnement située devant le Centre communal, ainsi que celle de l'église, sont par contre à disposition des véhicules sans garage ni place privée. Il est cependant capital que ces véhicules soient enlevés à 9 h, afin d'assurer cette fois le déneigement de ces places.

Conformément à la législation en vigueur, les contrevenants seront amendés par la police administrative.

La sécurité et le confort de tous est en jeu, aussi la Municipalité remercie-t-elle par avance les automobilistes qui respectent ces mesures, lesquelles sont valables jusqu'au 31 mars. | cm



« **AUX DÉLICES** »  
**SANDWICHERIE-  
 KIOSQUE**

Place du Marché 7 – 2610 Saint-Imier  
 Tél. 032 940 72 72

**Menus et repas à l'emporter**  
 du lundi au vendredi de 11h15 à 13h

**18 sortes de sandwiches à l'emporter**  
 du lundi au vendredi de 7h à 16h  
 et samedi de 8h30 à 12h

**Votre consommation d'alcool vous laisse-t-elle un goût amer ?**

Le programme Alcochoix+ disponible auprès de Santé bernoise vous aide à contrôler votre consommation.

Prenez rendez-vous pour un entretien d'information. Les consultations ont lieu à Bienne, Moutier, Tavannes et St-Imier. Elles sont gratuites.

Fondation Santé bernoise

☎ 032 329 33 73

✉ bienne@beges.ch

💬 Chat en direct

🌐 www.santebernoise.ch

Santé bernoise  
 Berner Gesundheit



**ceff**  
 SANTÉ-SOCIAL

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
 BERNE FRANCOPHONE

**Infirmier/infirmière ES**  
 Au cœur des soins  
 et de la relation humaine



Délai  
 d'inscription  
 «volée septembre 2021»:  
**28 FÉVRIER 2021**

**Entamez une formation  
 d'infirmier/infirmière ES  
 et devenez un·e professionnel·le  
 de la santé fortement demandé·e  
 sur le marché du travail avec:**

- des compétences élargies
- une formation de niveau supérieur
- des responsabilités étendues
- une autonomie immédiate
- une formation orientée vers la pratique

Filières école-stages ou en cours d'emploi

**ceff SANTÉ-SOCIAL** CH-2610 Saint-Imier  
 Tél. +41 32 942 62 42 santesocial@ceff.ch

[www.ceff.ch](http://www.ceff.ch)

Un besoin particulier...

logoc  
 flyers

brochures

publicités

corporate Identity

matériel de vote

faire-part

remerciements

création de mise en page

livrets de fête

journal d'entreprise

matériel de bureau

Notre créativité répondra à toutes vos attentes !

**imprimerie**

**bechtel sa**

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | [www.bechtel-imprimerie.ch](http://www.bechtel-imprimerie.ch)  
 032 944 18 18 | [info@bechtel-imprimerie.ch](mailto:info@bechtel-imprimerie.ch)



# Pour une protection accrue des espèces sauvages

La législation communale en révision, améliorée par les propositions du Parc régional Chasseral

Dans le cadre de la révision de ces textes, le Conseil municipal avait adressé au Parc régional Chasseral, en fin d'année dernière, une version des futurs nouveaux Règlement communal sur les constructions et Plan des zones de protection. L'institution n'a pas tardé à répondre à cette consultation, en proposant divers ajouts judicieux, que les élus ont donc tous acceptés.

## Précieuses sources

En tant que premier complément intégré au document sur souhait du Parc, toutes les sources existantes sur le sol communal sont citées en tant que milieux naturels à protéger.

Par ailleurs, sachant qu'une meilleure protection est indispensable pour elles qui

sont en danger permanent, les espèces vivantes liées aux bâtiments sont citées également; cette catégorie concerne en particulier les hirondelles de fenêtre et rustique, les martinets noirs et les chiroptères (chauves-souris).

Enfin, sont intégrés au plan de protection, en tant qu'habitat d'une faune précieuse, les nombreux vieux arbres que le Parc Chasseral a recensés sur le territoire communal et en particulier les hauteurs bordant le Vallon.

## La suite à l'Oacot

Dès que ces ajouts y figureront de manière définitive, le projet de règlement sera transmis à l'Oacot (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire) pour examen préalable. | cm

## Décorations de Noël : une commission formée

Le maire, René Rimaz, tient ici à présenter ses excuses personnelles à la population, pour la disparition des illuminations de Noël le long de la rue du Collège, de la rue de Pierre-Pertuis et de la route de Bienne. C'est en raison de défauts techniques sur certaines illuminations et à la crainte de courts-circuits que ces décors ont été enlevés avant Noël.

René Rimaz remercie les personnes qui avaient joliment décoré leurs habitations, ce qui a permis de mettre tout de même de la gaieté dans le vil-

lage, en cette période très particulière.

Afin que ne se produise plus un tel problème, une commission ad hoc a été formée lundi soir, qui réunit le maire, le vice-maire Claude-Alain Wüthrich, le président de la Ceass Guy Montavon, ainsi que la conseillère municipale Bibiana Merazzi. Cet organe va se pencher sur le remplacement des décors défectueux et sur l'acquisition prévisible d'illuminations supplémentaires pour les quartiers qui en étaient jusqu'ici privés. | cm



Aux espèces liées aux bâtiments appartient notamment la belle colonie de martinets noirs installée au collège

## Malés : aucun soutien des BKW

Par son fonds écologique, la société BKW Energie AG (anciennement baptisée en français Forces motrices bernoises) avait annoncé en 2017 son intention de soutenir financièrement et de manière substantielle le projet de renaturation complète du ruisseau des Malés, tel qu'il avait été présenté au Législatif communal.

Ce projet refusé en assemblée, des mesures ponctuelles doivent être prises pour

répondre aux besoins des exploitants agricoles et limiter les inondations. Parmi celles-ci, l'aménagement d'un passage à gué avait conduit la Municipalité à solliciter le soutien de BKW AG. Or la réponse du fournisseur d'électricité est tombée en décembre dernier, qui est négative.

Si elle maintient sa volonté de contribuer financièrement aux projets hydrauliques comportant des améliorations éco-

logiques pertinentes, la société refuse par contre de soutenir ce qu'elle qualifie de *mesure d'ingénierie hydraulique locale*.

## Une aide des Ponts et chaussées

L'Office cantonal des ponts et chaussées, pour sa part, versera quelque 36 000 francs pour les travaux effectués l'année dernière, qui ont permis la remise à ciel ouvert d'une trentaine de mètres de ce ruisseau. | cm

## Onze habitants de plus

Au total des mouvements enregistrés, la population de notre commune a augmenté, en 2020, de 11 personnes. Au 31 décembre 2020, nous étions 1965 habitants exactement, soit 1010 hommes et 955 femmes.

Durant les douze mois de 2020, le service du contrôle de l'habitant a enregistré 18 naissances, 22 décès (en raison due la Covid évidemment, ce chiffre est sensiblement supérieur à la moyenne pluriannuelle, laquelle se situe à 12), 160 arrivées dans la commune et 145 départs.

Dans le détail des statistiques, on relève que 1585 habitants possèdent un passeport

rouge à croix blanche, tandis que 380 personnes sont d'origine étrangère. Quant à l'état civil, la répartition de la population est la suivante: 868 célibataires, 847 personnes mariées, 4 personnes en partenariat enregistré, 168 habitantes et habitants divorcés, ainsi que 80 veuves et veufs.

Dans le domaine de la confession enfin, on relève 560 personnes de religion protestante, 550 appartenant à l'église catholique romaine, 5 catholiques chrétiens, ainsi que 850 habitantes et habitants sans confession ou appartenant à une autre confession. | cm

## PÉRY-LA HEUTTE

### Succès pour la soupe aux pois

Dans ces colonnes, nous annonçons que l'Amicale Moto-Club-Pétanque de Péry organisait une distribution gratuite de soupe aux pois pour réchauffer les corps et les cœurs en cette triste période où rien ne se passe dans nos communes.

Le 19 décembre dernier, les membres du club se sont levés aux aurores pour démarrer la cuisson de cet excellent breuvage, mais ils furent victimes de leur succès: les cinquante litres

## Soldat ? Patience !

Les autorités militaires avertissent la Municipalité, et donc tous les incorporés que compte la Commune, que la traditionnelle affiche recensant les convocations 2021 n'est pas encore disponible. La crise sanitaire, qui implique des mesures particulières au niveau de l'armée également, explique ce retard. Dès réception de cet imprimé, ce qui ne saurait tarder, la Municipalité l'affichera dans les lanternes publiques, comme de coutume. | cm

## Une consultation médicale chaque mardi matin

Grâce à la collaboration étroite instaurée entre la Municipalité et le Médicentre de Tavannes, une solution a pu être mise sur pied, pour combler le manque lié à la fermeture récente du cabinet tenu par le Dr Ivano Salomoni. Cette collaboration s'étant élargie à la Résidence Les Sources, une consultation médicale pourra à nouveau être proposée sur le sol de Sonceboz-Sombeval, dès mardi prochain le 19 janvier. Le Conseil municipal s'en réjouit grandement.

C'est à la rue de L'Envers 29, dans un local de la Résidence Les Sources, que se tiendra chaque semaine cette consultation médicale, le mardi de 8 h à 12 h. Un médecin du Médicentre tannois assurera cette mission. On prendra rendez-vous au 032 489 24 24.

La consultation est ouverte à tous les habitants de notre localité. | cm

## Du bon pied

L'Exécutif local a tenu lundi soir sa première séance 2021. A cette occasion, le maire René Rimaz a souhaité une très bonne année à ses collègues municipaux, et leur a rappelé quelques principes de base importants quant au déroulement des séances et au fonctionnement du Conseil, concernant en particulier la collégialité et la confidentialité. | cm

## P'tit Journal : il va arriver !

La crise sanitaire et ses nombreux effets pervers ont mis à mal le calendrier établi pour la parution du *P'tit Journal de Sonceboz-Sombeval*. Avec du retard certes, cette publication annuelle parviendra prochainement aux habitants de la commune. | cm

## L'eau est bonne

Le 9 décembre dernier, le fontainier a procédé à des prélèvements d'échantillons sur le réseau communal de distribution d'eau potable, ceci dans le cadre des mesures habituelles d'auto-contrôle. Les analyses effectuées ensuite par le laboratoire cantonal ont révélé que le précieux liquide répondait en tous points aux dispositions légales en vigueur.

Les habitants qui souhaiteraient connaître le détail des analyses s'adresseront à l'administration municipale. | cm

## Le Conseil municipal déplore les atteintes cantonales au Sasdoval

Par un courrier adressé le mois dernier et signé de sa directrice, Pauline Schoos, le Sasdoval (service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier) a informé les autorités municipales de son renoncement à dispenser de l'aide au ménage, ceci dès le mois de mars prochain. Corollaire : aucun nouveau dossier de ce type n'est plus ouvert depuis la fin de l'année passée.

Cette décision, le Sasdoval l'a prise à contre cœur et dans le seul but de préserver ses services en matière de soins. Le contrat de prestations mis au point par le Canton pour 2021, une nouvelle fois marqué par des mesures d'économies, est effectivement trop serré pour que le Sasdoval puisse subsister tout en suppor-

tant les pertes financières toujours plus importantes liées à l'aide au ménage.

Le Conseil municipal a pris acte de cette information et déplore fortement que l'Etat cantonal se désengage toujours davantage de services pourtant indispensables au maintien à domicile de personnes âgées ou/et malades; un maintien à domicile dont l'Etat répète pourtant depuis très longtemps qu'il permet de substantielles économies en matière de santé publique... Les autorités profitent de renouveler leur pleine confiance au Sasdoval, direction et personnel confondus. Elles s'inquiètent pour les aides ménagères qui pourraient perdre leur emploi. | cm





COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Il revient cette année à Erwin Dornbierer d'assumer la fonction de vice-maire

# Le nouveau Conseil municipal s'est réparti les dicastères

- Agriculture, sylviculture, patrimoine communal: Martin Tschan, UDC (Xantia Zürcher)
- Ecoles et formation: Erwin Dornbierer, PLR (Michel Tschan)
- Finances et sécurité publique: Yves Desarzens, ALL (Denis Bessire)
- Affaires sociales, culture et loisirs: Xantia Zürcher, ALL (Géraldine Berçot)
- Travaux publics, eau potable et eau usée, déchets: Michel Tschan, UDC (Martin Tschan)
- Urbanisme, aménagement du territoire, environnement: Géraldine Berçot, UDC (Yves Desarzens)

### Au programme de l'année

Plus avant, le Conseil municipal a dessiné les grandes lignes de la politique communale 2021, en fixant pas moins de 14 objectifs visés dans autant de domaines différents. On le verra, ce programme contient aussi bien des dossiers en cours que de nouvelles études.

- Ecole à journée continue: il s'agit cette année de réaliser le déménagement de l'EJC dans le bâtiment anciennement dévolu à l'école enfantine, au 7 de la rue des Collèges; ce déménagement implique évidemment une adaptation des installations à ses nouveaux utilisateurs.
- Bâtiment administratif: la rénovation en cours sera achevée cette année, la

reprise des travaux étant prévue dès que la neige aura diminué...

- Convention sur l'énergie: diverses mesures seront mises en œuvre cette année, qui s'inscrivent dans une politique communale globale de production d'énergie renouvelable.
- Artisanat, commerce et industrie: les autorités vont continuer à s'impliquer pour promouvoir la riche économie locale et l'attractivité villageoise.
- Finances communales: Corgémont continuera d'appliquer une gestion pragmatique de ses ressources financières.
- Transports publics: le Conseil municipal entend défendre la desserte régionale.

- Pâturages communaux: ces surfaces demandent un engagement constant pour lutter contre leur embroussaillage.
- Parc éolien: la procédure se poursuivra cette année, avec notamment l'importante étape du plan de quartier valant permis de construire.
- Liaison d'eau potable avec les communes voisines: ce dossier relativement complexe verra la poursuite de l'étude en 2021.
- Fondation Grosjean: la Municipalité s'attachera cette année à l'entretien de ce bâtiment que l'EJC quittera donc bientôt.
- Sociétés locales: les nouvelles autorités vont poursuivre l'encouragement

communal pour le développement et le maintien des dites sociétés.

- Piste de vélocross: l'Exécutif va définir l'avenir à donner à cette infrastructure sportive.
- Fusion des communes: les réflexions vont se poursuivre à ce sujet cette année, probablement en commission intercommunale de pré-étude.
- Traitement des déchets: une étude approfondie va être menée cette année, qui se penchera notamment sur une éventuelle tournée verte et la possibilité d'implanter des conteneurs semi-enterrés pour les déchets ménagers.

## Statistiques 2020

### Habitants selon état civil

Marié(e) 765, veuf(ve) 102, divorcé(e) 151, célibataire 749, partenariat enregistré 6, total 1773, soit une augmentation de 35 personnes.

### Habitants selon confession

Protestant 649, hors religion reconnue 703, catholique romain 402, catholique chrétien 19. Total 1773.

### Pyramide des âges

2011-2020: 192, 2001-2010: 225, 1991-2000: 158, 1981-1990: 240, 1971-1980: 243, 1961-1970: 252, 1951-1960: 201, 1941-1950: 145, 1931-1940: 91, 1917-1930: 26. Total 1773.

### Habitants selon nationalité

Suisse 1490, étrangers 283: Afghanistan 1, Allemagne 9, Angola 4, Belgique 9, Bosnie et Herzégovine 3, Cambodge 1, Cameroun 3, Congo (Brazzaville) 1, Congo (Kinshasa) 1, Côte d'Ivoire 1, Erythrée 1, Espagne 16, Etats-Unis 1, Finlande 1, France 82, Italie 56, Japon 1, Kosovo 11, Lituanie 1, Maroc 3, Pays-Bas 5, Pologne 6, Portugal 33, République dominicaine 5, République tchèque 1, Roumanie 6, Royaume-Uni 2, Russie 3, Serbie 7, Slovaquie 1, Thaïlande 1, Togo 1, Turquie 3, Ukraine 2, Yémen 1, total 1773. | cm

## Les premiers cassons combustibles de 2021

La prochaine collecte des cassons combustibles, et première de cette année 2021, se déroulera le mercredi 20 janvier prochain. A cette occasion, les habitants de la commune pourront donc déposer, au bord des rues, les objets encombrants qui seront ensuite enlevés au porte-à-porte.

### Sans métal

Attention: les objets métalliques ne seront pas ramassés et les objets de composition

mixte devront impérativement être libérés au préalable de toutes leurs parties métalliques.

Important aussi: le bois issu de démolition n'est pas considéré comme casson combustible et ne peut donc pas être déposé pour cette collecte.

Il convient de rappeler que sont considérés comme cassons combustibles les objets de grande dimension uniquement (meuble en bois ou matière synthétique, grande pièce décorative, etc).

Tout objet non recyclable qui peut prendre place dans un sac officiel doit être éliminé de cette manière, avec les ordures ménagères.

### Une app pour les déchets

La Municipalité informe par ailleurs que l'application Mémodéchet, relative à notre commune, peut être téléchargée sur App Store ou sur Google Play.

| cm

## CORGÉMONT

# L'école secondaire du Bas-Vallon à la page...

Après avoir reconduit pour la 3<sup>e</sup> fois le projet *Silence on lit* (15 minutes de lecture quotidienne au même moment dans toutes les classes), l'école secondaire met en place une bibliothèque libre d'échange de livres.

Tous les livres qui s'adressent à des adolescents (littérature, polars, livres de référence, BD, mangas, etc.) qui sont en bon état et dont vous n'avez

plus l'usage, peuvent ainsi être remis à l'Ecole secondaire, soit à M<sup>me</sup> Rossé soit à M. Ouevray. Ils pourront ensuite prendre place dans la nouvelle armoire-vitrine qui leur est destinée.

Il faut qu'ils aient encore un intérêt aujourd'hui pour des jeunes, qu'ils n'aient pas de caractère de propagande ou violent, par exemple.

Ces ouvrages pourront être

librement pris par des élèves, avec le projet de les lire ou pas, de les conserver, de procéder à un échange, etc.

Les livres sont un bien précieux, à condition parfois qu'ils ne prennent pas la poussière dans une bibliothèque...

Vous pouvez, si le cœur vous en dit, y ajouter sur une étiquette quelques phrases présentant le livre et le plaisir ou

l'importance que cet ouvrage a eu pour vous.

Nous attendons avec impatience vos trésors de bibliothèque pour les mettre en rayon(s).

Vous pouvez les déposer à l'école, dans un carton ou un sac plastique, mais seulement pendant les jours d'ouverture.

Merci beaucoup. | michel œuvray

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS

## Recensement des habitants 2020

Au 31 décembre 2020, Cortébert comptait une population de 697 personnes, soit une augmentation de 8 personnes. Il y a 353 femmes et 344 hommes. Durant l'année il y a eu 8 décès pour 7 naissances et 66 arrivées pour 57 départs.

### Origine

594 personnes sont d'origine suisse et 103 étrangères.



### Pyramide des âges

La pyramide des âges se présente de la manière suivante: 0-9 ans 72, 10-19 ans 71, 20-29 ans 70, 30-39 ans 86, 40-49 ans 73, 50-59 ans 119, 60-69 ans 109, 70-79 ans 54, 80-89 ans 34, 90-99 ans 9, + 100 ans 0.

### Etat civil

L'état civil relève 288 célibataires, 303 marié(e)s, 67 divor-



cé(e)s, 37 veufs/veuves et 2 partenaires enregistré(e)s.

### Confessions

Quant aux confessions, on dénombre 280 protestants, 152 catholiques romains, 3 catholiques chrétiens et 262 personnes sans religion ou autres religions. | cm

### Vice-mairie

Nicolas Bürgi a été désigné vice-maire pour 2021 et le Conseil municipal le remercie d'avoir accepté de reconduire ce titre une nouvelle fois. | cm

## Jubilaires

Traditionnellement, les personnes âgées fêtant un anniversaire rond reçoivent une visite de la part de la responsable des Œuvres sociales, Eva Bühler. En raison de la situation sanitaire, le Conseil municipal a décidé de renoncer momentanément aux visites en personne au profit d'entretiens par téléphone et d'un cadeau qui sera remis par correspondance. Vu les circonstances, et afin de réduire les risques, l'exécutif remercie les personnes concernées de leur compréhension. | cm

## Assemblée municipale: 21 juin

Le Conseil municipal a décidé de fixer la date de la prochaine assemblée municipale au 21 juin prochain, en coordination avec la commune de Corgémont. En effet, c'est à cette date que sera soumis le projet de plan de quartier coordonné pour l'extension du parc Juvent. | cm

## LA PLUME

### Une vérité qui dérange

Alors que nous vivons dans une société où l'information est aisément accessible, la vérité semble être un concept très difficile à vivre. Qui dit vrai dans la gestion de la pandémie? Dans l'élection américaine et ses suites? Nous avons tellement de sources contradictoires, qu'il faudrait ordonner, classer, que nous ne nous en sortons plus. Et nous glissons alors doucement d'un débat sur les faits à un débat sur la vérité. La raison cède la place à l'émotion, le raisonnement critique à la croyance. Et ce n'est pas un mal que de se dire dépassé, incapable de savoir, de comprendre. Mais nous avons de la peine à le faire. Car précisément, la vérité nous dérange. Elle nous dérange, car le mensonge est bien plus confortable. Combien de fois choisit-on de mentir plutôt que de dire la vérité parce que la vérité est exigeante, nous coûte? Car la vérité n'est jamais bon marché. En permettant de voir les choses comme elles sont, elle n'embellit rien. Tandis que chaque mensonge permet de petit à petit construire des images qui plaisent. Et cela n'arrive pas uniquement dans nos relations aux autres, cela arrive aussi dans la relation à nous-mêmes. Nous n'osons pas reconnaître nos instants de faiblesses, les choses qui ne vont pas. Car nous avons peur du jugement des autres. Peur que la vérité, en plus d'être peu agréable pour nous, attire sur nous le jugement et la critique du groupe.

Le christianisme connaît déjà ces problèmes. Le Nouveau Testament parle régulièrement du côté désagréable de la lumière, de la vérité. Et pourtant, les auteurs du Nouveau Testament et Jésus lui-même encouragent à cette vérité. Parce qu'elle dérange, parce qu'elle oblige à avancer. Elle invite à s'accepter avec sa faiblesse à un moment donné. Pour pouvoir retrouver des forces. Avec Dieu, avec les autres, qui au lieu de juger cette faiblesse, par l'expérience de leur propre faiblesse, soutiennent la personne la plus faible. Si cela n'a pas d'application directe dans les débats de gestion de crise, dans nos quotidiens oui. Pouvoir s'accepter, pouvoir accueillir l'autre comme il est, c'est quelque chose qui permet de traverser de nombreuses crises pour vivre mieux. N'en faisons donc pas une bonne résolution de début d'année, mais bien un objectif de vie, difficile et exigeant à atteindre, mais qui permet en ces temps difficiles de continuer à avoir des forces en tant qu'individu et en tant que société. | david kneubühler, pasteur

### Reclame



Nous avons pu vivre un magnifique calendrier de l'Avent version 2020.

Un chaleureux merci à tous ceux qui se sont engagés pour créer des fenêtres de l'Avent qui ont éclairé et embelli notre village pendant cette période particulière.

Je vous donne déjà rendez-vous pour le prochain temps de l'Avent et au plaisir de vous retrouver de nouveau si nombreux.

Au nom de la paroisse réformée de Corgémont-Cortébert  
Christine Brechbühler

## Crèche

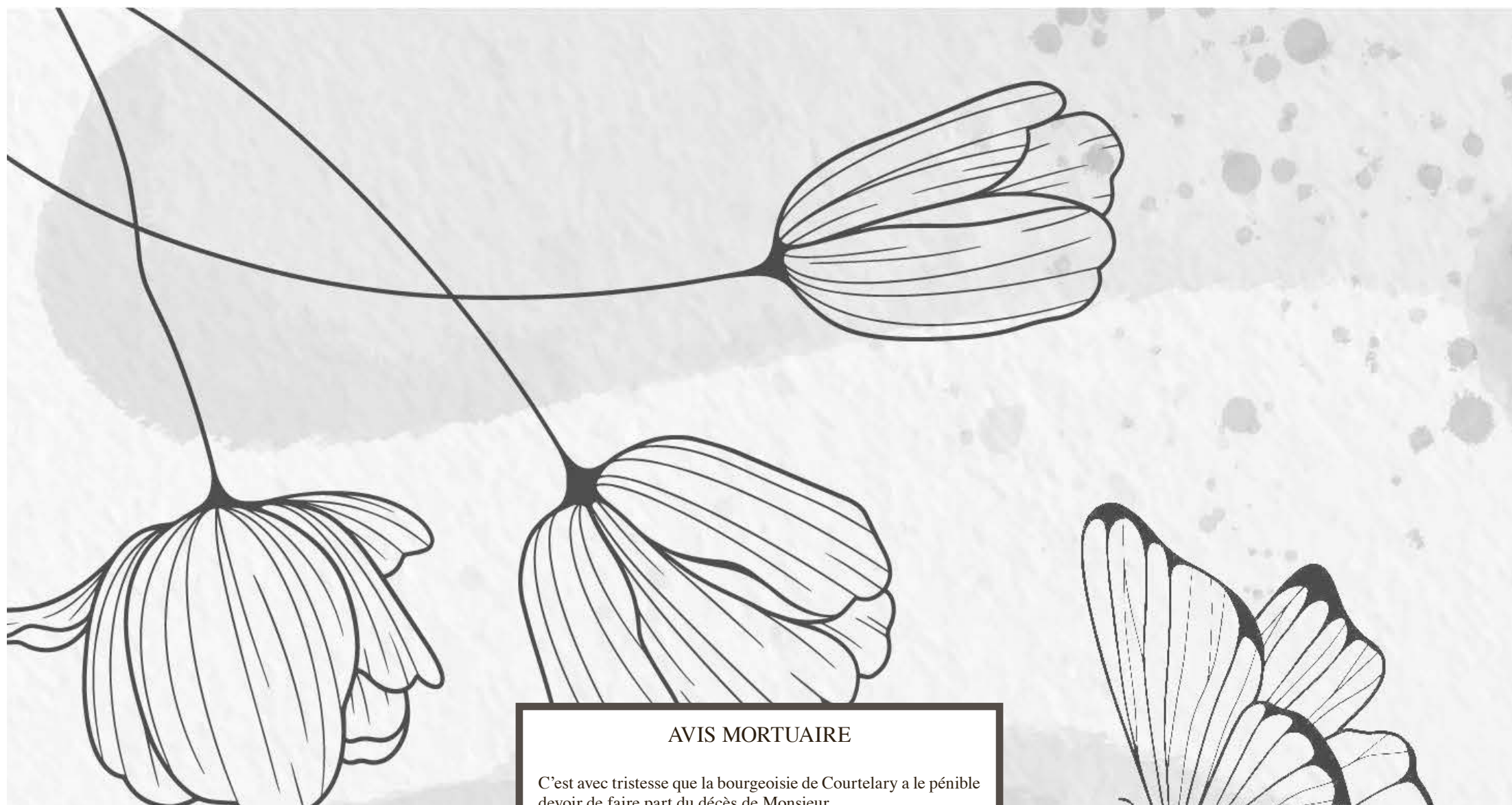
Suite à une demande de la crèche Les Hirondelles, le Conseil municipal a préavisé favorablement le transfert de places d'autres institutions afin de permettre d'augmenter les places autorisées qui n'ont pas été utilisées ailleurs. Cela permet à la crèche d'améliorer sa structure de revenus. | cm

## Les Ruaux

Le permis de construire pour le goudronnage de la route des Ruaux jusqu'à la limite de la zone constructible (env. 40 mètres) a été déposé et est actuellement en traitement à la Préfecture. Si tout se déroule normalement, les travaux pourront avoir lieu au retour des beaux jours ce printemps. | cm

## Meilleurs vœux

Le Conseil municipal a repris ses travaux mardi 12 janvier et souhaite une excellente année 2021 à toute la population, en espérant que la situation sanitaire se détendra très bientôt pour permettre de reprendre une vie plus normale. | cm



## AVIS MORTUAIRE

*Que ton repos soit doux comme  
ton cœur fut bon.  
Repose en paix.*

Son épouse: Maria Delalay  
Ses filles: Patricia Delalay et son amie Angélique  
Milena Lang-Delalay et son ami Jérémy  
Tiffany et son ami Nicolas  
Elodie et son ami Sébastien  
Achille  
Ursula Oppliger-Delalay  
Alan et son amie Sarah  
Ryan  
Noah

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

### Monsieur Michel Delalay

qui nous a quittés dans sa 78<sup>e</sup> année.

Corgémont, le 22 décembre 2020

Adresse de la famille: Maria Delalay  
Grand-Rue 28  
2606 Corgémont

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille en raison des conditions sanitaires actuelles.

Cet avis tient lieu de faire-part

## AVIS MORTUAIRE

C'est avec tristesse que la bourgeoisie de Courtelary a le pénible devoir de faire part du décès de Monsieur

### Paul Langel

*Caissier durant 50 ans*

Nous adressons à la famille nos plus sincères condoléances.

Courtelary, janvier 2021

## AVIS MORTUAIRE

La famille et les amis de

### Madame Simone Hug

*née Gonseth*

ont la tristesse d'annoncer son décès survenu le 28 décembre 2020 des suites d'une longue maladie supportée avec courage, à l'aube de ses 78 ans.

En raison des directives fédérales, la cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité.

Adresse de la famille: Christian Hug, Passage de la Gare 2, 2615 Sonvilier  
Cyril Hug, Derrière l'Eglise 44, 2615 Sonvilier

Un grand merci à l'ensemble du personnel soignant et aidant de la Roseaie pour leur gentillesse, leur disponibilité et leurs bons soins.

Cet avis tient lieu de faire-part

## AVIS MORTUAIRE

*Traurig, dich zu verlieren. Mêmes si je passe par la vallée obscure,  
Erleichtert, dich erlöst zu wissen. je ne redoute aucun mal, Seigneur,  
Dankbar, mit dir gelebt zu haben. car tu m'accompagnes. Psaume 23:4*

Son épouse: Rosemarie Tschan  
Ses enfants: Heidi Tschan et Daniel Filippini  
Martin et Sandrine Tschan-Maffi  
Jean-Pierre et Patricia Tschan-Perrig  
Christine et Robert Tschanz-Tschan

Ses petits-enfants: Kevin, Félicia, Raphaël, Loïc, Kevin, Sarah, Patrick, Jessica, Damien et Mélanie

ainsi que leurs conjoints et les familles parentes et alliées ont le chagrin de faire part du décès de

### Monsieur Hans Tschan

leur cher époux, papa, beau-papa, grand-papa, arrière-grand-papa, frère, beau-frère, oncle, parrain, cousin, parent et ami, qui s'est endormi paisiblement dans sa 85<sup>e</sup> année après une longue maladie.

2608 Courtelary, le 24 décembre 2020  
Grand-Rue 42

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

## AVIS MORTUAIRE

*Tu resteras à jamais dans nos cœurs*

### Monsieur Willy Barfuss

*«Willou» 10 juillet 1928*

est décédé à l'hôpital de Martigny des suites de la Covid-19, le 11.1.2021.

Sont dans la peine:

Sa chère épouse  
Jeanne Barfuss-Monnet à Saint-Imier

Ses enfants  
Josiane à Chamoson  
Janine et son mari Paul-Marie à Chamoson  
Marie-Claude et son mari Andréas à Ipsach

Ses petits-enfants  
Céline et ses filles, Calie, Leonie, Sinoé à Martigny  
Adrian et son amie Carol à Ipsach  
Justine, son ami Patrick et leur fille Mila à Sutz

La célébration a lieu dans l'intimité de la famille

Adresse de la famille: Josiane Barfuss  
Rue de La Palud 23  
1955 Chamoson



*Tu n'es plus là où tu étais,  
mais tu es partout là où je suis*  
Victor Hugo

En souvenir de

### Angelo Russo

*dit «Nonno»*

2015 – 14 janvier – 2021

6 ans déjà

Ton sourire, ta présence, ta gentillesse, ton amour nous manquent et resteront gravés dans nos cœurs.

*Ton épouse, tes enfants, leurs époux, petits-enfants et ta famille*

## REMERCIEMENTS

Il nous est impossible de répondre personnellement aux nombreuses marques de sympathie qui nous ont été témoignées lors du décès de

### Monsieur René Blaser

Puissiez-vous, chacun et chacune, parents, familles, amis proches et moins proches, recevoir ici notre *merci*.

Merci pour votre présence, merci pour vos paroles.

Saint-Imier, janvier 2021

*Sa famille*

## REMERCIEMENTS

La famille de

### Madame Violette Hertig-Aubry

vous exprime sa profonde reconnaissance et a été très touchée par vos nombreux témoignages de sympathie, messages, dons, présence et amitié durant cette période de deuil.

Un merci particulier au pasteur Richard Riesen pour ses paroles réconfortantes.

Sonvilier, janvier 2021



COURTELARY

# Les vœux du CAC pour 2021



Le CA Courtelary vous souhaite le meilleur pour 2021, photo: © najbo - Jan

Que cette année soit le retour de l'insouciance, de la liberté et du sport!

Il faudra, certes, commencer en douceur, mais nous espérons de tout cœur qu'au fil des mois, la situation se stabilisera pour un retour à la normale très attendu!

Les meetings en salle, se déroulant habituellement en

début d'année, ne pourront pas accueillir les athlètes des clubs, seuls ceux des clubs nationaux y auront accès.

Toutefois, nous espérons, avec le vaccin et les mesures mises en place, pouvoir commencer cette saison 2021 aux alentours de la fin mai, sans trop de restrictions. On croise les

doigts bien fort et on aiguise nos pointes pour être prêts à nous élancer dès le moment venu.

Merci encore pour votre soutien durant l'année 2020. Grâce à vous, nous avons pu organiser une édition des 10 Bornes spéciale qui restera dans les annales. Vous avez su nous soutenir, vous montrer présents et

pour ça, nous ne vous remercions jamais assez!

*Tous nos vœux pour 2021!*

Ps: restez à l'affût, car cette année le club fête ses 50 ans! On a déjà plein d'idées en tête, ne reste plus qu'à les mettre en forme!

| le club du ca courtelary

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS

## Recensement de la population

Au 31 décembre 2020, le nombre d'habitants à Villeret était de 946, soit 19 habitants de plus qu'à fin décembre 2019. Nous comptons 462 hommes (+14) et 484 femmes (+5). La population compte 794 Suisses et 152 étrangers. Nous avons enregistré en 2020, 87 arrivées, 9 naissances, 49 départs et 5 décès. La commune compte 49 personnes du Portugal, 26 de France, 22 d'Italie, 14 d'Espagne, 6 de Belgique, 5 d'Allemagne, 3 du Brésil, 3 du Cameroun, 3 de Malaisie et 21 qui proviennent d'autres pays. | cm

## Combe-Grède

L'Office des ponts et chaussées participera à hauteur de 20200 francs sur la dépense totale de 61300 francs engendrée par les travaux nécessaires au rétablissement du ruisseau du Bez, suite aux orages de l'été 2019. | cm

## Conseil en énergie

Les communes du Jura bernois et le canton de Berne subventionnent un conseil en matière d'énergie destiné aux habitants, entreprises et communes de notre région. Les conseils en matière d'économie d'énergie sont précieux afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés par la Confédération. Le mandat de conseiller en énergie du Jura bernois est confié à Jean-Luc Juvet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il s'agit d'un conseil sur place subventionné. Le conseiller en énergie peut faire des visites de terrain en cas de demandes multiples et complexes ou pour un premier avis lors de rénovations. N'hésitez pas à contacter Jean-Luc Juvet, conseiller en énergie du Jura bernois, c/o Jura bernois-Bienne, route de Sorvilier 21, 2735 Bévillard, 032 492 71 31 ou conseiller.energie@jb-b.ch. | cm

## SASDOVAL

A partir de mars prochain, SASDOVAL ne proposera plus des interventions pour l'aide au ménage à domicile. Le programme d'économies bernoises en matière de santé a eu raison de cette prestation. | cm

## Fête de la Nature

Sur le site [www.fetedelanature.ch](http://www.fetedelanature.ch), nous pouvons lire que du 21 au 30 mai 2021, la Fête de la Nature célèbre son 10<sup>e</sup> anniversaire. Cette édition sera exceptionnelle et étoilée. En effet, le 21 mai, pour la soirée de lancement, la Fête de la Nature s'associe à *la nuit est belle!* et éteint la lumière. Comment? En proposant aux communes de Suisse romande d'éteindre simultanément leur éclairage public. Le Conseil municipal a décidé d'associer la commune de Villeret à l'extinction de l'éclairage public communal, excepté la route cantonale, dans la nuit du 21 au 22 mai. | cm

## Petit permis de construire

(selon l'art 27 DPC)

Requérants: El Haber Christiane et Elias Jamil, L'Orée du Bois 4, 2613 Villeret; Projet: construction d'un couvert au sud-est de l'immeuble; Genre de construction et dimensions: selon plans déposés; Emplacement: parcelle N° 823, lieu-dit: L'Orée du Bois 4, Zone H2. Dérogation: art. 17 al. 1 RCC, distance aux routes publiques.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 14 février. | cm

## Sirène

Le test annuel de la sirène aura lieu, à Villeret comme dans toute la Suisse, le mercredi 3 février prochain en début d'après-midi. Le but étant de vérifier le bon fonctionnement des moyens techniques d'alarme. | cm

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



# Merci à tous pour cette lumineuse action !

Le Conseil municipal profite de cette première édition de l'année 2021 pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé, le mois dernier, au calendrier géant de l'Avent. Cette action sympa-

thique était spécialement appréciable en 2020, car elle a embelli le village et mis de la chaleur au cœur des habitants, durant une période pour le moins difficile.

Un merci tout particulier est adressé à Gloria Locatelli, qui

organise ce calendrier de l'Avent depuis plusieurs années. Son engagement bénévole et contagieux profite à l'ensemble de la commune.

A toutes leurs concitoyennes et tous leurs concitoyens, les

élus au Conseil municipal souhaitent de passer une année nettement plus agréable que la précédente. Ils les exhortent à appliquer scrupuleusement les mesures sanitaires, afin de se protéger et de contribuer tant que se peut à l'amélioration très attendue de la situation sanitaire générale.

Les membres des autorités rappellent ce faisant que trois sièges sont encore vacants à l'Exécutif. Avis aux intéressées et aux intéressés, qui pourront se faire élire le dimanche 14 février prochain. | cm



# Nous sommes 54 de moins

Le recensement de la population locale, au 31 décembre dernier, fait apparaître une diminution de 54 habitants exactement en douze mois.

Nous étions 1405 à vivre dans la commune en fin d'année passée, dont 1185 détenteurs et détentrices de passeports à croix blanche, y compris deux personnes en séjour, et 220 étrangers (165 détentrices et détenteurs de permis C, 49 de permis B et 6 d'autres permis).

## Une balance clairement négative

La balance de l'état civil est clairement négative, avec dix naissances seulement pour

vingt décès, ce dernier chiffre ayant sans doute un lien avec la crise sanitaire. Au niveau des mouvements, 82 personnes sont venues s'établir à Courtelary, tandis que 126 autres ont quitté la localité.

Comme dans la plupart des communes régionales, les 719 hommes sont clairement plus nombreux que les 686 femmes, alors même que le contraire est à peu près valable à l'échelle nationale.

Au niveau de la religion, 569 habitantes et habitants appartiennent à l'église protestante, 331 à l'église catholique romaine et 6 à la paroisse catholique chrétienne, tandis que 496 per-

sonnes déclarent une autre ou aucune confession.

## Les jeunes garçons en majorité

Etonnant: la pyramide des âges fait apparaître un net déséquilibre des genres chez les enfants jusqu'à 10 ans, où les garçons sont 118, les filles 69 seulement.

Par tranches de dix années, on relève que les 41-50 ans sont les plus nombreux (213 personnes), devant justement les 0-10 ans (187) et les 51-60 ans (184). Signalons enfin que la commune compte 17 habitants de plus de 90 ans, à savoir 9 femmes et 8 hommes. | cm

## NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Carte postale oblitérée le 1<sup>er</sup> janvier 1913

Mémoires d'Ici, Fonds René Baerfuss

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



SAINT-IMIER

# Statistique de la population : Saint-Imier reprend sa progression

Après le tassement enregistré en 2018 et 2019, la population imérienne augmente à nouveau. Au 1<sup>er</sup> janvier dernier, la bourgade comptait 5187 habitants contre 5163 un an plus tôt.

Cette augmentation de 24 unités fait suite à deux années de légère baisse et à sept hausses consécutives. Saint-Imier renoue ainsi avec la progression amorcée en 2011 et le franchissement du cap des 5000 habitants à fin 2013-début 2014.

Le nombre d'habitants n'a plus jamais été aussi élevé depuis 1986 et ses 5292 habitants. Pour rappel, la cité a compté jusqu'à 8075 âmes en 1907. Le creux de la vague a été atteint en 1999 avec 4627 habitants. Depuis, Saint-Imier a vu sa population progresser de 12,1%.

En 2020, Saint-Imier a enregistré un recul des ressortissants suisses (-8) et une augmentation de la population d'origine étrangère (+32). Une nouvelle fois, le nombre des naissances (42 comme en 2019) a été inférieur à celui des décès (54 contre 49 en 2019). La hausse effective de la population est ainsi due aux nouveaux arrivants qui dépassent de 36 unités le nombre de départs de la commune.

## Célibataires en nette augmentation

Parmi les 5187 habitants, 160 résident aux Pontins (-5), 161 à Mont-Soleil (+3) et 45 au Cerneux-Veusil (+4). Du point de vue de l'état civil, les célibataires sont au nombre de 2372 (45,73% ; +22) pour 1881 personnes mariées (36,26% ; -16), 602 divorcés (11,61% ; +16), 320 veufs (6,17% ; -4), 4 par-



tenariats enregistrés (0,15% ; inchangé) et 2 partenariats annulés (0,07% ; inchangé). Au nombre de 2629 (50,68% ; +23), les femmes sont toujours majoritaires.

Durant l'année écoulée, 19 habitants (+3) ont obtenu la nationalité suisse ; 15 personnes

(+4) ont acquis le droit de cité de Saint-Imier par naturalisation ordinaire ainsi que 4 (-1) par naturalisation facilitée et sont originaires d'une autre commune.

La communauté étrangère représente 1609 habitants, soit 31,02% de la popula-

tion totale. Elle se répartit en 68 nationalités différentes (-1). Le Portugal reste largement la nation la plus représentée avec 437 ressortissants (-10), suivi de la France (252 ; +8) qui devance l'Italie (218 ; -3) pour la deuxième année consécutive. | cm

## Conseils en énergie sur simple appel

Les communes du Jura bernois et le canton de Berne subventionnent un conseiller en énergie à disposition des habitants, entreprises et communes de la région

Ce mandat est confié à Jean-Luc Juvet. A l'œuvre depuis un an, cet ingénieur neuchâtelois a été chef du Service de l'énergie du canton de Neuchâtel. Il a également présidé la Conférence romande des délégués à l'énergie.

Il est à disposition, entre autres, des particuliers qui peuvent profiter d'un conseil téléphonique gratuit et en toute indépendance. Lors de ce premier entretien à distance, Jean-Luc Juvet répond à des questions sur des thèmes aussi variés que le chauffage, la rénovation de façades, les installations photovoltaïques,

l'isolation thermique ou encore l'éclairage. On peut le joindre au 032 492 71 31 ou par courriel : conseiller.energie@jb-b.ch.

En fonction de la complexité des dossiers, des visites sur le terrain sont également possibles. Celles-ci sont payantes, mais en partie subventionnées par le canton de Berne et les communes du Jura bernois.

Comme le rappelle l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B), laquelle chapeaute Jean-Luc Juvet, «les conseils en matière d'économie d'énergie sont précieux afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés par la Confédération». | cm

## Bethli Oppliger

Le 4 janvier 2021, notre chère maman et grand-maman a fêté ses 90 ans.

Née le 4 janvier 1931 à Meienried, notre maman est venue s'installer à Villeret avec ses parents et son frère.

Elle s'est mariée et a travaillé de nombreuses années à la ferme, travail qu'elle aimait beaucoup et faisait avec toute son énergie.

Bethli est maman de 4 enfants et grand-maman de 6 petits-enfants.

A la retraite, elle continue de faire beaucoup de choses, tricot, biscuits, confitures et mots croisés.

Toujours active et toujours là pour sa famille, c'est un exemple pour nous tous.

Nous lui souhaitons encore de belles années à être parmi nous et que la santé soit toujours au rendez-vous.

Tes enfants et petits-enfants qui t'aiment profondément.



16 communes -1 journal

## CROIX-ROUGE SUISSE

# La Covid-19 aggrave la situation financière des plus démunis

La pandémie de coronavirus a aggravé la situation financière des plus démunis en Suisse. Ici aussi, la pauvreté est devenue plus visible. En 2020, la Croix-Rouge suisse a alloué 11,5 millions de francs au titre de l'aide financière immédiate afin de soutenir 14 000 personnes en détresse. Les moyens étant épuisés, elle a suspendu cette mesure à la fin de l'année.

En principe, il y a un décalage entre le moment où survient la pauvreté et celui où elle devient visible. En effet, les personnes concernées recourent d'abord à toutes les possibilités qui s'offrent à elles, que ce soit en réduisant leurs dépenses, notamment alimentaires, en reportant des visites médicales ou en demandant l'appui de leurs proches. Depuis le début de la pandémie, les choses se sont accélérées. La crise déclenchée par le coronavirus a touché en mars 2020 de nombreuses personnes qui vivaient jusque-là au seuil de la pauvreté et qui ont basculé soudainement dans la détresse financière.

Il s'agit d'indépendants dont les commandes se sont effondrées, d'employés rémunérés à l'heure, travaillant sur appel ou actifs dans les secteurs à bas revenus tels que la restauration ou le commerce de détail. Ou encore d'hommes et de femmes qui, avant le début de la pandémie, vivaient déjà dans la précarité ou au seuil de la pauvreté. Victimes de la crise, elles ne sont plus en mesure de faire face aux dépenses essentielles.

## Une aide pour financer le nécessaire

D'avril à décembre 2020, l'aide financière immédiate de la Croix-Rouge suisse (CRS) a bénéficié à 14 000 personnes, pour un total de 11,5 millions de francs. L'argent a majoritairement permis de payer des loyers, des denrées alimentaires ou des frais de santé tels que des primes d'assurance-maladie ou des factures médicales. De plus, des bons Coop ont été remis aux personnes défavorisées, pour un montant d'un million de francs.

Ce soutien n'aurait pas été concevable sans l'élan de solidarité de la population. L'aide immédiate fournie par la CRS dans le contexte de la pandémie de coronavirus a pu être financée grâce à des dons reçus d'entreprises et via la collecte de la Chaîne du Bonheur.

## Une aide qui reste nécessaire

Des contributions uniques ou multiples comme celles versées dans le cadre de l'aide immédiate de la CRS permettent de soutenir les plus démunis dans la difficulté et de leur offrir un répit. Cependant, elles ne

Créer? On ne crée rien du tout. Tout est cadeau et maintenance de la disponibilité.

C'est par ces mots que Michel Wolfender présentait son propre travail. Le peintre et graveur né à Saint-Imier en 1926 s'est éteint dans les Cévennes le 16 décembre dernier. Installé à Paris après des études à l'École des Beaux-Arts de Genève, il était resté attaché à la ville de son enfance où il revenait régulièrement.

L'œuvre qu'il laisse en héritage est unique dans le paysage artistique contemporain. Pendant une soixantaine d'années, l'artiste a dessiné, gravé et peint des détails de son univers. Le prunier de son jardin, un chou, une allée d'arbres, un pin mourant ou une faille rocheuse ont ainsi été explorés avec minutie. Ce cheminement de plongée en plongée pour reprendre ses termes, où chaque retour du thème approfondit le sujet, s'apparente à une quête spirituelle. Il est un questionnement des fondements de la condition humaine et du mystère de la vie.

La rétrospective organisée en 2016 par le Musée jurassien des arts de Moutier, le Musée de Saint-Imier et Mémoires d'Ici



Portrait de Michel Wolfender, vers 1979, photo: Ulla Wolfender-Josephsson

a permis au public de découvrir le parcours d'un artiste peu connu dans sa région natale. Elle nous a aussi donné de faire la connaissance d'un homme beau – attachant et modeste – dont nous prenons congé avec des pensées attristées.

| mémoires d'ici  
centre de recherche  
et de documentation  
du jura bernois,  
sylviane messerli

## COMMUNIQUÉ DE LA COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

### Bonne année!

La collaboration des paroisses réformées de l'Erguël adresse à chacune et chacun ses meilleurs vœux. Concrètement, toute l'équipe se réjouit de revoir dès que possible les différentes personnes qui s'intéressent à nos activités. Bien que nos activités en présentiel soient fortement réduites du fait de la situation sanitaire, les professionnel·le·s de nos paroisses

se tiennent à votre disposition et s'investissent pour maintenir les liens et en créer de nouveaux. Nous recommandons les cultes et célébrations en ligne sur notre site, notamment ce que les communautés chrétiennes du Vallon ont préparé pour ce dimanche.

Au plaisir de pouvoir se revoir bientôt! | l'équipe des professionnel(les) de la collaboration



suffisent pas, car les conséquences économiques de la pandémie frappent tout particulièrement celles et ceux dont le budget était déjà très serré. «Il apparaît d'ores et déjà que dans bien des cas – travailleurs pauvres, employés rémunérés à l'heure, familles biparentales ou monoparentales, réfugiés et sans-papiers, mais aussi indépendants –, il faudra davantage qu'une aide occasionnelle», souligne Markus Mader, directeur de la CRS.

La CRS intervient à titre subsidiaire et ne peut assumer des tâches qui incombent à l'Etat.

Elle demande que soient prises des mesures visant à apporter un appui systématique aux personnes touchées par la pauvreté et aux personnes à bas revenus qui, en Suisse, se trouvent aujourd'hui dans une situation de détresse en raison de la pandémie de coronavirus. Conformément à la Constitution et à la législation de notre pays, la Confédération et les cantons doivent s'engager sur ce terrain, non seulement par une aide ponctuelle et unique, mais aussi par un soutien fourni tout au long, voire au-delà, de la crise. | crs

ALTERNATIVE RÉGIONALE ET COMMUNALE SAINT-IMIER

# Saint-Imier : nouveaux visages au service de la collectivité



Jessica Haenni, Morgane Burgener et Ugo Boillat (de gauche à droite) s'engagent pour leur Cité et feront leur entrée au Conseil municipal et au Conseil de Ville de Saint-Imier

La campagne du vote sur la fusion n'est pas demeurée sans effet sur l'engagement politique. Ce n'est pas la position démocratique du non, mais certains accents passésistes et dédaigneux – au point que la presse a pu titrer *L'Erguël c'est non, mais quel air con!* – qui ont décidé des élus et élues de consacrer leur énergie à d'autres intérêts que la politique communale.

C'est ainsi que Jean Luc Berberat, conseiller municipal depuis 2015, brillamment réélu en 2018, Florine Pesotto Bueche et Philippe Garraux, tous deux membres du Conseil de Ville et de commissions municipales, ont présenté leur démission avec effet au 31 décembre 2020. ARC – Alternative régionale et communale les remercie sincèrement de leur engagement marqué pour la collectivité publique durant de nombreuses années.

Alors qu'elle craignait des remplacements difficiles, en particulier à la fonction exigeante de membre de l'exécutif, ARC – Alternative régionale et communale a reçu de nombreux contacts témoignant d'une volonté d'affronter les grands défis qui s'annoncent dans un esprit positif et ouvert, au service de toute la population et en veillant à promouvoir une image positive de la Cité. Au-delà du soutien réel exprimé, ces contacts ont également porté sur un désir de s'engager concrètement pour poursuivre la politique menée à Saint-Imier dans cet esprit. Ainsi, se sont mis au service de la population :

**Conseil municipal**

– Jessica Haenni, 1994 : grâce à la volonté exprimée par cette jeune diplômée Economiste HES, pas même trentenaire,

de mettre ses compétences au service de l'exécutif de sa commune, ARC y propose désormais trois femmes, offrant ainsi parité et compétences au sein du Conseil municipal.

**Conseil de Ville**

– Morgane Burgener, 1990 : enfant de Saint-Imier, diplômée de l'Université de Genève – elle y a obtenu un Bachelor en histoire de l'art et littérature comparée – elle veut s'engager pour sa région où elle travaille désormais dans l'administration d'une entreprise horlogère ;  
– Ugo Boillat, 2002 : étudiant à l'EPFZ, il souhaite confronter à la réalité concrète l'intérêt qu'il porte à sa commune et à la vie citoyenne.

ARC – Alternative régionale et communale remercie les

élus et élues qui ont choisi de consacrer leur temps ailleurs que dans la politique communale pour tout le travail accompli jusqu'ici, ainsi que toutes celles et tous ceux qui lui ont apporté leur soutien. ARC souhaite à son nouveau représentant et ses nouvelles représentantes au service de Saint-Imier un succès dynamique en faveur d'une politique communale positive et ambitieuse, à disposition de toute la population et pour que Saint-Imier demeure un pôle fort au sein de l'Arc jurassien.

ARC – Alternative régionale et communale présente ses vœux pour la nouvelle année à toute la population et espère que les temps douloureux actuels pourront être dépassés. Elle assure que ses élus et élues continueront à mettre toute leur énergie pour surmonter au mieux cette passe difficile. | arc

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

## Elections municipales du 7 mars

Les listes doivent être déposées jusqu'au vendredi 29 janvier à 17h

Les électrices et électeurs de la commune de Sonvilier sont appelés à procéder, par les urnes et au système majoritaire, à une élection complémentaire d'un/e conseiller/ère municipal/e.

L'électorat local procédera donc à cette élection complémentaire pour la prochaine législature, laquelle s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Le bureau de vote sera ouvert à la salle polyvalente du collège le dimanche 7 mars, de 10h à 12h.

En cas de ballottage, le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 14 mars, aux mêmes heures et dans le même local.

Conformément à la législation communale en vigueur, les listes des candidats au siège de conseiller/ère municipal/e doivent être déposées au secrétariat municipal, au plus tard le vendredi 29 janvier à 17h. | cm

## Un nom par siège

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse, ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.

Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par 10 électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils ou elles se trouvent. Pour être éligibles, les candidats doivent être au bénéfice de leurs droits civiques dans la commune de Sonvilier.

Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils ou elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Le/la conseiller/ère municipal/e sera immédiatement rééligible et élu/e tacitement si le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

La secrétaire communale doit annoncer dans la Feuille officielle au moins trois semaines avant le jour du scrutin qu'il manque des candidatures valables et indiquer aux électeurs et électrices la possibilité de voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

| cm

BPA

## 6500 accidents de luge par année... mettre un casque, un geste indispensable



1 Respect des autres lugeurs

2 Maîtrise de la vitesse et du comportement

3 Maîtrise de la direction

4 Dépasser à distance

5 Regarder vers le haut avant de s'engager

6 Stationnement au bord de la piste

7 Montée et descente au bord de la piste

8 Respect du balisage et de la signalisation

9 Assistance

10 Identification

Chaque année, quelque 6500 personnes ont besoin de soins médicaux après un accident de luge, dû soit à une perte de maîtrise, soit à une collision avec une autre personne, un arbre, une barrière, un poteau ou encore un véhicule.

Dans un cas sur six, les blessures touchent la tête. Cela s'explique notamment par le fait que moins de la moitié des adultes portent un casque en luge (43 %, contre 92 % à skis). Les personnes qui possèdent un casque de ski devraient le mettre pour faire de la luge. A de nombreux endroits, il est possible d'en louer un. En dernier recours, on peut également porter un casque de vélo pour se protéger contre des lésions crâniocérébrales.

Des chaussures montantes et robustes, à semelle pro-

filée, contribuent également à la sécurité en luge. Le BPA conseille d'y fixer des crampons afin de pouvoir maîtriser sa vitesse même dans les passages rapides ou verglacés. Les crampons sont vendus dans les commerces spécialisés. Dans certaines régions comportant des pistes de luge, ils peuvent également être loués. Il est utile de s'exercer un moment à diriger la luge et à freiner avant de se lancer pour de bon.

Une partie des accidents sont imputables au type de luge utilisé. Les luges classiques, de type Davos ou Grindelwald, ne sont pas conçues pour faire du sport, mais pour transporter du matériel.

Les luges de randonnée peuvent être dirigées plus facilement et de manière plus précise. | bpa

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

## Recensement des habitants

Au 31 décembre 2020, la commune de La Ferrière comptait une population de 530 personnes dont 264 hommes et 266 femmes. Compte tenu du mouvement migratoire, des naissances et des décès, le nombre d'habitants a augmenté de 2 personnes par rapport au 31 décembre 2019.

Il y a eu 10 naissances et 4 décès.

**Nationalité**

486 personnes sont de nationalité suisse et 44 personnes sont de nationalité étrangère.

**Pyramide des âges**

0-10 ans 56, 11-20 ans 55, 21-30 ans 73, 31-40 ans 61, 41-50 ans 67, 51-60 ans 107, 61-70 ans 53, 71-80 ans 40, 81-90 ans 18, 91-100 ans 0.

**Etat civil**

Célibataires 230, marié(e)s 240, divorcé(e)s 43, veufs/veuves 17.

**Confessions**

Protestants 222, catholiques 101, hors religion reconnue 207.

| cm

## Rappel des consignes de vote par correspondance

La carte de légitimation doit être signée, dans le cas contraire le vote est déclaré nul. Les bulletins de vote doivent être mis dans l'enveloppe grise et ensuite insérés dans l'enveloppe blanche. | cm

## Expédition du matériel de propagande

Les groupes d'électeurs et d'électrices peuvent faire envoyer leur matériel de propagande dans la même enveloppe aux frais de la commune. Les conditions de participation à cet envoi sont précises.

Premièrement, le matériel de propagande, après les éventuels plis, doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas excéder 25 grammes par

groupe d'électeurs et électrices.

Deuxièmement, le matériel de propagande sera remis au bureau communal au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> février à 16h.

Toutes les informations nécessaires, concernant ce scrutin, sont publiées ce jour dans les pages de la Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary. | cm

## Informations

Dès le 17 janvier, une nouveauté sera proposée à la population.

Le Take Away Pasta et Basta de Saint-Imier, géré par M<sup>me</sup> Russo, devient itinérant. Cette remorque aménagée sera stationnée, le dimanche de 17h à 19h30 voire 20h, sur la place du collège à Sonvilier. Des pâtes fraîches avec différentes sauces sont préparées à l'emporter dans une boîte en carton spéciale.

Il est également à relever le seul restaurateur exploitant

son commerce au sein même du village, il a été demandé à M<sup>me</sup> Russo de proposer son service soit un dimanche ou un lundi soir, jour de fermeture du restaurateur. M<sup>me</sup> Russo a très volontiers accepté cette condition et se réjouit de pouvoir proposer ses produits à tout un chacun.

La Municipalité de Sonvilier remercie M<sup>me</sup> Russo pour son initiative qui a été acceptée avec beaucoup d'enthousiasme dans cette période très particulière et lui souhaite plein succès pour ses activités. | cm

# Conseil de ville de Saint-Imier

## Séance ordinaire du jeudi 10 décembre 2020, tenue dès 19 h 30 dans la grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : Elisabeth Beck, présidente  
Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Elisabeth Beck, présidente : « Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. J'ouvre la séance du Conseil de ville du 10 décembre 2020. A toutes et tous, bienvenue ! Permettez-moi d'adresser mes respectueuses salutations à Monsieur le maire, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Exécutif communal, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, à MM. le chancelier et le vice-chancelier, et aux représentant(e)s de la presse. Je souhaite également la bienvenue à Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, et adresse mes bonnes salutations à MM. Terraz, Rohrer, Souchon et Rochat, auditeurs. »

Elisabeth Beck, présidente : « Merci encore une fois de votre compréhension quant à l'organisation de la séance en ces lieux en suivant comme il se doit les recommandations sanitaires édictées. »

Elisabeth Beck, présidente : « Je vous invite maintenant à nous pencher sur l'ordre du jour de cette séance : celui-ci appelle-t-il des modifications de votre part ? »

... Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement à raison de 4 francs par habitant pendant 10 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral : décision
6. Crédit-cadre de 301 920 francs pour la renonciation par la Bourgeoise (salle de conférence et local d'archives) et par la Municipalité de Saint-Imier (local d'archives) aux locaux mis à leur disposition à la rue Agassiz 12 (ceff Santé-Social) :
  - Crédit d'engagement de 205 000 francs pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis rue Agassiz 12, dont 155 000 francs seront reversés à la Commune bourgeoise et 50 000 francs au projet d'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois : décision
  - Crédit d'engagement supplémentaire de 96 920 francs pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons : décision
7. Crédit d'engagement de 350 000 francs (150 000 francs de subvention unique à fonds perdu et 200 000 francs de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales – décider du mode de financement : décision
8. Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance : décision
9. Rapport intermédiaire de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable », déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC) : décision
10. Nomination d'un membre au sein de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, en remplacement de Vincent Brahier, démissionnaire au 31 décembre 2020
11. Nomination d'un membre au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL), en remplacement de Vincent Brahier, démissionnaire au 31 décembre 2020
12. Motions et interpellations
13. Petites questions
14. Divers et imprévus
15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2021 :
  - a) président
  - b) 1<sup>er</sup> vice-président
  - c) 2<sup>e</sup> vice-président
  - d) secrétaire
  - e) deux scrutateurs

### 1. Appel

Sont présents : Cédric Spielhofer (PLR), Denis Gerber (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Vincent Brahier (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Patrick Domon (ARC), Michel Meyer (ARC), Josepha Chiesa (ARC), Swann Thommen (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Bus-

sian (ARC), Philippe Garraux (ARC), Michèle Comte (ARC), Roger Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS), Loïc Springenfeld (PS) et Joëlle Hälller (sans parti).

Sont excusées : Florine Pesotto-Bueche (ARC) et Danika Perret (ARC).

Elisabeth Beck, présidente : « Je rappelle le travail des scruta-

teurs que je remercie d'avance. Le scrutateur situé à ma droite comptabilisera les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC, de la fraction socialiste, ainsi que celle de Joëlle Hälller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur installé à ma gauche. »

Conseil municipal : Patrick Tanner (maire), Paula Tanner (vice-maire), Olivier Zimmermann, Josika Iles, Corentin Jeanneuret, Jean Luc Berberat, Marcel Gilomen et Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : –

Presse : Natacha Mengoli (RJB), Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, Serge Rohrer (membre du comité du Parc régional Chasseral), Serge Terraz (président Bourgeoisie de Saint-Imier), James Souchon et Yves Rochat, citoyens de Saint-Imier.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020

Gisèle Tharin, PLR : « Avant d'accepter le procès-verbal, la fraction PLR souhaite apporter un complément concernant le plan financier 2022-2025 faisant partie de l'ordre du jour de notre dernier Conseil de ville du 22 octobre 2020. En effet, une erreur qui peut arriver à tout le monde lors d'une malencontreuse et mauvaise manipulation informatique s'est produite dans la préparation de ce point. Le PLR n'avait nullement l'intention de mentir ou de cacher des informations à la population par rapport à la situation financière de notre commune, comme allégué dans la FAC du 20 novembre 2020 par un lecteur. Le nécessaire afin de pallier cette regrettable erreur a été fait le lendemain du Conseil de ville, malgré ceci, la correction n'a pas été prise en compte pour des raisons qui ne nous sont pas connues. C'est pourquoi nous souhaitons pouvoir lire notre déclaration datée du 22 octobre 2020, afin que la population puisse connaître notre position quant à ce plan financier 2022-2025 et au budget 2021 :

« Plan financier 2022-2025 : information.

Examen du projet du budget 2021 : approbation éventuelle.

La fraction libérale radicale a pris connaissance avec attention du rapport concernant le budget 2021 ainsi que du plan financier 2022-2025 remis par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Nous ne pouvons que constater que les conséquences financières de l'actuelle crise du coronavirus ainsi que la révision de la loi sur les impôts du canton de Berne (baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises) pèsent lourdement sur le budget 2021 ainsi que sur le plan financier 2022 à 2025. Malgré le prélèvement d'un million de francs dans le financement spécial de l'impôt sur les personnes morales pour les quatre prochaines années, le compte de résultat présente chaque année un déficit de plusieurs millions de francs. Des diminutions de 5 % concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 400 000 francs ainsi que de

20 % (RFFA) et 20 % (Covid) ont été effectuées concernant le bénéfice sur les personnes morales. Nous remarquons que le plan financier ne retrouve pas l'équilibre à court et moyen termes. Il affiche en effet des déficits prévisionnels structurels atteignant plus de 2 millions de francs pour les années à venir, alors que le financement spécial des personnes morales sera très certainement épuisé dès 2025. La fortune nette de la commune (près de 13 millions au 31 décembre 2019), renforcée par le financement spécial nous permettra d'aborder cette période d'instabilité plus sereinement. Ceci nous permettra de mettre sur pied d'éventuelles mesures correctives réfléchies. Nous sommes également d'avis que la Commission des finances doit initier sans délai un important travail, afin de repenser intégralement le fonctionnement de la commune, avec pour objectif de retrouver un équilibre des finances communales en 2024 au plus tard. Il faudra en effet attendre le bouclage comptable de l'année 2022 qui sera disponible en juin 2023 pour disposer de chiffres confirmés tant sur les effets de la réforme fiscale que ceux de la crise sanitaire. La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance des différents aspects générant ce résultat et accepte à l'unanimité le budget 2021 qui prévoit un déficit de 2 466 290 francs pour le compte général ainsi qu'un déficit de 2 666 045 francs pour le compte global. Le plan financier 2022-2025 est également accepté à l'unanimité. Notre fraction remercie l'administration des finances pour le travail rigoureux effectué et pour l'établissement de ce budget dans la situation actuelle. »

Nous vous remercions de votre attention et acceptons à l'unanimité de la fraction PLR le procès-verbal du Conseil de ville du 22 octobre 2020. »

Elisabeth Beck, présidente : « Merci Gisèle Tharin, PLR. Effectivement, cette modification n'a pas pu figurer dans le procès-verbal du 22 octobre 2020, dans la mesure où le texte proposé n'était pas celui présenté ce soir-là. Maintenant, le correctif a été fait. Merci infiniment pour cette mise au point. »

Au vote, le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur. »

### 3. Communications de la présidente et du maire

Elisabeth Beck, présidente : « Au niveau des représentations, ce fut le calme plat ! Pour les autres communications, en voici deux :

La première concerne le Conseil de ville de ce soir : malgré la demande tardive des personnes en charge du dossier Parc régional Chasseral, j'ai donné mon accord pour que Nicolas Sauthier ici présent puisse répondre aux éventuelles questions liées au point 5 de notre ordre du jour.

La deuxième communication est un message de félicitations au CIDE qui, corona oblige, a innové dans son mode de distribution des cornets à l'occasion de la Saint-Nicolas. Ceux-ci ont été distribués dans les différents commerces affiliés. Avec le versement effectué par ces commerçants, le CIDE fera un don aux Cartons du cœur.

Sans plus attendre, M. le maire, je vous cède la parole. »

Patrick Tanner, maire : « Deux mille vingt restera à jamais gravée dans notre histoire. Nous avons toutes et tous vécu une année particulière. Nous dirons même chahutée. Le scrutin important de la fusion des communes aura été marqué par un avant et un après 29 novembre, alors que le coronavirus, lui, continue de chambouler nos vies et nos habitudes.

Après une campagne peu habituelle, très chargée en émotion et dénigrante à l'égard des nombreuses personnes qui ont élaboré le projet soumis au vote, une majorité nette d'Imériennes et Imériens a choisi de rejeter le projet d'union entre nos communes du Haut-Vallon.

Je respecte naturellement cette décision démocratique, mais je la regrette profondément, car j'y voyais un projet porté par une vision d'avenir, proche de mes valeurs et de mon engagement politique et, surtout, bénéfique, à mon sens, à la qualité de vie du plus grand nombre et au rayonnement de notre coin de pays.

La majorité en a décidé autrement et c'est la règle en politique. Il n'y aura ainsi pour Saint-Imier pas de changements majeurs qui interviendront à court terme. La vie continue et plusieurs projets, mis en veille dans l'attente du verdict, devront dès lors retrouver leurs marques pour être menés à bien. On peut notamment citer les projets de déchetterie régionale, de centre de récolte des déchets carnés ou encore du centre régional d'entraînement pour les sapeurs-pompiers. Il y aura donc du pain sur la planche.

Il s'agira également de ne pas occulter les défis économiques et financiers qui nous attendent, ce d'autant qu'ils seront encore accentués par la crise sanitaire que nous traversons. Nous aurons besoin de toutes les forces vives et constructives pour y parvenir. Selon le dernier plan financier disponible, le compte de résultat de notre commune ne retrouvera malheureusement pas l'équilibre à moyen terme, et ce indépendamment de la crise sanitaire actuelle. Il affiche en effet des déficits prévisionnels structurels atteignant plus de 2 millions de francs pour les années à venir à partir de 2021.

Conformément aux engagements pris devant le Conseil de ville en octobre dernier en cas de refus de la fusion, le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, vient d'initier un important travail, afin de repenser intégralement le fonctionnement de notre commune, avec pour objectif de retrouver un équilibre des finances communales en 2024 au plus tard. Certaines mesures d'économies seront également mises en œuvre de manière anticipée par l'Exécutif dans le cadre des processus budgétaires 2022 et 2023, afin de contenir les déficits annoncés.

Il appartiendra toutefois aux prochaines autorités d'effectuer des choix importants courant 2023, afin de diminuer les coûts et donc les prestations et/ou de décider d'augmenter les revenus et par conséquent la quotité fiscale.

Je tiens pour conclure à adresser mes remerciements sincères à toutes les forces positives et intègres qui ont cru et participé d'une manière ou d'une autre à ce projet de société, ouvert, solidaire et ambitieux. Un merci particulier à mes collègues

maires ainsi qu'aux membres des groupes de travail avec qui nous avons passé de nombreuses soirées agréables et constructives à discuter autour d'une nouvelle collectivité qui aurait pu voir le jour.

Ce fut un honneur pour moi, mais aussi beaucoup de plaisir de pouvoir participer durant ces nombreuses années à une telle réflexion et de pouvoir imaginer une nouvelle façon d'envisager un avenir commun avec nos voisins. Notre Terre d'énergies méritait amplement un tel engagement !

Quant au comité de pilotage, il se retrouvera encore un certain nombre de fois jusqu'à la fin du premier semestre 2021, afin d'archiver et de conserver le travail réalisé, mais aussi pour évoquer la suite des nombreuses collaborations en cours et celles à venir. Une communication suivra prochainement à ce sujet.

Ma seconde communication concerne le projet de Maison de la musique.

Comme vous avez probablement pu le lire ou le voir dans les médias, le Conseil municipal a été informé en primeur de la décision de l'Association Maison de la musique de renoncer à son projet dans sa séance du 27 octobre dernier. Il regrette vivement cette décision, mais comprend les raisons invoquées par les porteurs du projet.

Par son soutien mesuré, le Conseil du Jura bernois (CJB) a condamné un projet qu'il se disait pourtant prêt à soutenir il y a quelques années. Après avoir participé à plusieurs séances de la commission par l'intermédiaire de son délégué culturel, le CJB confirmait en effet, dans une lettre d'intention datée du 26 avril 2018, son intérêt pour le projet et sa disposition à soutenir financièrement la transformation du bâtiment ainsi que le fonctionnement de la Maison de la musique. Ce soutien était certes conditionné à un engagement de la Municipalité dans une mesure qui soit équilibrée.

Le Conseil municipal, le Conseil de ville et la population de Saint-Imier ont par conséquent tout mis en œuvre pour que ce projet voie le jour. Aucune institution culturelle n'avait bénéficié jusqu'ici d'un tel engagement garanti sur une durée aussi longue.

En effet, Saint-Imier était prêt à donner le bâtiment aux porteurs du projet et d'assurer sa part de financement pendant les 15 prochaines années. Un crédit d'engagement de 885 000 francs avait finalement été accepté par le Corps électoral le 19 mai 2019.

Malgré ce soutien inédit, force est de constater que le CJB a changé son fusil d'épaule et n'a pas tenu sa promesse en décidant de verser à titre de soutien d'impulsion un montant total de 160 000 francs sur quatre ans, a priori non renouvelable. Cette contribution, bien éloignée de l'engagement initialement discuté et demandé à Saint-Imier, devait en outre encore être approuvée par le service juridique du canton après plus de deux ans et demi de tergiversations. Elle sonne le glas de ce projet.

L'Exécutif communal tient à témoigner toute sa reconnaissance aux membres de l'Association de la Maison de la musique ainsi qu'à l'Ecole de musique du Jura bernois pour leur travail de qualité et pour tout ce qu'ils apportent à notre région.

Le crédit d'engagement (subvention d'investissement rubrique 2140.3636.01) pour le projet «Maison de la musique» de 885000 francs sera clôturé sans aucune dépense à la fin de cette année au moment du bouclage des comptes.

Après un appel à projet adressé à 64 institutions régionales en avril 2016, le Conseil municipal constate qu'il se retrouve aujourd'hui au point de départ après tant d'efforts et de travail fournis par les membres des commissions municipales successives, mais naturellement et surtout par les porteurs du projet dont l'ambition était noble.

Il va dès lors devoir remettre l'ouvrage sur le métier pour trouver une nouvelle affectation au vieux manège qui menace de s'écrouler, à l'instar du projet qu'il était censé accueillir en ses murs. Une séance de la commission spéciale paritaire «Maison de la musique» sera prochainement convoquée pour faire le point sur l'avenir du bâtiment.

Pour conclure mes communications, j'espère sincèrement que nous pourrions aborder l'année 2021 de manière plus sereine que celle qui se termine. La situation inhabituelle du moment et celle, complexe, qui s'annonce ne doivent pas pour autant occulter la réalité quotidienne. Malgré des circonstances parfois difficiles, la commune n'a jamais cessé d'être là pour sa population grâce à l'engagement sans faille de son personnel, mais aussi des différents membres des autorités communales. De nombreuses initiatives individuelles ou collectives, beaucoup d'élans de solidarité et de générosité ont vu le jour au sein de notre commune et c'est là de magnifiques valeurs. Elles démontrent avec force que nous savons nous serrer les coudes lorsque les conditions l'exigent. Il est fondamental et essentiel de pouvoir compter les uns sur les autres dans une société qui devient de plus en plus individualiste.

J'espère que la prochaine campagne de vaccination pourra débuter dans de bonnes conditions, malgré une logistique qui s'annonce complexe, et que nous pourrions enfin entrevoir la sortie de cette crise sans précédent. Je souhaite sincèrement que nous saurons conserver ces valeurs de solidarité, d'entraide et de consommation responsable, afin de veiller à soutenir une économie de proximité tout en prenant soin de notre planète. Nous apprendrons peut-être de cette crise à identifier l'essentiel pour chacune et chacun de nous et à redéfinir certaines de nos priorités.

Je me réjouis déjà, comme vous probablement, de revoir les rues de Saint-Imier s'animer et la riche vie culturelle, sportive et commerciale reprendre ses droits.

Nous avons tous besoin de ces perspectives positives au moment d'aborder les fêtes de fin d'année qui, je l'espère, permettront aux familles de se retrouver de manière raisonnable et responsable.

Je vous adresse, ainsi qu'à tous les commissaires, au personnel communal, mes sincères remerciements pour l'important travail accompli et votre engagement tout au long de l'année au profit de la collectivité.

Je vous souhaite, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères, mes vœux les meilleurs pour l'année 2021. Que celle-ci vous apporte satisfaction, sérénité et surtout la santé.»

Elisabeth Beck, présidente : «Oui, Michel Ruchonnet, PS?»

Michel Ruchonnet, PS : «Je sais que dans notre règlement

il n'est pas prévu de faire des commentaires après les communications, par conséquent, je vais demander la parole sous le point «Divers et imprévu». Je ne peux pas accepter ce que vient de dire M. le maire par rapport au CJB. Il faut remettre l'église au milieu du village. Je crois que c'est nécessaire.»

Elisabeth Beck, présidente : «Merci Michel Ruchonnet, PS, nous pouvons passer au point 4.»

#### 4. Don du Conseil de ville

Elisabeth Beck, présidente : «Traditionnellement, c'est la somme de 2000 francs qui est distribuée, à quelques exceptions près dans un passé proche (sommes de 5000 francs versées aux communes de Bondo et de Val-de-Ruz). La situation sanitaire de cette année étant aussi exceptionnelle, après consultation et acceptation à l'unanimité du bureau, je vous propose d'effectuer deux dons de 1500 francs : un pour le Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier SASDOVAL, et un pour les Cartons du cœur.»

Elisabeth Beck, présidente : «J'ouvre la discussion.»

... La parole n'est pas demandée...

Au vote, les deux dons proposés sont acceptés à l'unanimité.

#### 5. Crédit d'engagement à raison de 4 francs par habitant pendant 10 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral: décision

Rapport du Conseil municipal:

L'association Parc régional Chasseral a vu le jour fin 2001, couronnant trois années de préparations par les associations régionales, les communes concernées, les groupes d'intérêts et les cantons de Berne et Neuchâtel. L'un des buts poursuivis était notamment la problématique de l'accès au sommet du Chasseral et la protection de ce site naturel unique qui fait la renommée et la fierté de notre région.

Le siège du Parc régional Chasseral est installé dans un bâtiment communal construit pour l'occasion sur le quai N° 1, à l'adresse Place de la Gare 2. Pour faire face au développement de ses activités, le bâtiment a été agrandi en 2012 pour permettre la création de nouveaux postes de travail.

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie depuis 2012 des territoires d'excellence qui forment les Parcs en Suisse. Il présente une superficie de 390 km<sup>2</sup> et compte 21 communes réparties sur les cantons de Berne et de Neuchâtel. Le Parc est à la croisée des cultures : alémanique et romande, industrielle et artisanale, urbaine et rurale. Il positionne son patrimoine naturel, culturel et bâti comme vecteur d'un développement endogène et équilibré aux services des habitants qui le composent.

Après une première reconnaissance fédérale (2012-2021), le Parc Chasseral sollicite le renouvellement du label «parc d'importance nationale» pour les 10 ans à venir au travers d'une nouvelle Charte.

La Charte est le document sur lequel s'appuie toute l'activité du Parc; elle est conclue pour une période de 10 ans. Elle définit les grands axes de travail, les champs d'action et

le positionnement du Parc par rapport aux autres acteurs et institutions de la région. Elle ne décrit en revanche pas de projets concrets : ceux-ci figurent dans la convention-programme (projets 2020-2024) et dans les rapports d'activité annuels.

Les grands axes de travail et la vision du Parc sont le fruit d'un travail d'évaluation mené conjointement avec l'Université de Berne en 2019. Un bilan positif pour l'ensemble des communes est ressorti de cette évaluation.

Notre Municipalité n'a pas été oubliée; elle a bénéficié de nombreuses reprises des activités et du soutien du Parc. Ce ne sont pas moins de huit bal(l)ades, rassemblant près de 2500 spectateurs, qui ont eu pour cadre Saint-Imier, mettant en lumière des lieux comme le Centre de culture et de loisirs (CCL) ou le hangar de la bourgeoisie. Un projet de co-voiturage en partenariat avec le ceff INDUSTRIE doit être lancé prochainement, permettant de connecter Saint-Imier et Val-de-Ruz. Sans oublier six chantiers nature à Mont-Soleil depuis 2016, afin d'entretenir les pâturages boisés et les chemins pédestres.

La nouvelle Charte prévoit les thèmes stratégiques qui guideront le Parc durant les 10 prochaines années :

#### Un environnement naturel de qualité

Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines – sans toutefois restreindre les libertés individuelles – et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.

#### Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.

#### Une économie durable pour tous

Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs clés du développement prôné par le Parc.

#### Un territoire animé par ses habitants

Un parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.

#### Une recherche pour des actions bien ciblées

Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités.

Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.

#### Une organisation efficace intégrée à la région

En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.

Les communes participent au financement du Parc à raison de 4 francs par habitant et par an, montant qui restera identique pour la durée de la nouvelle Charte. Chaque année entre 2012 et 2019, le Parc a investi en moyenne 1,28 million de francs afin de mener à bien différents projets qui bénéficient directement aux habitants de notre région.

La nouvelle Charte couvrant la période 2022 à 2031 doit être approuvée par les communes qui forment le territoire du Parc avant que l'Office fédéral de l'environnement puisse en valider le contenu. Cette approbation se formalise par la signature du contrat de Parc qui est partie intégrante de cette Charte.

Afin que la région puisse continuer à bénéficier de ce label fédéral pour l'avenir, et pour que des actions en faveur de la nature, du patrimoine, des écoles ou encore de la mobilité puissent être soutenues, une nouvelle demande est nécessaire : c'est cette nouvelle Charte qui doit déployer ses effets sur la période 2022-2031.

Sur préavis unanimes des trois commissions urbanisme et mobilité, économie et tourisme et des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter un crédit d'engagement à raison de 4 francs par habitant pendant 10 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral.

Ouverture de la discussion :

Elisabeth Beck, présidente : «J'ouvre la discussion. Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, est là pour répondre à vos éventuelles questions.»

Cédric Spielhofer, PLR : «Notre fraction a eu l'honneur d'accueillir Fabien Vogelsperger lors de sa séance de préparation. Plusieurs thèmes ont été abordés; des réponses précises ont été données aux interrogations des membres PLR. En quelques mots :

- Présentation du territoire représenté par le Parc naturel (un des plus grands du pays).
- Mise en évidence illustrée et commentée des thèmes stratégiques intégrés dans la nouvelle Charte :
  - environnement naturel de qualité,
  - patrimoine à valoriser,
  - économie durable,
  - territoire animé par les habitants,
  - recherche scientifique (hautes écoles, université),
  - organisation efficace.

- Le siège du Parc naturel à St-Imier au cœur du territoire.
- Des perspectives de développement intéressantes.
- Accueil en constante croissance des écoliers de la région et bien au-delà.
- Sans nier un problème lié aux transports.

Personnellement, je travaille en étroite collaboration avec eux sur différents projets. Comme par exemple la fondue Parc Chasseral qui a pu être listée grâce à eux dans plus de 150 COOP et le FOODTRAIL qui a rencontré un franc succès cet automne. Les projets ont toujours été gérés avec sérieux et dynamisme. Je ne peux donc que vous inviter à les soutenir. C'est avec enthousiasme que la fraction PLR accepte le crédit d'engagement de 4 francs par habitant pendant 10 ans (période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2031).

Gerolamo Pepe, PS : «Joyau de notre région, le Parc naturel Chasseral fait notre fierté et a permis à de nombreuses reprises à la Municipalité de Saint-Imier de bénéficier de ses activités et de son soutien. Le renouvellement de son label «Parc d'importance nationale» au travers d'une nouvelle Charte nous semble une évidence pour que des actions en faveur de la nature, du patrimoine, des écoles, ou encore de la mobilité puissent être soutenues. La fraction socialiste accepte donc à l'unanimité un crédit d'engagement à raison de 4 francs par habitant pendant 10 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral.»

«Raphaël Perotto, ARC : «La fraction ARC a lu avec attention le rapport du Conseil municipal, ainsi que le dossier complet annexé concernant le renouvellement de la Charte du Parc naturel Chasseral. Voilà bientôt 20 ans que l'Association «Parc Chasseral» a vu le jour et en 2012 les efforts entrepris ont été récompensés par la première reconnaissance fédérale en entrant dans le cercle des territoires d'excellence qui forment les parcs en Suisse. Le bilan global et positif pour l'ensemble des 20 communes membres et Saint-Imier en tant que commune siège n'est pas en reste au niveau de l'impact écologique, économique et culturel. Ce beau projet est même fédérateur et le mot fusion ne semble faire peur à personne, puisque la nouvelle Charte prévoit un agrandissement du territoire, cohérent dans la continuité du périmètre actuel, par l'adhésion de la commune de Val-de-Ruz, de la partie forestière et agricole de Neuchâtel ainsi que les communes de Twann-Tüscherz, Ligerz et Evillard-Macolin. Afin que la région continue à bénéficier de ce label fédéral pour l'avenir et qu'elle puisse obtenir les moyens et toute l'attention qu'elle mérite, la fraction ARC accepte la participation communale sous forme de crédit d'engagement à raison de 4 francs par habitant pendant 10 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031.»

Au vote, le crédit d'engagement à raison de 4 fr. par habitant pendant 10 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral est accepté à l'unanimité.

Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : «Au nom du Conseil municipal, mais aussi au nom du Parc régional Chasseral, puisque j'ai l'honneur de représenter notre commune au sein du comité et du bureau, j'aimerais vous remercier pour ce soutien. On peut même dire qu'il s'agit d'un plébiscite. La nouvelle Charte permettra au

Parc d'assurer son avenir, afin qu'il fasse toujours bon vivre dans notre belle région.»

Elisabeth Beck, présidente : «Merci à Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, pour sa présence ce soir. Je vous libère et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Mais, si vous voulez rester pour assister à la suite de nos débats, c'est volontiers.»

Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral : «Je vais m'excuser. Je vous remercie pour votre accueil. Bonnes fêtes de fin d'année, bonne santé, et à l'an prochain. Merci de votre soutien unanime.»

Elisabeth Beck, présidente : «Merci beaucoup. Bonne soirée.»

... Il est 19h56, Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, quitte la séance...

#### 6. Crédit-cadre de 301920 fr. pour la renonciation par la Bourgeoise (salle de conférence et local d'archives) et par la Municipalité de Saint-Imier (local d'archives) aux locaux mis à leur disposition à la rue Agassiz 12 (ceff Santé-Social) :

- **Crédit d'engagement de 205000 francs pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis rue Agassiz 12, dont 155000 fr. seront reversés à la Commune bourgeoise et 50000 fr. au projet d'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois: décision**
- **Crédit d'engagement supplémentaire de 96920 francs pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoise par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons: décision**

Rapport du Conseil municipal :

La cession du bâtiment Agassiz 12 dans le cadre de la convention de cantonalisation de l'Ecole supérieure de commerce conclue en 2003 entre le Canton de Berne et la Commune municipale de Saint-Imier octroie à notre Municipalité un droit d'utilisation dans le bâtiment scolaire du ceff à la rue Agassiz 12.

La servitude comprend un droit d'utilisation de la «salle de la bourgeoise» au quatrième étage ainsi que des archives au sous-sol. Selon les termes de la convention de classification judiciaire des biens communaux du 6 juillet 1858, l'utilisation de la «salle de la bourgeoise» fait à son tour l'objet d'une servitude en faveur de la Commune bourgeoise décrit comme suit :

«La nouvelle maison d'Ecole ci-devant désignée est grevée d'une servitude au profit de la Commune bourgeoise de Saint-Imier, en ce sens que la Commune municipale s'oblige, par les présentes, à lui fournir dans cette nouvelle maison d'Ecole, ou dans tout autre bâtiment, comme par le passé dans l'ancienne maison d'Ecole, un local convenable pour la tenue de ses assemblées communales et celles du Conseil de bourgeoise, de même que pour le dépôt des archives de la Bourgeoise.»

Aujourd'hui, la Commune bourgeoise bénéficie d'une salle de séance d'une superficie de 44,7 m<sup>2</sup> au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment et d'un local d'archives de 25,6 m<sup>2</sup> situé au sous-sol. Quant aux archives municipales, elles occupent une pièce voisine au sous-sol de 55,5 m<sup>2</sup>.

Si la salle de séance réservée à la Bourgeoisie est en bon état, les locaux réservés aux archives ne répondent plus aux exigences actuelles. Le rapport du contrôle administratif des 27 et 28 septembre 2017, établi par la Préfecture du Jura bernois en date du 29 novembre 2017, mentionne notamment:

«Infrastructure: Les locaux de l'administration municipale de Saint-Imier, en cours de transformations, nous semblent bien conçus et bien équipés. Il est cependant relevé que le local des archives de la commune, situé au sous-sol du CEFF, n'est pas ou plus adapté. En effet, ledit local est vétuste, trop petit, comporte des fenêtres et est traversé par des conduites d'eau et d'électricité apparentes. La commune est invitée à trouver un autre endroit pour conserver ses archives.»

### Un développement réjouissant du ceff Santé-Social

Vu l'augmentation des élèves de la filière ES Santé, réjouissante tant pour Saint-Imier que pour le ceff, les locaux proposés dans le bâtiment scolaire sis rue Agassiz 12 ne suffisent plus et l'école a atteint ses limites en termes de surfaces.

Pour ces motifs, le Canton de Berne, par sa Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) ainsi que par celle des travaux publics et des transports, a sollicité la Municipalité afin qu'elle renonce à son droit d'utilisation (servitudes) dans le bâtiment du ceff, sis rue Agassiz 12.

Afin de ne pas entraver le développement du ceff Santé-Social, tant le Conseil municipal que le Conseil bourgeois se sont déclarés ouverts à rechercher une solution concertée afin de libérer les lieux dans les meilleurs délais. Deux rapports d'expertise distincts ont conclu à une valeur vénale totale du droit d'utilisation située entre 205 000 et 215 000 francs. Le montant de 205 000 francs a été retenu par le Canton comme référence pour indemniser la Municipalité de Saint-Imier en échange de la radiation des servitudes. Charge à la Commune municipale de proposer une alternative de relogement à la Commune bourgeoise en vertu de l'acte de classification et de retrouver des locaux pour entreposer ses propres archives.

### Discussions avec la Bourgeoisie de Saint-Imier

Selon les termes de la convention de classification judiciaire des biens communaux du 6 juillet 1858, la Municipalité doit offrir des locaux de substitution à la Bourgeoisie. Dans le cadre des négociations, il est apparu que le Conseil bourgeois pourrait se satisfaire d'une indemnité forfaitaire de 155 000 francs pour lui permettre de se reloger. Les servitudes consistant à mettre à disposition de la Bourgeoisie un local convenable pour la tenue de ses assemblées communales et de celles du Conseil de bourgeoisie, de même que pour le dépôt des archives de la Bourgeoisie seront radiées en échange de l'indemnité.

Des discussions qui en ont découlé, un accord plus global a émergé dont la substance peut être résumée comme suit:

- La Commune municipale versera une indemnité de 155 000 francs à la Bourgeoisie pour se reloger en échange de la radiation des servitudes consistant à mettre à disposition de la Bourgeoisie un local convenable pour la tenue de ses assemblées communales et de celles du Conseil de bourgeoisie, de même que pour le dépôt des archives de la Bourgeoisie;

- En parallèle, la Bourgeoisie dénoncera l'acte de classification en versant un montant de 75 000 francs à la Commune municipale. La Bourgeoisie sera alors libérée du versement de la rente annuelle (compétence exclusive du Conseil bourgeois car prévu dans l'acte de 1858);

- La Commune municipale s'engage à reprendre les routes et chemins bourgeois suivants:

- Sur le Pont
- Rue de la Citadelle
- Passage de la Raisetsee
- Rue Tivoli
- Chemin menant au terrain d'athlétisme.

- Les frais d'actes sont à la charge de la Commune bourgeoise.

### Archives municipales

Comme expliqué dans le contexte, le local de stockage des archives municipales n'est plus adapté et la commune est priée par la Préfecture de trouver une solution conforme. En effet, le taux d'humidité du local d'archivage n'est pas contrôlé et plusieurs documents anciens souffrent des mauvaises conditions de conservation.

Le projet d'extension des locaux de stockage pour les archives de Mémoires d'Ici, porté par la Fondation des Rameaux, constitue une excellente opportunité pour y localiser les archives de la Municipalité. Des discussions ont été menées ces derniers mois entre la Municipalité et la Fondation des Rameaux afin de trouver une solution comprenant un local d'archivage aménagé de 75 m<sup>2</sup> pour l'entreposage des archives historiques de la Municipalité. Un rapport spécifique et indépendant du présent dossier fait l'objet d'une décision du Conseil de ville au point 7 de l'ordre du jour.

Afin d'éviter toutefois un double déménagement des archives municipales et assurer une concordance avec la réalisation du projet des Rameaux, un accord a été trouvé entre le Canton et la Commune, afin que nos archives puissent être conservées dans les locaux actuels du bâtiment Agassiz 12 jusqu'au 31 décembre 2024. Passé ce délai, un loyer annuel de 3330 francs pourrait alors être encaissé par le Canton de Berne.

Il est proposé d'affecter le solde de l'indemnité du canton de 205 000 francs, soit 50 000 francs après indemnisation de la Commune bourgeoise, en déduction de la subvention d'investissement pour le projet des Rameaux.

### Conclusion

Compte tenu du développement réjouissant de la filière ES Infirmier-ères et de la nécessité d'agir concernant les archives municipales, les trois commissions des finances, bâtiments et infrastructures sportives et urbanisme et mobilité ont préavisés favorablement et à l'unanimité les différents objets ci-dessous, conformément à leurs domaines de compétences respectifs.

Le Conseil municipal vous recommande par conséquent de libérer un crédit-cadre de 301 920 francs pour la renonciation par la Bourgeoisie (salle de conférence et local d'archives) et par la Municipalité de Saint-Imier (local d'archives) aux locaux mis à leur disposition à la rue Agassiz 12 (ceff Santé-Social) selon le découpage suivant:

1. Crédit d'engagement de 205 000 francs pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis rue Agassiz 12;

- dont une indemnité unique de 155 000 francs sera versée à la commune Bourgeoise en compensation de la radiation de la servitude consistant à mettre à disposition de la bourgeoisie un local convenable pour la tenue de ses assemblées communales et de celles du Conseil de bourgeoisie, de même que pour le dépôt des archives de la Bourgeoisie, avec effet au moment de quitter les lieux;

- dont le solde de 50 000 francs sera affecté au projet des Rameaux, en déduction de la subvention d'investissement.

2. Crédit d'engagement supplémentaire de 96 920 francs pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons.

### Ouverture de la discussion:

Elisabeth Beck, présidente: «Ce crédit-cadre comporte plusieurs volets soit:

- Un crédit d'engagement de 205 000 francs pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis rue Agassiz 12 dont 155 000 francs seront reversés à la Commune bourgeoise et 50 000 francs au projet d'agrandissement d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois: décision

et

- un crédit d'engagement supplémentaire de 96 920 francs pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons: décision

J'ouvre la discussion, après quoi nous voterons les deux points successivement.»

Samuel da Silva, PLR: «Deux facteurs justifient ce point de l'ordre du jour. En effet, l'un concerne la vétusté du local dédié à l'entreposage des archives communales sises à Agassiz 12, soit un des bâtiments du ceff Santé-Social, l'autre se rapporte à l'accroissement enthousiasmant des inscriptions pour leur filière ES d'infirmière et infirmier, seule formation de niveau tertiaire dispensée par une école imérienne, qui nécessitera, par conséquent, de bénéficier de tout l'espace possible dudit bâtiment. Ceci implique la radiation des servitudes foncières accordées à la Commune et à la Bourgeoisie de Saint-Imier, et leur rachat par le canton à hauteur de 205 000 francs. Suite à des négociations entre les conseils

municipal et bourgeois, celui-ci accepte une indemnité forfaitaire de 155 000 francs, du montant avancé par le canton, pour lui permettre de se reloger. En effet, la Municipalité avait pour obligation de fournir des locaux pour la tenue des assemblées et conseils de la Bourgeoisie et pour l'entreposage de leurs archives, selon une des servitudes radiées. Quant aux 50 000 francs restants, ils serviront à la déduction de la subvention d'investissement pour le projet des Rameaux, qui sera une autre plus-value pour notre Cité. Par conséquent, le PLR se rallie aux préavis favorables des commissions des finances, des bâtiments et infrastructures sportives, et urbanisme et mobilité. Lors de ces mêmes négociations, la Commune s'est engagée dans la reprise de routes et chemins de la Bourgeoisie. Pour assurer leurs remises en état et amélioration pendant 10 ans, un crédit supplémentaire de 96 920 francs est nécessaire. En conclusion, la fraction libérale-radical accepte la libération du crédit-cadre de 301 920 francs.»

Josepha Chiesa, ARC: «La fraction ARC tient tout d'abord à remercier sincèrement les personnes qui ont travaillé sur ce dossier. Il est également important de mentionner le fait que nous ne pouvons qu'être heureux et heureuses que la filière ES en santé accueille de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes dans ce domaine, puisque 2020 nous le rappelle à chaque instant: ces formations et métiers sont essentiels au fonctionnement de notre société. ARC se réjouit également qu'un arrangement ait pu être réalisé entre les différents partis concernés par ces différents changements. C'est pourquoi la fraction accepte le crédit d'engagement ainsi que le crédit d'engagement supplémentaire.»

Vital Carnal, PS: «La fraction socialiste se réjouit du développement de la filière ES du ceff en soins infirmiers. Elle constate également son besoin en surfaces supplémentaires. Ce besoin pourrait être comblé si, d'une part, la Municipalité de Saint-Imier renonçait à ses servitudes sur le bâtiment cantonal qui abrite la filière ES, et si, d'autre part, la Commune bourgeoise renonçait elle aussi aux servitudes imposées à la Municipalité de Saint-Imier sur le même bâtiment. Par ailleurs, la fraction relève la nécessité pour la Municipalité de disposer de nouveaux locaux pour l'entreposage de ses archives. Les locaux actuels, au sous-sol du bâtiment du ceff précité, ne sont en effet plus adaptés. Le projet d'extension des locaux de stockage pour les archives de Mémoires d'Ici, porté par la Fondation Les Rameaux, constitue ainsi une excellente occasion pour la Municipalité de Saint-Imier d'y localiser les siennes. La fraction socialiste accepte donc à l'unanimité de libérer un crédit-cadre de 301 920 francs pour la renonciation, par la Bourgeoisie et par la Municipalité de Saint-Imier, aux locaux mis à leur disposition à la rue Agassiz 12 selon le découpage suivant:

1. Crédit d'engagement de 205 000 francs pour le rachat, par le canton, des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment de la rue Agassiz 12:

- dont 155 000 francs seront versés à la commune bourgeoise pour qu'elle radie la servitude mettant à disposition de la Bourgeoisie un local pour la tenue de ses assemblées, de même que pour le dépôt de ses archives, avec effet au moment de quitter les lieux;

- dont 50 000 francs seront affectés au projet des Rameaux, en déduction de la subvention d'investissement.

2. Crédit d'engagement supplémentaire de 96 920 francs pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans, ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons.»

Joëlle Hällér, sans parti: «J'ai étudié attentivement ce dossier et accepte cet objet.»

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, nous allons passer aux deux votes.»

Elisabeth Beck, présidente: «Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le crédit d'engagement de 205 000 francs pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis rue Agassiz 12 dont 155 000 francs seront reversés à la Commune bourgeoise et 50 000 francs au projet d'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois sont prié(e)s de se lever.»

Au vote, le crédit est accepté à l'unanimité.

Elisabeth Beck, présidente: «Nous votons maintenant encore le crédit d'engagement supplémentaire de 96 920 francs pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent ce crédit d'engagement sont prié(e)s de se lever.»

Au vote, le crédit est accepté à l'unanimité.

**7. Crédit d'engagement de 350 000 francs (150 000 francs de subvention unique à fonds perdu et 200 000 francs de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales – Décider du mode de financement: décision**

### Rapport du Conseil municipal:

Créée en l'an 2000, la Fondation Mémoires d'Ici a pour mission la collecte, la préservation et la valorisation du patrimoine historique et culturel du Jura bernois.

A ces fins, elle collecte des archives, des documents iconographiques et audiovisuels auprès des privés et des associations. En complément, une bibliothèque et un service de documentation regroupent les parutions passées et actuelles qui touchent au Jura bernois. Le centre favorise les recherches qui traitent du Jura bernois, et ce dans les domaines les plus variés.

La Fondation Mémoires d'Ici est essentiellement subventionnée par le canton de Berne qui lui confie des tâches publiques définies dans un contrat de prestations. La Municipalité de Saint-Imier, les Amies et

Amis de Mémoires d'Ici, ainsi que diverses collectivités participent également au financement du centre.

En 2010, la Paroisse réformée cède son bâtiment des Rameaux à la fondation éponyme qui le transforme et l'aménage pour en faire un haut lieu de conservation de la mémoire régionale.

En 2011, le Centre de recherche et de documentation du Jura bernois Mémoires d'Ici emménage dans le bâtiment des Rameaux à Saint-Imier aux côtés du CEJARE (Centre jurassien d'archives et de recherches économiques).

Face à l'important et constant succès rencontré par Mémoires d'Ici auprès de la population et des institutions associatives, le Centre est bientôt à l'étroit dans ses murs et manque prioritairement d'espace de stockage pour poursuivre dans des conditions optimales ses missions de collecte et de conservation. Un projet d'extension du bâtiment visant à accueillir les futurs fonds cédés à Mémoires d'Ici est lancé. Afin de favoriser la concrétisation de ce projet d'extension, les relations entre Mémoires d'Ici et la Fondation Les Rameaux sont redéfinies et, à fin 2018, les huit personnes qui constituent le Conseil de fondation de Mémoires d'Ici acceptent de devenir les nouveaux membres du Conseil de fondation des Rameaux. Le projet d'agrandissement est porté par ce dernier.

### De la reconnaissance et des intérêts communs

En tant que commune-siège, Saint-Imier est très fier d'accueillir un tel centre de conservation de la mémoire régionale dont la nécessité, les qualités et le professionnalisme ne sont plus à démontrer.

L'émergence du projet d'agrandissement constitue ainsi une très belle opportunité pour la ville de Saint-Imier de témoigner de son soutien au si précieux travail accompli par Mémoires d'Ici durant 20 années dans la mise en valeur de notre patrimoine historique et culturel. Ce d'autant plus que ce projet pourrait représenter pour notre commune une solution à la conservation de nos archives stockées dans des conditions préoccupantes. Ces dernières sont actuellement entreposées dans le bâtiment occupé par le ceff Santé-Social, à la rue Agassiz 12, et que le Canton, propriétaire depuis fin 2002, nous demande de libérer. Ainsi, notre Municipalité se trouve, depuis quelques années, confrontée à la recherche de locaux adéquats pour l'entreposage de ses archives, et plus particulièrement pour ses archives historiques qui subissent les affres du temps et nécessitent une conservation appropriée à relativement court terme.

Le projet de Mémoires d'Ici, porté par la Fondation des Rameaux, constitue ainsi une opportunité idéale de pouvoir entreposer nos archives historiques dans des conditions professionnelles (stabilité hygrométrique et thermométrique), tout en permettant de soutenir et consolider le projet d'extension du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois.

### Le projet d'agrandissement

L'agrandissement planifié consiste en une construction d'un cube en béton enterré sur le terrain sud attenant à l'immeuble des Rameaux. Le projet prévoit une prairie maigre de près de 350 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment se veut très fonctionnel en exploitant au maximum la surface au sol disponible selon la configuration des lieux. L'extension offrira une surface totale de 704 m<sup>2</sup> (soit 633 m<sup>2</sup> utiles) sur deux niveaux enterrés permettant de garantir de manière optimale la stabilité hygrométrique et thermométrique que nécessite la conservation de documents d'archives.

Une surface de 75 m<sup>2</sup> sera mise à disposition pour la conservation des archives municipales de Saint-Imier. Elle devra être fermée et séparée, afin de répondre aux exigences de l'Ordonnance de Direction sur la gestion et l'archivage des documents des collectivités de droit public au sens de la loi sur les communes et de leurs établissements (ODArch communes; RSB 170.711).

Finalement, des rayonnages mobiles spécifiques à la conservation des archives sont prévus; ils équiperont également le local réservé aux archives municipales.

### Les grands principes des archives communales

Chaque jour dans l'administration communale, une grande quantité de documents papier et informatique est produite. Cette masse documentaire doit être «structurée et gérée de manière à ce qu'il soit possible d'avoir une vue d'ensemble, d'une part pour répondre aux exigences légales et d'autre part pour assurer le bon déroulement des tâches communales».

Conformément au guide sur les archives communales, notre collectivité «doit pouvoir rendre compte de ses activités à la population, qu'il s'agisse des affaires courantes ou des dossiers clos. Les citoyens ont le droit de consulter les documents officiels pour autant que la protection des données ne s'y oppose pas. La gestion des dossiers et des archives doit par conséquent être organisée de telle sorte que les activités des organes communaux soient et restent claires et compréhensibles en tout temps.»

«Une gestion ordonnée des affaires contribue en outre à la sécurité du droit: la conservation définitive ou pour une durée déterminée (jusqu'à l'expiration du délai de conservation) de documents fondamentaux (contrats, plans, décisions) permet, en cas de litige, de recourir à des pièces justificatives et concourt ainsi à garantir la propriété et les droits de la commune. Les archives servent également pour la recherche historique.»

### Concept d'archivage

Depuis le début de cette année, les dossiers de l'Action sociale sont numérisés et conservés de manière électronique grâce au déploiement des logiciels Tutoris ou kiBon. En outre, à travers le logiciel Doc.SERIES, une GED (gestion électronique des documents) est en cours d'implémentation au sein du Service des finances. La finalité consiste à digitaliser l'ensemble des pièces comptables, afin de faciliter l'accès aux documents tout en réduisant drastiquement le papier. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de classeurs par année qui seront dématérialisés.

Il en ira ainsi dans les prochaines années pour les autres services municipaux qui verront leurs archives papier diminuer de manière déterminante avec l'introduction d'outils comme eBau (procédure électronique d'octroi du permis de construire) ou encore à la suite du déploiement élargi de Doc.SERIES dans d'autres services (gestion du courrier,

accès GED pour le Législatif et autres commissions, gestion des PV, etc.). La gestion, la conservation et l'archivage des données électroniques au sein de l'administration communale constituent par conséquent un réel défi pour les questions liées à la conservation permanente des supports de données modernes.

A l'heure actuelle, il s'agit cependant d'assurer à court terme une solution de stockage conforme et légale de nos archives définitives qui s'effectuent encore, pour cette catégorie de documents, sur support papier (procès-verbaux du Conseil municipal, du Conseil de ville et des différentes commissions municipales, permis de construire, registre des habitants, etc.).

Viennent s'ajouter les nombreuses archives historiques actuellement conservées dans le bâtiment Agassiz 12 (environ 310 mètres linéaires) et dont plusieurs ouvrages des siècles précédents souffrent notamment de conditions de conservation inappropriées.

Un travail conséquent devra encore être opéré au moment du déménagement des archives existantes. En effet, il s'agira d'effectuer un tri conséquent entre les archives définitives à transférer dans les nouveaux locaux, les archives intermédiaires qui pourront être détruites après leur durée légale de conservation et les documents qui pourront être éliminés immédiatement. Compte tenu de l'état des archives, ces dernières devront être placées en quarantaine avant d'être entreposées définitivement dans leur nouvelle destination, afin d'éviter toute contamination d'autres documents.

En cas d'acceptation de cet objet par le Conseil de ville, un groupe de travail sera constitué sous l'impulsion de la Chancellerie municipale, afin d'établir un plan d'action et une marche à suivre pour l'assainissement, le déménagement et la gestion future des archives municipales.

### Nécessité d'agir

Pour rappel, le rapport du contrôle administratif des 27 et 28 septembre 2017 établi par la Préfecture du Jura bernois en date du 29 novembre 2017 mentionne clairement:

«Infrastructure: Les locaux de l'administration municipale de Saint-Imier, en cours de transformations, nous semblent bien conçus et bien équipés. Il est cependant relevé que le local des archives de la commune, situé au sous-sol du CEFF, n'est pas ou plus adapté. En effet, ledit local est vétuste, trop petit, comporte des fenêtres et est traversé par des conduites d'eau et d'électricité apparentes. La commune est invitée à trouver un autre endroit pour conserver ses archives.»

Des traces de salpêtre ont été constatées sur les murs des archives, plusieurs fissures sont visibles au plafond, des traces de sciure sont visibles sur certaines boîtes d'archives ainsi que quelques piqûres de moisissures sur d'anciens registres.

La Municipalité de Saint-Imier se trouve ainsi confrontée à la recherche d'une solution rapide et impérative pour ses archives historiques.

Le projet d'extension des locaux de stockage pour les archives de Mémoires d'Ici, porté par la Fondation des Rameaux, constitue une excellente opportunité pour y localiser les archives de la Municipalité et garantir ainsi leur conservation de manière optimale et professionnelle dans la durée.

### Solution proposée

Après des discussions avec Mémoires d'Ici et la Fondation des Rameaux, un espace équipé de 75 m<sup>2</sup> pourrait être réservé pour la Municipalité de Saint-Imier dans le cadre de l'agrandissement.

Cette surface à disposition permettrait d'entreposer l'ensemble des archives définitives de la Municipalité, étant entendu que les archives courantes seront conservées à proximité des places de travail en raison du besoin d'accessibilité régulier. Comme expliqué plus haut, le volume des archives courantes aura toutefois tendance à diminuer très fortement avec l'avènement de la numérisation.

Dans le cadre de ce projet, la participation de la Municipalité de Saint-Imier se traduirait de la manière suivante:

- Une subvention unique à fonds perdu de 150 000 francs au titre de soutien au projet global en tant que commune-siège de Mémoires d'Ici et de la Fondation des Rameaux.

- La signature d'un bail avec paiement anticipé du loyer pour une surface d'entreposage de 75 m<sup>2</sup>, afin de conserver les archives de la Municipalité pour une période initiale de 15 ans. Un montant de 200 000 francs serait ainsi libéré au moment du démarrage du projet afin de constituer des fonds supplémentaires pour la Fondation des Rameaux et ainsi réduire le montant de la dette et donc les charges y afférentes. Outre le loyer de 15 ans, ce montant englobe également les rayonnages mobiles spécifiques à la conservation des archives, ainsi que la mise à disposition d'un local pour la mise en quarantaine des archives avant l'emménagement définitif. A partir de la 16<sup>e</sup> année, le loyer a d'ores et déjà été fixé à 150 francs/m<sup>2</sup> annuels + charges accessoires.

- Les coûts induits sont estimés à quelque 2100 francs/an, soit 28 francs/m<sup>2</sup> pour les charges accessoires (chauffage, assurances, sécurité, ascenseur, monobloc pour la gestion de l'air, électricité). Les charges annuelles seront facturées à la Municipalité sur la base d'un décompte effectif. Ces coûts induits seront dus dès le début du bail.

### Conclusion

Comme mentionné en introduction, le soutien de notre commune au projet d'extension des locaux de conservation et d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois permettra de reconnaître et souligner l'importance pour notre région de préserver son patrimoine culturel et historique.

En parallèle, cet agrandissement représente une opportunité unique de nous associer à ce développement, afin d'y prévoir un local de conservation de nos archives historiques dans d'excellentes conditions et avec un suivi et une surveillance permanente des locaux. La solution trouvée permet ainsi d'exploiter au mieux les synergies, tout en permettant de consolider le projet d'agrandissement de Mémoires d'Ici et de la Fondation des Rameaux dans son ensemble.

Réaliser son propre local d'archivage selon les normes actuelles nécessiterait également un investissement conséquent pour la Municipalité, sans compter les coûts induits qu'il

générerait pour la commune seule.

Un montant de 300 000 francs figure au plan financier en complément à l'indemnité reçue du canton de Berne et dont il est proposé d'affecter 50 000 francs au projet d'agrandissement des archives de Mémoires d'Ici.

Pour ces différentes raisons, sur préavis favorables des trois commissions des bâtiments et infrastructures sportives, culturelle et des finances, unanimes, le Conseil municipal vous propose de libérer un crédit d'engagement de 350 000 francs, figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales. Il est proposé de le financer par autofinancement.

### Ouverture de la discussion:

Elisabeth Beck, présidente: «J'ouvre la discussion.»

Mathias Nikles, PLR: «La fraction PLR accepte le crédit d'engagement de 350 000 francs (150 000 francs de subvention unique à fonds perdu et de 200 000 francs de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales – décider du mode de financement: par autofinancement.»

Nathalie Fiechter, PS: «La Fondation Mémoires d'Ici, qui a pour mission la collecte, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et historique du Jura bernois est depuis un certain temps à l'étroit dans ses locaux. Manquant d'espace de stockage pour poursuivre dans des conditions optimales ses missions de collecte et de conservation, elle a lancé un projet d'extension. Par ailleurs, la Municipalité de Saint-Imier se trouve, depuis quelques années, confrontée à la recherche de locaux adéquats pour l'entreposage de ses archives qui ne bénéficient pas d'une conservation appropriée. L'agrandissement des locaux du Centre de documentation représente donc une occasion unique d'associer la Municipalité de Saint-Imier à ce développement, afin d'y prévoir un local de conservation de ses archives historiques dans d'excellentes conditions et avec un suivi et une surveillance permanente des locaux. Acquis à l'idée qu'il est important pour notre région de préserver son patrimoine culturel et historique, c'est à l'unanimité que la fraction socialiste accepte de libérer un crédit d'engagement de 350 000 francs, figurant partiellement au plan financier et financé par autofinancement, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales.»

Joseph Chiesa, ARC: «Pour la fraction ARC, ce crédit d'engagement n'est pas seulement une histoire d'archives, mais également une histoire de mémoire! Pour rappel, la Fondation Mémoires d'Ici a pour mission la collecte, la préservation et la valorisation du patrimoine historique et culturel de notre cité et de la région. Comme le mentionne très bien le message du Conseil municipal, nous ne pouvons qu'être satisfaits et

satisfaites que Mémoires d'Ici soit en constante évolution. En tant que commune siège nous devons encourager l'émergence du projet d'agrandissement, qui constitue ainsi une très belle opportunité pour notre ville de Saint-Imier de témoigner de notre soutien au précieux travail accompli par Mémoires d'Ici durant ces 20 dernières années. C'est donc un double oui, à la fois pour les archives communales et pour les beaux projets de Mémoires d'Ici.»

Au vote, le crédit d'engagement de 350 000 francs (150 000 francs de subvention unique à fonds perdu et 200 000 francs de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

### 8. Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance: décision

#### Rapport du Conseil municipal:

En février 2019, le Corps électoral de Saint-Imier a libéré le crédit d'investissement destiné à la réalisation de la phase pilote du chauffage à distance (CAD) pour des institutions et bâtiments publics situés à l'ouest de Saint-Imier.

Ce réseau aura comme source de chaleur une énergie renouvelable locale, l'eau du puits des Sauges qui alimente en eau potable le haut-vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes.

Rappelons que cette opportunité existe, car la température de l'eau extraite est d'environ 20°C tout au long de l'année. Grâce à un réseau de distribution basse température et à des pompes à chaleur décentralisées adaptées à chaque bâtiment, il sera possible de chauffer de manière performante et dans le respect de l'environnement de nombreux immeubles de la localité.

### Limiter les émissions carbone en utilisant des énergies locales

Selon les projections actuelles, ce système pilote permettra de fournir près de 2 millions de kWh chaleur, ce qui représente plus de 220 000 litres d'équivalent mazout et une économie d'environ 500 tonnes de CO<sup>2</sup> par an. Notons encore que la consommation des pompes à chaleur (PAC) représentera plus de 500 000 kWh d'énergie électrique renouvelable composée de solaire local et d'hydraulique (produit TOPAZE), voire de l'énergie partiellement produite sur place et autoconsommée.

### Etat d'avancement du projet

Le contrat de fourniture de chaleur a été signé par l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB) en octobre 2020. D'autre part, la Commission bâtiments et infrastructures sportives avait déjà préavisé favorablement le raccordement du bâtiment de la Route de Sonvilier N° 3 il y a plusieurs mois et des discussions sont toujours en cours avec l'EMS de la Roseraie.

Les conduites d'alimentation du bâtiment Sonvilier 3 et une grande partie du raccordement de l'HJB ont été mis en place lors de la construction du projet EAU-Vallon. Le reste de ces travaux sera réalisé dès que les conditions météorologiques le permettront.

Un appel d'offres «marchés publics» ouvert s'est conclu par l'adjudication par le Conseil municipal du mandat de fourniture et d'installation des équipements de chauffage le 24 novembre 2020.

L'ensemble des acteurs du projet vont maintenant œuvrer à sa réalisation concrète pour une mise en service attendue au printemps prochain. Ce premier projet servira de base pour élaborer une extension du CAD au centre de la Cité lors d'une phase ultérieure.

### Création d'un financement spécial CAD

La création d'un financement spécial est indispensable pour financer sur le long terme l'entretien des réseaux de chauffage à distance à Saint-Imier. Comme le veut la loi cantonale, ce fonds devra permettre un autofinancement de cette tâche. Il sera alimenté chaque année par un éventuel résultat positif ou servira à assumer une éventuelle charge nette.

La création du financement spécial permettra également de récupérer la TVA des montants investis lors de la réalisation du réseau de chauffage à distance. Tant la Commission de l'équipement que celle des finances ont préavisé favorablement à l'unanimité des avis exprimés la création au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du financement spécial «chauffage à distance» et son règlement de fonctionnement.

Le Conseil municipal recommande par conséquent au Conseil de ville d'approuver le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance.

#### Ouverture de la discussion:

Elisabeth Beck, présidente: «J'ouvre la discussion en lien avec les 5 articles du règlement.»

Marie Ruchonnet, PS: «Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur l'approbation ou non du Règlement relatif au fonds communal pour le chauffage à distance au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La crise climatique que le monde traverse à l'heure actuelle doit être prise au sérieux et chaque effort, à petite ou grande échelle, est le bienvenu pour endiguer cette situation dramatique. Dans cette perspective, l'utilisation d'énergies locales pour limiter les émissions carbone est une très bonne nouvelle pour notre région et notre localité. La fraction socialiste suit donc le Conseil municipal et approuve à l'unanimité le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance.»

Morgane Bussian, ARC: «La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport établi par le Conseil municipal, ainsi que du Règlement relatif au fonds communal pour le chauffage à distance. Nous restons convaincus que ce chauffage à distance est une magnifique opportunité pour notre Cité. Accepter la création d'un financement spécial pour garantir le financement de l'entretien des réseaux de ce chauffage sur le long terme, ainsi que son règlement de fonctionnement, nous paraît ainsi en être la suite logique. ARC approuve donc à l'unanimité le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance.»

Jean-Paul Gerber, PLR: «Lors de notre fraction, nous avons discuté du Règlement relatif au fonds communal FS pour le chauffage à distance. Après une brève discussion, nous avons décidé de laisser la liberté de vote. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour la présentation de ce dossier.»

Elisabeth Beck, présidente : « Bien, nous pouvons passer au vote. »

Elisabeth Beck, présidente : « Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le Règlement relatif au fond communal (FS) pour le chauffage à distance sont prié(e)s de se lever. »

Elisabeth Beck, présidente : « Le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance est accepté à l'unanimité... »

Vincent Brahier, PLR, scrutateur : « Non, M<sup>me</sup> la présidente, le vote n'est pas fini, il faut encore demander les contres, puis les abstentions. »

Elisabeth Beck, présidente : « Oui, excusez-moi, j'ai cru que tous les conseillers de ville s'étaient levés. Je reprends le vote »

Elisabeth Beck, présidente : « Les conseillères et conseillers de ville qui sont contre le Règlement relatif au fond communal (FS) pour le chauffage à distance sont prié(e)s de se lever. Les abstentions. »

Au vote, le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance est accepté par 28 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

### 9. Rapport intermédiaire de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable », déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC) : décision

Rapport du Conseil municipal :

A la demande de la commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable » et en accord avec la Présidente du Conseil de ville, nous vous remettons en annexe le rapport préliminaire de la commission.

Il est demandé au Conseil de ville de se déterminer sur la suite à donner au rapport préliminaire.

Ouverture de la discussion :

Elisabeth Beck, présidente : « Je cède la parole à Swann Thommen, ARC. »

Swann Thommen, ARC : « Je n'ai rien préparé, c'est... »

Elisabeth Beck, présidente : « Ah, excusez-moi ! Nous pouvons passer directement à la discussion, ce n'est pas un problème. »

Swann Thommen, ARC : « Si vous souhaitez, ce que je peux dire... »

Patrick Domon, ARC : « Oui, c'est moi qui ai la position de la fraction. »

Swann Thommen, ARC : « Oui, la position de la fraction. »

Elisabeth Beck, présidente : « Alors, oui, Patrick Domon, ARC, je vous donne la parole. »

Patrick Domon, ARC : « C'est un peu le chaos. Nous sommes bien dans la discussion de ce point ? »

Elisabeth Beck, présidente : « Oui. Je ne crois pas que l'on soit en plein chaos. Je vous donne volontiers la parole. »

Patrick Domon, ARC : « Je ne savais pas... »

Elisabeth Beck, présidente : « Allez-y seulement. »

Patrick Domon, ARC : « C'est avec intérêt et réjouissance

que la fraction ARC a pris connaissance de ce rapport préliminaire. Les premières conclusions sont prometteuses, l'étude bien engagée, et ce, selon les échos recueillis, dans une ambiance de travail constructive et dynamique. La fraction ARC valide la poursuite de l'étude par la commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable » et se réjouit vivement de découvrir son rapport final dans les meilleurs délais. »

Michel Ruchonnet, PS : « La fraction socialiste a pris connaissance de ce rapport intermédiaire et y a trouvé son compte. Tout figure dans le rapport et les axes de la commission nous paraissent tout à fait pertinents. La problématique de la durabilité est un concept relativement récent avec des idées aussi nombreuses que les personnes qui s'y attendent. Il existe actuellement une documentation énorme dans laquelle il faut trier ce qui peut correspondre à nos besoins, mais il n'est pas interdit également d'être innovant et c'est dans cette attente que nous nous réjouissons de lire le rapport final. Il faut reconnaître que notre commune a déjà bien avancé sur la bonne voie ces dernières années, mais on peut toujours faire mieux et c'est ce que nous attendons de cette commission. Nous profitons de remercier tous les membres de la commission pour leur engagement, le travail qui a été fait jusque-là et le boulot qui reste à faire. En conclusion, la fraction socialiste accepte à l'unanimité ce rapport intermédiaire. »

Gisèle Tharin, PLR : « La fraction libérale-radical prend acte du rapport intermédiaire de la commission temporaire intitulée « Pour une politique communale orientée développement durable » et remercie la commission pour le travail effectué. »

Au vote, le rapport intermédiaire de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable », déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC), avec poursuite du mandat, est accepté à l'unanimité.

### 10. Nomination d'un membre au sein de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, en remplacement de Vincent Brahier, démissionnaire au 31 décembre 2020

Gisèle Tharin, PLR : « La fraction PLR propose Michel Bastardoz au sein de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, en remplacement de Vincent Brahier, démissionnaire au 31 décembre 2020. »

Au vote, Michel Bastardoz est nommé par 27 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

... Roger Comte, ARC, n'étant pas présent dans la salle au moment du vote, sa position n'est pas comprise dans le vote...

### 11. Nomination d'un membre au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL), en remplacement de Vincent Brahier, démissionnaire au 31 décembre 2020

Gisèle Tharin, PLR : « La fraction PLR propose Coraline Rochat au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL), en remplacement de Vincent Brahier,

démissionnaire au 31 décembre 2020. »

Au vote, Coraline Rochat est nommée à l'unanimité.

Elisabeth Beck, présidente : « Je remercie d'ores et déjà Coraline Rochat ainsi que Michel Bastardoz pour leur investissement. Je tiens aussi à remercier Vincent Brahier, PLR, pour son engagement en politique en faveur de la collectivité. Bon vent à toi Vincent à partir de 2021. »

Vincent Brahier, PLR : « Merci beaucoup. »

### 12. Motions et interpellations

Elisabeth Beck, présidente : « Je n'ai pas reçu de motion... »

Vincent Brahier, PLR : « Oui, Madame la présidente, j'ai une interpellation concernant... »

Elisabeth Beck, présidente : « Excusez-moi, Vincent Brahier, PLR, d'abord nous devons traiter les réponses aux interpellations si le Conseil municipal souhaite la parole ? »

Vincent Brahier, PLR : « Ah oui, désolé. Je vais un peu vite. »

Elisabeth Beck, présidente : « Bien. Le Conseil municipal semble ne pas avoir de réponse à donner ce soir. »

Elisabeth Beck, présidente : « Cette fois, vous pouvez prendre la parole, Vincent Brahier, PLR. »

Vincent Brahier, PLR : « Interpellation intitulée : Les piétons seront-ils encore en sécurité sur les trottoirs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ? » Parmi les nouvelles règles de circulation qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans pourront circuler à vélo sur les trottoirs. Jusqu'à aujourd'hui, seuls les élèves d'école enfantine étaient autorisés. Cette nouvelle règle contient un certain potentiel de conflit : en effet, depuis longtemps les piétons doivent partager leur espace avec divers engins, tels que trottinettes, trottinettes électriques, skateboards, etc. Il est important que les parents enseignent à leurs enfants un comportement approprié sur le trottoir : c'est-à-dire faire preuve de considération envers les autres usagers, adapter la vitesse à la densité des piétons et en particulier des personnes âgées et à mobilité réduite. Il faut également apprendre à descendre du vélo avant de traverser la route sur un passage pour piétons, s'arrêter et traverser la voie à pied. Il faut également rappeler que la signalisation, par exemple un sens unique, est également valable pour les vélos. Nous demandons au département de police :

1. De créer un concept d'information des nouvelles règles à l'intention des parents.
2. De participer activement dans le terrain et à titre préventif à l'information des enfants en particulier. »

Patrick Tanner, maire : « Ce que Vincent Brahier, PLR, mentionne est tout à fait correct. Le Conseil fédéral a adopté une révision de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière et sur la signalisation routière dans sa séance du 20 mai 2020. Dans cette ordonnance, il a notamment adopté des mesures concernant la fluidité du trafic et la sécurité routière. Etait effectivement concernée l'autorisation pour les jeunes enfants jusqu'à 12 ans de pouvoir rouler à vélo sur le trottoir en l'absence de bande cyclable ou de piste cyclable. A ce jour, comme l'a dit Vincent Brahier, PLR, seuls les élèves de l'école

enfantine étaient autorisés à y pédaler. A l'avenir, tous les enfants pourront rouler à vélo sur le trottoir jusqu'à l'âge de 12 ans, mais uniquement en l'absence de piste ou bande cyclable. Le Conseil fédéral est conscient que cette mesure est susceptible de déranger les piétons, mais elle contribue à la sécurité routière puisqu'elle permet d'éviter que des enfants ne se fassent percuter par des voitures. C'est en quelque sorte une pesée d'intérêts réalisée par le Conseil fédéral pour la sécurité de nos enfants. C'est ce conflit « route-trottoir » qui a provoqué la nécessité de cette modification qui entrera en vigueur en janvier 2021. Nous allons discuter avec le service prévention de la Police cantonale bernoise, afin de prévoir une sensibilisation dans les écoles primaires. Nos agents veilleront également à contribuer à cette prévention sur le terrain. »

Vincent Brahier, PLR : « Merci, M. le maire, pour la réponse. J'espère qu'il n'y aura pas une fois un incident grave sur les trottoirs. »

Elisabeth Beck, présidente : « Je donne la parole pour la deuxième interpellation. »

Denis Gerber, PLR : « Interpellation intitulée : Droit de la minorité (Campagne sur la fusion). Notre intervention de ce soir porte sur deux axes bien spécifiques :

- le passé récent,
- le futur immédiat.

En nous référant au passé récent relatif à ce thème du droit de la minorité, notre fraction souhaite avoir des réponses précises sur les interrogations qu'elle se pose encore et toujours :

- Un avis de droit quant à la justesse de notre demande d'avoir un droit d'exprimer de manière concrète notre position a été demandé par le bureau à l'OACOT :

– Quand a-t-il été transmis à l'OACOT ?

– Quel était le contenu de cette demande ?

– Qui en a rédigé le texte ?

– Quand la réponse de l'OACOT a-t-elle été transmise au bureau ?

- Quand le bon à tirer présentant le document du COPIL (apparemment le message de notre Conseil) a-t-il été signé par le bureau ? Quand a-t-il été transmis à l'imprimerie ?

Mais notre parti veut aussi aborder ce thème sous un aspect orienté vers le futur :

Il se base sur :

- Le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier :

Ce règlement accepté par notre population en votation des 30 novembre 2001, 1<sup>er</sup> décembre 2001 et 2 décembre 2001 est-il toujours valable et gère-t-il toujours les différents thèmes évoqués dans son libellé ?

Nous lisons :

a) Art. 9 alinéa 3 Message (Règlement votations). Je cite :

« Pour les votations, les électeurs reçoivent avec leur bulletin de vote un message bref et objectif du Conseil de ville, qui tient également compte des arguments des opposants. »

- Le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier 18 mars 2004 avec des modifications les 5 février 2011 et 26 avril 2012.

Question préalable : Ce règlement est-il aussi toujours en vigueur ?

Nous lisons :

Art. 1 alinéa 4 Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier :

Le bureau rédige les messages du Conseil de ville à l'attention du Corps électoral.

Notre fraction et notre parti souhaitent connaître :

- Le processus qu'il faudra appliquer pour avoir un message bref et objectif incluant les us et coutumes dans le respect des alinéas évoqués.

- La définition précise du responsable du message, quel que soit le thème abordé.

- La procédure pour obtenir un rapport de minorité (rédaction du texte, délai pour la demande, ...) dans l'esprit du respect d'une minorité au sein de notre Assemblée.

Nous souhaitons que cette clarification au niveau du Conseil de ville soit un élément constructif dans les futurs débats de notre Législatif. »

Exceptionnellement, l'interpellation s'adresse à la présidente et non aux membres du CM. »

Elisabeth Beck, présidente : « En préambule, je souhaite préciser le point suivant : je constate que vous avez souhaité, dans le dossier fusion, ne plus suivre un usage bien établi au sein de notre Commune. Celui-ci consiste à faire une demande lors de la séance du Conseil de ville lorsque l'objet est traité : en conclusion, vous avez demandé que cet usage ne soit pas appliqué pour ce dossier quand bien même, par le passé, vous avez exigé que cette coutume soit respectée. Je réponds maintenant volontiers aux questions :

1. Quand l'avis de droit a-t-il été transmis à l'OACOT ?

Vous avez remis en question la décision du bureau du Conseil de ville et envoyé un extrait de l'avis de l'OACOT pour un autre cas de figure juste après la séance. A bien plaisir, pour répondre à votre interrogation, je me suis permis de demander un avis de droit confirmant notre décision.

2. Quel était le contenu de cette demande ?

Le contenu comportait tous les courriels et fichiers joints que vous m'avez envoyés et le procès-verbal de la séance.

3. Qui en a rédigé le texte ?

La présidente et la secrétaire.

4. Quand la réponse de l'OACOT a-t-elle été transmise au bureau ?

Le 9 octobre 2020. Mais, puisque vous revenez sur ce rapport de minorité, je demande à Nathalie Fiechter, PS, secrétaire, de lire la réponse de l'OACOT dans son entier, une réponse qui justifie pleinement la décision prise par le bureau du Conseil de ville à ce sujet. »

Nathalie Fiechter, PS, secrétaire : « Réponse reçue le vendredi 9 octobre 2020. »

« Madame,

Je vous remercie pour votre courriel, dont je n'ai pris connaissance qu'à mon retour de vacances le 6 octobre, et votre courrier qui m'est parvenu par la poste également le 6 octobre. Je puis y répondre comme suit :

1. Selon l'article 9, al. 3 du règlement communal sur les votations et élections, les électeurs reçoivent pour les votations, avec leur bulletin de vote, un message bref et objectif du Conseil de ville, qui tient également compte des arguments des opposants. Aux termes de l'article 1, al. 4 du règlement du Conseil de ville, le bureau rédige les messages du Conseil de ville à l'attention du corps électoral.

2. Il résulte des articles précités que le message adressé au corps électoral doit être bref, objectif et tenir également compte des arguments des opposants. Ces arguments, dès lors qu'ils sont connus, doivent être évalués dans le message sous une forme ou une autre, afin de permettre au corps électoral de se former librement une opinion en toute connaissance de cause.

3. Il n'en résulte nullement que les opposants auraient le droit de rédiger eux-mêmes leurs arguments pour qu'ils soient repris tels quels dans le message. Ce droit n'existe d'ailleurs pas non plus pour les votations en droit cantonal, sauf dans le cas des initiatives et demandes de vote populaire, ce qui n'est pas pertinent en l'espèce. Le courriel joint à votre demande, dans lequel je prenais position le 15 mars 2017 sur une question similaire, ne dit pas autre chose. Il souligne au contraire que les conseillers de ville minoritaires n'ont pas le droit de rédiger eux-mêmes un texte à intégrer dans le message.

4. Apparemment, il existe une pratique dans votre commune, selon laquelle les conseillers de ville minoritaires auraient le droit de rédiger eux-mêmes un rapport de minorité qui est ensuite intégré dans le message adressé au corps électoral. Toujours selon cette pratique, ils devraient en faire la demande lors de la séance du Conseil de ville au cours de laquelle l'objet est traité.

5. Cette pratique va plus loin que ce que fixent les dispositions réglementaires applicables. Dans le cadre d'un éventuel recours, si un recourant fait valoir une violation du droit en se réclamant de cette pratique, il n'est de loin pas acquis qu'il obtienne gain de cause, puisque la pratique ne se fonde pas sur le règlement. A supposer que l'instance de recours admette que la pratique puisse avoir la même valeur qu'une disposition réglementaire, elle devrait alors logiquement admettre aussi que le délai fixé par cette pratique doit s'appliquer et que la demande des conseillers minoritaires était alors tardive et non recevable.

6. Quant au principe d'un message rédigé en commun par les 5 communes en vue de la votation sur la fusion, il n'a semble-t-il pas été remis en cause par le Conseil de ville lors de sa séance du 3 septembre (dont je n'ai toutefois pas lu le procès-verbal). Il est bien clair que chaque commune aurait pu rédiger son propre message et le bureau du Conseil de ville aurait pu décider de rédiger un message spécifique pour les électeurs de Saint-Imier. Cela ne semble guère opportun dans ce type de projet, mais aurait été néanmoins admissible. Pour des questions de délai, il semble qu'il est maintenant trop tard pour revenir là-dessus. En effet, le message doit parvenir aux électeurs au moins 3 semaines avant le scrutin. De plus, vu la complexité de l'objet, sa rédaction peut prendre quelque temps.



7. En résumé, je suis d'avis que les conseillers de ville minoritaires n'ont pas le droit de rédiger un rapport de minorité à intégrer dans le message adressé aux électeurs, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas de base réglementaire qui l'autorise. En outre, leur demande devrait être considérée comme tardive si l'on s'en réfère à la pratique communale. En revanche, le message doit tenir compte de leurs arguments et les évaluer d'une manière ou d'une autre.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous adresse mes cordiales salutations.

Giovanna Munari Paronitti, avocate.»

Elisabeth Beck, présidente : «Merci Nathalie Fiechter, PS, secrétaire.»

Elisabeth Beck, présidente : «Il y a encore deux questions :

- Quand le bon à tirer a-t-il été signé ?

Comme le bureau du Conseil de ville a décidé que c'était le message du Copil qui serait retenu, la compétence a été déléguée au Copil.

- Quand le message a-t-il été transmis à l'imprimerie ?

Eh bien, aussitôt le bon à tirer validé.»

Elisabeth Beck, présidente : «Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que la réponse de l'avocate, M<sup>me</sup> Munari, nous l'avons reçue le 9 à midi, et nous avons un délai jusqu'au 10 de l'administration.»

Elisabeth Beck, présidente : «Voilà. Pour le reste, les réponses ont été données par Nathalie Fiechter, PS, secrétaire, par la lecture du courriel de M<sup>me</sup> Munari. Encore peut-être juste :

- Le règlement est-il toujours en vigueur ?

A ma connaissance, oui.»

Elisabeth Beck, présidente : «Je crois que nous n'avons pas d'autre interpellation. Nous pouvons passer aux petites questions.»

### 13. Petites questions

Elisabeth Beck, présidente : «J'ai reçu plusieurs petites questions. Nous allons les prendre les unes après les autres.»

Elisabeth Beck, présidente : «D'abord, les réponses du Conseil municipal. Je donne la parole.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : «J'aimerais donner un complément d'information concernant la petite question de Patrick Domon, ARC, concernant la desserte locale à Saint-Imier. Le Conseil de ville a validé le principe d'un essai pilote de ligne du bus à Saint-Imier et a libéré le crédit à cet effet. La période test a débuté en 2019 et doit se poursuivre jusqu'à fin 2021. La fréquentation 2019 a été boostée par les étudiants du ceff Santé-Social qui se rendaient dans le bâtiment route de Sonvillier 3 pour suivre leurs cours. En 2020, la fréquentation de la ligne a diminué en raison d'une part du déménagement du ceff à la rue de la Clef 44 et de la crise du Covid-19. Toutefois, cette baisse ne semble pas alarmante pour le canton. Le taux de fréquentation minimum semble donc atteint et l'office des trans-

ports publics envisage, de concert avec l'entreprise de transport et la Municipalité de Saint-Imier, de prolonger la phase d'essai jusqu'à fin 2022 aux mêmes conditions (1/3 canton, 1/3 Municipalité et 1/3 recettes). En raison de la crise sanitaire, le canton souhaite prolonger de deux années l'essai de Saint-Imier au-delà de la période initiale (2019 à 2021) et d'inclure le changement d'horaire 2022 et 2023. Il ne sera par conséquent pas possible de consolider cette ligne avant le changement d'horaire 2024. Le canton propose même, pour la période horaire 2022, 2023 et 2024, d'étendre l'essai à Villeret selon le nouveau concept de desserte locale établi par le Bureau Dudler (dans ce cas-là, l'essai de Saint-Imier tomberait et serait englobé dans l'essai Saint-Imier/Villeret) pour une nouvelle période de trois ans. Afin de tenir les délais de production d'un horaire et garantir le financement des lignes, il convient maintenant de ne pas perdre de temps et de transmettre à l'office des transports publics la variante horaire souhaitée en vue d'obtenir des offres chiffrées de la part des CJ. Cela permettra de convenir avec Villeret de la répartition des coûts de cette desserte locale et de mettre à l'ordre du jour du Conseil de ville de mai 2021 un rapport «à tiroirs» pour la mise en place d'un essai pilote de trois ans pour une desserte Saint-Imier/Villeret (sous condition de l'acceptation du crédit y relatif par Villeret pour la part qui lui incomberait), à défaut du prolongement de la desserte locale Saint-Imier pour les horaires 2022 et 2023. Nous reviendrons donc prochainement devant le Conseil de ville avec ces nouvelles propositions d'amélioration de la desserte locale.»

Patrick Domon, ARC : «Merci pour ces réponses. J'ai essayé de suivre, je n'ai pas tout bien noté. Nous nous réjouissons des perspectives de développement tout en tenant compte de la situation que nous traversons. Nous restons dans l'attente de vos nouvelles.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : «J'aimerais encore apporter un éclaircissement au sujet du Social lab. Nous avons transmis les réponses aux questions soulevées par le Parti socialiste lors de la dernière séance. Ces réponses ont été données aux chefs de fraction. J'espère ainsi avoir été plus clair et transparent. Je reste, ainsi que Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, à disposition si vous avez encore des questions.»

Marie Ruchonnet, PS : «Merci pour les réponses que nous avons reçues ce matin. Nous avons reçu tous les noms, nous savons à présent qui est dans le Social lab. Maintenant, reste à savoir comment tout ceci va se passer.»

Elisabeth Beck, présidente : «Bien. Maintenant, les nouvelles petites questions. Je donne la parole.»

Christian Tharin, PLR : «Petite question intitulée : Chantier rue de la Fourchaux. Le chantier de la rue de la Fourchaux a débuté au mois de mars de cette année par la réparation de la conduite d'eau à l'entrée de la rue citée. De fil en aiguille, ce chantier aura duré jusqu'au début du mois de novembre, soit neuf mois. Le chantier s'est déployé en deux parties soit :

- La partie est de la rue ayant seulement bénéficié du renouvellement de la conduite d'eau.

- La partie ouest de la rue jusqu'à l'intersection venant de l'Hôpital ayant bénéficié du renouvellement de la conduite d'eau, de celles concernant l'électricité, renouvellement de l'éclairage public, renouvellement entier du bitume de la route ainsi que du trottoir sud.

Après renseignements pris, il s'agissait au départ de procéder «simplement» à la réparation sur plusieurs dizaines de mètres de la conduite d'eau suite à une rupture. Au final, pratiquement un kilomètre a été renouvelé. Cela a naturellement conduit à un allongement du chantier. Il est également à mentionner que deux ruptures de cette même conduite d'eau sont survenues devant l'EMS «La Roseraie». Ces deux ruptures ont été réparées rapidement et la route a à nouveau été goudronnée. Environ deux semaines plus tard, ce bitume a été arraché... Fort de cela, nous souhaitons connaître :

- Le montant que ces travaux ont coûté.
- Sur quel crédit cela est imputé ?
- Qui a libéré ce crédit ?
- Si ce montant est de la compétence de notre Conseil, pourquoi aucun point n'a été mis à l'ordre du jour de notre Conseil et ce même a posteriori ?
- Si ce montant est pris depuis un crédit déjà ouvert par notre Conseil, pourquoi aucune information ne nous a été fournie ?
- Y avait-il un concept de renouvellement prêt au moment de prolonger à plusieurs reprises le chantier ?
- Si non, pourquoi cela n'était-il pas le cas, car des investissements dans cette rue étaient prévus dans le plan financier ?

Concernant le renouvellement de l'éclairage public :

- Est-il vrai que le chantier a pris du retard, car le câble d'alimentation des lampadaires n'avait pas été commandé ?

Enfin, la communication aux riverains de ce chantier laisse à désirer, car très très peu d'informations ont été fournies par la Municipalité. D'où nos questions supplémentaires :

- Qui s'est occupé de transmettre les informations et par quel canal ?
- Comment cela se passe-t-il pour les autres chantiers, est-ce que le flux d'information est-il meilleur ou non ?
- Si non, quelles mesures le Conseil municipal pense-t-il prendre afin d'améliorer l'information destinée aux riverains des divers chantiers de la commune ?

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : «Merci. Vu le nombre de réponses à donner, je vais répondre lors du prochain Conseil de ville.»

Christian Tharin, PLR : «Merci.»

Gisèle Tharin, PLR : «Incivilités : engagement à l'essai d'un travailleur social hors murs, résultat. Nous avons appris par la voie de la presse régionale dans le courant de l'été qu'un travailleur social hors murs avait été mandaté par la commune pour une période d'essai de trois mois. Nous sommes arrivés au terme de cette période d'essai et notre

fraction, très soucieuse de la problématique des incivilités dans notre commune, souhaite en connaître l'aboutissement. En toute transparence, nous souhaiterions également connaître le coût de ce mandat et qui en a pris la décision ? Nous avons eu connaissance que de nouveaux événements se sont produits mi-novembre dernier. Nous pensons donc qu'il y a urgence à ce que des mesures soient rapidement appliquées. Que doivent faire nos citoyens éventuellement confrontés ou observateurs de tels actes pendant cette période intermédiaire ? Nous avons appris, avec joie, que la commission mandatée par notre Conseil s'est mise à l'examen de ce dossier délicat. Nous demandons instamment que notre conseiller municipal responsable du dossier «Social lab» soit pleinement associé et de manière concrète aux démarches en cours. Nous avions demandé une cohésion entre les divers services concernés dans les démarches en cours et exigeons qu'elle soit parfaitement respectée.»

Patrick Tanner, maire : «Je confirme qu'effectivement deux personnes ont été engagées pour trois mois suite aux événements des nuits des 31 juillet et 1<sup>er</sup> août. Le Conseil municipal a pris un certain nombre de mesures mentionnées lors d'une précédente séance, sauf erreur. Ces deux personnes ont été engagées par mes soins sur le budget de la police et de la sécurité au niveau de la surveillance. Les contrats ont pris fin à la fin du mois de novembre en raison du budget à disposition notamment, et un rapport a été rendu pour cette durée. Le Conseil municipal n'en a pas encore eu connaissance. Nous allons l'étudier et en discuter au sein du Conseil municipal. Par rapport à votre question, ce que je peux dire c'est que si quelqu'un est confronté à des incivilités qui sont en train de se dérouler sous ses yeux à Saint-Imier, eh bien, il faut immédiatement appeler le 117. La seule solution, c'est d'appeler les forces de police qui, selon l'infraction, dénonceront ou prendront les mesures qui s'imposent en fonction du type d'incivilité. Pour les autres questions, notamment le coût, je n'ai pas ces informations ce soir. J'apporterai une réponse lors d'une séance ultérieure.»

Gisèle Tharin, PLR : «Merci, M. le maire, et j'attends avec impatience le dernier point.»

Patrick Tanner, maire : «Je m'excuse, encore une dernière précision. Par rapport à la présence de Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, au sein de la commission qui étudie la création du poste de travailleur social hors murs. Il sera naturellement associé, mais avec voix consultative, puisque c'est Paula Tanner, conseillère municipale en charge du Département de l'action sociale, qui représente le Conseil municipal avec droit de vote.»

Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : «Je voulais effectivement donner ces précisions, mais M. le maire a fait le nécessaire.»

Patrick Tanner, maire : «Ah ! Pardon.»

Gisèle Tharin, PLR : «Merci.»

Yann Doutaz, PLR : «Petite question intitulée : Proclamation des résultats. Art. 16 al. 1 (Règlement votations). Je cite :

«Le préposé au registre des électeurs doit afficher immédiatement dans les lanternes publiques les résultats de chaque scrutin.» Nos questions :

- Quand les résultats de Saint-Imier étaient-ils connus ? A notre connaissance vers 13h15-13h30.
- Cette information est-elle correcte ?
- L'affichage n'a pas été fait à ce moment-là ?
- Pourquoi ?

En visitant le site du Copil, nous pouvions découvrir que la proclamation des résultats se ferait entre 15h et 15h30 sur un lieu centralisé à Renan sous les étendards de la fusion !

- Sur la base de quel règlement cette décision a-t-elle été prise ?
- Qui a décidé de ne pas respecter notre règlement de 2001 ?

Patrick Tanner, maire : «Je vais essayer d'apporter une réponse. Je ne connais pas l'heure exacte. Je pourrais vous la communiquer après consultation du président du bureau de vote. Le comité de pilotage a effectivement sollicité les cinq bureaux de vote pour pouvoir disposer des informations et a demandé de maintenir confidentiellement les résultats pour pouvoir les communiquer de manière conjointe. Il paraissait quelque peu incompréhensible de communiquer des résultats au fur et à mesure, ce qui aurait aussi créé une certaine cacophonie, puisque la première commune à fournir des résultats aurait, par exemple, enterré le projet, alors qu'une autre commune procédait peut-être encore au comptage des votes. Nous avons estimé qu'il était préférable de communiquer de manière concertée à 15h30. Nous avons dû attendre un peu, oui, puisqu'il y avait aussi des élections dans d'autres communes. Nous avons ainsi dû retenir les résultats pendant environ 1h30. Il n'y a pas de base réglementaire qui mentionne cette procédure. Si vous souhaitez l'interpréter ainsi, oui, cette façon de faire ne figure pas dans un règlement. Toutefois, je pense que cette décision me semble assez cohérente et difficilement contestable. Mais, voilà !»

Yann Doutaz, PLR : «Merci, M. le maire, pour votre réponse.»

Gisèle Tharin, PLR : «Petite question intitulée : Procès-verbal du Conseil de ville.

- Nous souhaiterions savoir de qui dépend le procès-verbal du Conseil de ville ?
- Qui a la compétence d'effectuer la correction de la version établie par le vice-chancelier ?
- Quelle est la «tradition» actuelle ?
- Le bureau s'en occupe-t-il ?

A notre avis, sur la base des enregistrements, des écrits transmis, ce travail incombe au vice-chancelier et au bureau (éventuellement une délégation représentative du bureau).»

Elisabeth Beck, présidente : «Je souhaite répondre :

- De qui dépendent le procès-verbal du Conseil de ville et sa correction ?

De la chancellerie et l'administration communale qui sont sous la responsabilité du maire.

- Le bureau du Conseil de ville s'en occupe-t-il ?

Non, le procès-verbal du Conseil de ville est approuvé par le Conseil de ville, c'est les

membres du Conseil de ville qui le valident et peuvent le contester si nécessaire au conseil suivant. Le bureau du Conseil de ville approuve le procès-verbal du Conseil de ville au même moment que tous les conseillers de ville.»

Patrick Tanner, maire : «J'aimerais apporter une précision, puisque c'est moi qui ai pris cette décision, et j'aimerais l'assumer. Lorsque j'ai eu connaissance du procès-verbal, que je ne lis pas systématiquement avant sa diffusion, la chancellerie faisant un travail précis et minutieux, j'ai immédiatement réagi auprès du vice-chancelier.

M<sup>me</sup> la présidente l'a précisé tout à l'heure, le procès-verbal doit relater les débats tels qu'ils se sont déroulés, et il ne saurait être introduit, après la séance, une intervention différente de celle qui a été faite. Lorsque j'ai constaté qu'une intervention différente que celle faite durant la séance avait été introduite dans le procès-verbal, j'ai demandé à M. Rodrigues de procéder à la correction de ce procès-verbal, ce qu'il a fait immédiatement. Vous avez reçu à ce sujet un courriel de sa part. Je tiens à le remercier pour sa réactivité et j'assume la responsabilité de cette décision. En tant que maire, il me semble que c'était de mon devoir de garantir ce principe de vérocité du procès-verbal. Etant naturellement entendu que ce procès-verbal est de votre compétence, puisque c'est bien vous qui l'adoptez après sa lecture.»

Gisèle Tharin, PLR : «Merci. Toutefois, j'ai un petit souci au niveau de la séparation des pouvoirs. Il me semble que le Conseil de ville dépend de la présidente du Conseil de ville, du bureau, je ne sais pas.»

Patrick Tanner, maire : «Il ne s'agit pas d'une question de séparation des pouvoirs. Le procès-verbal doit refléter les débats qui ont été faits. Si vous n'êtes pas d'accord avec le contenu du procès-verbal, je n'imposerais jamais un contenu autre que ce qui a été dit et enregistré. Si le procès-verbal devait être contesté, il y a moyen d'en écouter l'enregistrement. C'est une possibilité qui existe. Jamais en tant que maire je ne m'immiscerais dans le procès-verbal pour le modifier. Ma responsabilité en tant que chef politique de la chancellerie c'est bien de faire en sorte que le procès-verbal corresponde aux exigences qui sont fixées.»

Vital Carnal, PS : «Les poubelles à Saint-Imier : ne pourrait-on pas augmenter le nombre de poubelles notamment dans les zones où beaucoup de personnes circulent ? Il est demandé si des poubelles similaires à celles installées sur la Place du Marché, avec une petite ouverture sur le côté et ayant l'avantage de ne pas défigurer le paysage, seront installées prochainement dans tous les espaces et passages publics souvent fréquentés ? En ces temps de pandémie, il n'est pas rare de voir un masque au sol. Force est de constater que de trouver des poubelles à disposition à Saint-Imier s'apparente souvent à une chasse au trésor ! Jeter son mouchoir en papier ou son masque périmé une fois à l'extérieur d'un bâtiment est préférable à celui de conserver ces nids à virus dans la poche. Combien de ces poubelles «dernier cri» se trouvent dans l'espace public et est-ce que les endroits choisis sont étudiés en fonction des flux de circulation des piétons ? Est-ce que d'autres poubelles seront installées ?»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «Merci pour cette question. Effectivement, certaines personnes préfèrent jeter un masque par terre au lieu de le jeter à la maison ou le mettre dans sa poche en attendant. Je vais répondre à votre petite question lors d'une prochaine séance.»

Elisabeth Beck, présidente: «Il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous passons au point divers et imprévu.»

#### 14. Divers et imprévu

Elisabeth Beck, présidente: «Je n'ai pas de divers et imprévu. Je donne la parole.»

Denis Gerber, PLR: «En premier lieu, un élément concernant la commission «absentéisme». Le rapport final sera livré au cours du premier semestre, avec un budget. Ceci pour autant que le Covid nous permette de nous retrouver à 7-8 dans une salle. Ceci était ma première information. Maintenant, un deuxième divers:

La der... du conseiller de ville Vincent Brahier.

Le 27 novembre 2006, un quotidien régional relatait les élections à Saint-Imier.

Parmi les élus, il y avait Vincent Brahier, chef de la voirie de la commune, brillamment élu avec 798 voix. Il entre en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Conseiller de ville consciencieux et loyal, il quitte à fin 2020 le Parlement local après 14 ans. Un engagement solide et rigoureux au sein des commissions municipales.

Il a siégé dans plusieurs commissions permanentes, soit la commission des bâtiments, de la jeunesse et de l'action sociale. Il a représenté la commune au Syndicat pour l'épuration des eaux de Saint-Imier et environs (SESE), ainsi qu'au Service d'aide et soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL). Il a également représenté le PLR dans la commission temporaire des halles de gymnastique pour l'assainissement technique et thermique du complexe.

Le PLR adresse ses vifs remerciements à Vincent Brahier pour son engagement indéfectible pour son parti et les habitants de Saint-Imier et de la région. Il laisse le souvenir d'un homme «droit dans ses bottes» et fidèle à ses principes.

Vincent, tu quittes le législatif, mais nous savons que le PLR Saint-Imier pourra continuer de compter sur tes conseils avisés et surtout de bénéficier de ton aide dans les activités d'animation de notre section.

MERCI!»

Michel Ruchonnet, PS: «J'ai deux divers, dont un qui s'est rajouté par la suite, en lien avec les déclarations de M. le maire. On ne peut pas laisser passer ceci de cette manière. Quand j'étais petit, on me disait toujours: «Commence par manger ce que tu n'aimes pas, et tu ne finiras pas ce que tu aimes!» Alors, j'ai un divers plus festif qui s'adressera à toi: Babette. M. le maire, j'aime bien écouter vos interventions. Je les trouve très souvent pertinentes, honnêtes. Ce que j'ai entendu par rapport au CJB, c'est inacceptable. Pourquoi, c'est inacceptable: c'est une caricature. Vous nous avez expliqué que le CJB a enterré la Maison de la musique. C'est cela que vous avez dit?»

Patrick Tanner, maire: «C'est ce que j'ai dit.»

Michel Ruchonnet, PS: «Vous savez, nous sommes trois élus ici au CJB, nous avons

accès à tout le dossier. Nous sommes en train de revoir la communication du CJB, parce qu'il y a quelques personnes qui pensent que nous sommes des donneurs de subventions. On se met autour d'une table et on se dit: «On met 10000 francs là, et là...». Eh bien, non, cela ne se passe pas de cette manière. Les décisions sont prises après étude des dossiers. C'est du sérieux. Nous avons vos écrits, M. le maire. Ceux de M. Annoni. Tout le monde a un dossier qui est bien fait pour pouvoir se prononcer. Alors, quand vous dites que le CJB a changé son fusil d'épaule, c'est faux. C'est complètement faux. Ce dossier nous a pris du temps. Les décisions se prennent en plénum, sur proposition des commissions. Tous les membres du plénum ont le dossier. D'accord! Une première question a été posée au CJB. Il s'agissait de l'entrée en matière. La réponse a été: oui. C'est un objet qui en valait la peine. Et après quand vous dites que le CJB n'a pas donné l'argent qu'il avait promis, je vous mets au défi de trouver un seul chiffre qui a été avancé par le CJB. Il n'y a aucun chiffre qui a été avancé. Alors, arrêtez. Là, on est limite malhonnête. Cela je n'accepte pas. Que vous sachiez, on est entré en matière, on a étudié. Je peux comprendre. Vous avez des échecs ces temps, ce n'est pas de votre faute. Mais la Maison de la musique elle fait mal. Comme la fusion fait mal. Il ne faut pas essayer de trouver un coupable, et vouloir absolument l'enterrer, comme ça, du doigt. C'est côté un peu «cerveau reptilien». L'évolution a donné la raison. On fait les choses comme il faut. Le CJB est entré en matière. N'oubliez pas que quand le dossier arrive au CJB, il est demandé une subvention sur 14 ou 15 ans. Une telle demande doit se faire de législation en législation, et pas sur 14, 15 ans au CJB. Et puis, il est avancé un chiffre, car on vous a demandé de chiffrer le besoin. Le CJB, je m'excuse, n'a pas de planche à billets. On a une somme à disposition, c'est une somme cantonale, et on regarde comment gérer cette somme. Le CJB n'a pas dit non à la Maison de la musique. Il a simplement dit qu'il pouvait aller jusqu'à 40000 francs par année, pendant quatre ans. On ne peut pas revenir sur d'autres projets, et dire: «Finalement ce qu'on vous a alloué, on s'excuse, on a d'autres projets qui sont arrivés, alors on réduit maintenant le vôtre». Ce qu'on a fait au CJB, c'est le maximum. N'oubliez pas aussi une chose, M. le maire, le projet de Maison de la musique, il a passé à quelques voix. On est un peu comme dans le cadre de la fusion. Une personne sur deux ne le voulait pas. Ne le voulait pas! Mais, on a respecté. On a voté pour ce projet, on est allé jusqu'où l'on pouvait aller au maximum. Alors, arrêtez de me dire que c'est le CJB qui a enterré le projet. C'est malhonnête. C'est complètement malhonnête. C'est n'est pas le CJB. Vous savez qui c'est le coupable dans l'histoire: c'est vous, la Maison de la musique! Vous n'avez pas voulu entendre que votre plan financier, il était mal foutu. Il y n'a pas besoin d'avoir un master en économie. Quand vous avez plus de 4 millions d'emprunts et 7000 francs d'entrées. Je ne sais pas, il y a un problème, ce n'est pas possible. Au CJB, il y a différentes personnes, des entrepreneurs, vous savez, il y a des gens qui savent compter. Ce n'est pas réaliste. Il est là le problème. On aurait tous aimé la Maison de la musique. J'aurais été le premier à aller écouter un concert. Mais, combien de fois M. le maire, vous êtes allé voir une belle bagnole, et puis vous avez vu que dans la poche vous n'aviez pas les moyens de vous l'offrir? Donc, on renonce. On en est là. Alors, arrêtez de diaboliser

le CJB. Ce que vous avez fait avec M. Annoni, les déclarations dans les journaux, c'est mensonger. Le CJB n'a jamais enterré ce projet, il a fait ce qu'il pouvait pour le faire passer. C'est votre plan financier qui ne tient pas la route. J'ai terminé.»

... Elisabeth Beck, présidente, intervient...

Elisabeth Beck, présidente: «Michel Ruchonnet, PS.»

... Michel Ruchonnet, PS, répond...

Michel Ruchonnet, PS: «J'ai terminé.»

Elisabeth Beck, présidente: «Je donne la parole à M. le maire.»

Patrick Tanner, maire: «Je comprends que vous défendiez l'institution dans laquelle vous siégez. Vous avez, tout comme moi, siégé (enfin moi, j'étais plutôt invité, pardon) au sein de la commission Maison de la musique. Tout d'abord, ce n'est pas mon plan financier. C'est le plan financier des porteurs du projet. Et puis, je pense que vous le savez comme moi, et comme les autres membres de la commission, dont, d'ailleurs, M. Annoni était également membre, que la participation du canton figurait dès le départ dans le plan financier établi par les porteurs du projet, et discuté en commission. Discuté en outre à de réitérées reprises avec le représentant culturel du Conseil du Jura bernois (CJB) qui était à l'époque M. Benoît. Est-ce que vous pensez sincèrement que si nous n'avions pas obtenu un signal positif du CJB au moment de finaliser le dossier dans la commission ainsi que sur son financement, nous nous serions entêtés à aller jusqu'à la votation populaire sur ce dossier? Effectivement, il n'y a pas eu d'accord formel sur un montant, mais des discussions, un projet discuté pendant deux ans au sein de la commission avec les représentants du CJB, avant de vous soumettre le dossier pour décision. Voilà, je vais laisser chacune et chacun se faire sa propre opinion sur ce dossier, mais je ne pense pas qu'il y ait de la naïveté. On a préparé ce dossier, on a essayé d'obtenir le financement discuté, tout en sachant qu'il y aurait une décision de sanction à un moment donné. Vous avez raison, formellement, ce n'est pas le CJB qui a pris la décision de renoncer à ce projet, mais en prenant cette décision, qui va à l'encontre de tout ce que nous avons discuté pendant de nombreux mois, le CJB enterre tout de même le projet.»

... Michel Ruchonnet, PS, s'adresse à Elisabeth Beck, présidente, ...

Michel Ruchonnet, PS: «M<sup>me</sup> la présidente, 10 secondes, 10 secondes! Ce n'est pas acceptable ce que vous dites. Ce n'est pas acceptable. N'oubliez pas une chose, pour continuer le projet vous aviez 1 million de fonds propres à trouver. Vous en êtes où dans votre million de fonds propres? Qui vous a prêté ce million de fonds propres? Il est là le problème. Alors, arrêtez d'accuser le CJB!»

Elisabeth Beck, présidente: «Michel Ruchonnet, PS: «Est-ce qu'on peut s'arrêter?»»

Michel Ruchonnet, PS: «J'ai fini.»

Elisabeth Beck, présidente: «Il faut clore ce chapitre.»

Michel Ruchonnet, PS: «Il y en a eu pour Vincent Brahier, PLR, maintenant c'est ton tour Elisabeth. Je me lève, je m'adresse à toi:

Madame la Présidente du Conseil de ville, chère Babette,

Comme tu le sais, j'aime bien les images et ce soir ce sera une histoire de bateau. Tu as tenu la barre pendant toute cette croisière 2020 et la mer n'a pas été toujours calme et limpide. Un méchant passager clandestin s'est invité sous la forme d'un petit virus, petit par la taille, mais méchant comme une teigne. Tu as dû à plusieurs reprises modifier le cap du bateau et même parfois modifier les escales. A mi-parcours, cette sale bête t'a même empêchée de faire le traditionnel discours du commandant et pour nous ce n'était pas la même chose de le lire dans la presse plutôt que de t'entendre depuis la passerelle. Cette croisière devait aussi rencontrer d'autres bateaux avec des réunions qui devaient être festives, mais qui ont malheureusement dû être annulées. Du point de vue de fonctionnement du bateau, tu as dû faire face à plusieurs avaries dont certaines étaient sérieuses. Ce soir, nous accostons au port d'attache, mais ton rôle de commandant est de rester à bord jusqu'au 31 décembre prochain, et c'est là que tu pourras regagner tes quartiers avec à la fois le sentiment du devoir accompli, mais également peut-être quelques regrets. Tu ne vas pas complètement nous quitter, car tu rejoins maintenant l'équipage pour une nouvelle croisière et quelque part cela va te permettre de sortir de ton devoir de réserve qui est malheureusement une servitude du commandant sur notre bateau. D'autres croisières se profilent et nous aurons besoin de toutes les forces, dont la tienne. En conclusion, chère Babette, je te remercie pour ce beau voyage qui nous a fait comprendre encore un peu plus la mer et la météo. Tu as commandé de main de maître (excuse-moi pour le langage non inclusif) et tes camarades de la fraction et du PS Erguël sont fiers de toi. Chère Babette, au plaisir de te revoir avec nous dans la soute à charbon, car c'est bien souvent là que nous nous exprimons le mieux, plutôt que dans les dîners de gala. Ma chère, félicitations.»

... Applaudissements...

... Remise d'arrangements de fleurs à Elisabeth Beck, présidente, par Marie Ruchonnet, PS, et Loïc Springenfeld, PS, ...

Elisabeth Beck, présidente: «Merci Marie, merci M. Springenfeld. Pas de bise ce soir. Merci à ma fraction. Elle m'a fait confiance. Je vais dire encore quelques mots en fin de séance. Il est vrai que lorsque l'on vous confie une fonction, on se demande si l'on va avoir les compétences pour l'assumer. Je pense que c'est en pratiquant que l'on apprend. Cela encourage à gagner de l'assurance. La confiance en soi grandit. Cela fait beaucoup de bien.»

... Applaudissements...

Gisèle Tharin, PLR: «M<sup>me</sup> la présidente, nous avons aussi un présent pour Vincent Brahier, PLR. Je n'ai pas eu le temps de le lui remettre avant.»

... Remise d'un présent à Vincent Brahier, PLR...

... Applaudissements...

Vincent Brahier, PLR: «Merci à la fraction. Merci pour les soirées, «féroces» parfois, d'autres moins. Continuez à bien travailler, et aussi place aux jeunes.»

... Applaudissements...

Elisabeth Beck présidente: «Bien, nous avons encore un point à traiter: Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2021.»

#### 15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2021:

- a) président
- b) 1<sup>er</sup> vice-président
- c) 2<sup>e</sup> vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

a) président

Joseph Chiesa, ARC, propose Patrick Domon, ARC.

Au vote, Patrick Domon, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

b) 1<sup>er</sup> vice-président

Gisèle Tharin, PLR, propose Samuel da Silva, PLR.

Au vote, Samuel da Silva, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

c) 2<sup>e</sup> vice-président

Michel Ruchonnet, PS, propose Marie Ruchonnet, PS.

Au vote, Marie Ruchonnet, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

d) secrétaire

Joseph Chiesa, ARC, propose Michèle Comte, ARC.

Au vote, Michèle Comte, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

e) deux scrutateurs

Gisèle Tharin, PLR, propose Yann Doutaz, PLR.

Michel Ruchonnet, PS, propose Vital Carnal, PS.

Au vote, Yann Doutaz, PLR, et Vital Carnal, PS, sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Elisabeth Beck, présidente: «Félicitations au bureau du Conseil de ville 2021.»

Elisabeth Beck, présidente: «Avant de clore ce dernier Conseil de ville 2020, je souhaite vous adresser encore mes chaleureux remerciements à vous toutes et tous, chers membres des deux conseils, cher M. le Maire, Cher Tiago, chers commissaires, chers employés de l'administration actifs en coulisses. Un bravo spécial pour les efforts que vous ici présents, dans cette grande salle, avez dû déployer afin de vous faire entendre! Nous avons pu mesurer, en ces temps de pandémie, à quel point non seulement il était important de bénéficier de cet espace à Saint-Imier, mais aussi de posséder une voix qui porte! Merci pour votre confiance, votre bienveillance durant cette année. Arrivée dans le Haut-Vallon à Renan en 1980 et établie à Saint-Imier depuis 1989, j'étais loin de m'imaginer, à l'époque, remplir un jour la fonction de présidente du Conseil de ville imérien. Ce

fut une extraordinaire expérience que d'endosser ce rôle. Je me réjouis d'ores et déjà de poursuivre mon engagement politique au service de la population. Je profite encore de ce moment de parole privilégié pour tourner mon regard vers les femmes de notre forum: je tenais à souligner combien je suis heureuse de constater la présence de 12 élues en comptant nos deux conseillères municipales, soit environ le 31,6%. Ce n'est pas encore la parité, mais y tendra-t-on peut-être un jour, qui sait! Le 7 février 2021, cela fera 50 ans que les femmes ont obtenu le droit de vote au niveau fédéral. Le 16 mars 1971, les Suissesses ont enfin pu voter pour la première fois, puis en décembre, les 12 premières femmes ont fait leur entrée au Palais fédéral. Un véritable exploit! Depuis, les choses ont gentiment, très gentiment... trop gentiment évolué à mon goût, mais nous savons que souvent c'est le cas au sein de notre société, encore à bien des égards, patriarcale. A nous de continuer de nous battre, de défendre nos droits, de lutter contre l'ignorance et contre toute forme de violence. Regardons positivement vers l'avenir malgré une confiance envers notre système politique et nos institutions qui s'effrite en ces temps chahutés où les injustices sociales réapparaissent au grand jour. Pourtant, je garde l'espoir, car, en cette année 2020, malgré tous les chambardements que nous vivons, d'excellentes nouvelles ont été annoncées comme, par exemple, la réalisation à la HE-Arc Ingénierie de Saint-Imier d'un prototype révolutionnaire de micro-usine connectée et reconfigurable permettant, grâce à l'intelligence artificielle, d'usiner de façon autonome des pièces complexes, bonnes du premier coup, en petites quantités ou uniques si nécessaire, aux mêmes coûts que la production de masse, en évitant ainsi d'avoir d'énormes stocks. Ce MicroLean Lab de taille réduite, peu polluant, peu gourmand en énergie, pourra répondre aux besoins du médical, de l'horlogerie et de la connectique. Voilà qui justifie amplement nos investissements dans la formation et ceci, je tiens à le souligner, depuis le plus jeune âge. Soutenons à grande échelle nos écoles! En cette année 2020, au chapitre des bonnes nouvelles, il y a encore le mariage pour tous, le remboursement par les caisses maladie lors de fausses couches et aussi peut-être bientôt une vraie définition du viol dans la loi, afin de punir ceux qui se croient tout permis, en donnant l'occasion aux victimes de se libérer des affres de la culpabilité. Je vous souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année avec mes meilleurs vœux de santé et un hiver enneigé pour les fans de la glisse. Merci de votre attention.»

... Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 18.



#### Au nom du Conseil de ville

La présidente: Elisabeth Beck  
Le vice-chancelier: Tiago Rodrigues



# Un magicien du son récompensé par le Prix du Mérite culturel 2020



De gauche à droite: Carine Bassin, conseillère municipale en charge de la Culture, Marcel Rohrer, lauréat 2020, Thomas Loosli, membre de la commission Culture

Le 23 décembre dernier, la commune de Tramelan a remis son Prix du Mérite culturel 2020 au sonorisateur Marcel Rohrer. La cérémonie a finalement eu lieu en petit comité, lutte anti-covid oblige, alors qu'elle était initialement prévue lors d'un concert organisé par Agora, annulé, bien sûr, en raison des mesures sanitaires.

Depuis son adolescence, Marcel Rohrer s'est toujours intéressé à la technique du son. D'abord avec son frère Jean-Daniel et son groupe Archives, qu'il sonorisait avec les moyens du bord de l'époque et pour qui il fabriquait et réparait les amplis. En 1986, il fonde avec ses amis Raoul Demmer, Rolf Perreten, Jean-François Rossel et Beat Geiser le Podium Club, une association qui avait pour but

d'organiser des concerts de jazz dans le village de Tramelan, en particulier au restaurant de La Place. Ces concerts, toujours sonorisés par Marcel Rohrer, auront fait venir parfois des grands noms du jazz pendant plus de vingt ans dans la cité de Virgile Rossel.

Dans la région, Marcel Rohrer devient très vite un personnage incontournable pour les organisateurs de concerts, de bals et de fêtes. Au fil des ans, il se constitue un impressionnant stock de matériel de sonorisation, qu'il prête plus souvent qu'il ne loue, et met ses compétences au service des musiciens de tous genres, tout en continuant d'exercer sa profession d'ingénieur en électronique. Il collaborera aux débuts du Chant du Gros, en tant que régisseur des

retours de scène, deviendra dès le début des années 2000 le pilier de la technique du centre culturel du Café du Soleil à Saignelégier, assurera le bon déroulement des éditions du concours de la Médaille d'Or de la chanson et sera le soutien indispensable de l'organisation des concerts d'Agora, l'association culturelle de Tramelan.

Patient pédagogue, il a également formé bon nombre de jeunes à l'art de manier correctement les boutons des consoles de son.

Aujourd'hui retraité, il a plus de temps à consacrer à sa passion et continue de mixer, conseiller, dépanner, réparer et former. Il a même commencé à développer certains appareils maison qui seront peut-être un jour commercialisés.

Et puis, comme tous les acteurs culturels en ce moment, Marcel Rohrer attend avec impatience le retour des performances scéniques, histoire d'offrir aux musiciens et au public le son d'enfer qu'ils méritent. | cm

## Téléthon 2020

Grâce à la mise à disposition de plusieurs points de vente parmi les commerçants du village, la manifestation a pu se dérouler sous une forme adaptée à la situation sanitaire. L'Amicale des sapeurs-pompiers de Tramelan remercie du fond du cœur la population qui, par sa grande générosité, a permis de faire un don de 1268 francs à l'association. | cm

## Rapport 2020 du contrôle des champignons

L'année 2020 a été moyenne, voire médiocre, pour la cueillette des champignons. Le printemps avancé a donné quelques morilles et des hygrophores de mars, puis des tricholomes de la Saint-Georges. Le manque de précipitations dès fin mai a bloqué la croissance normale des carpophores; quelques chateignes en juin, début juillet: pas de grandes récoltes. La sécheresse de mi-mai à mi-août a découragé bien des champignonnières et a démobilité bon nombre de passionnés de nos forêts. Les pluies de fin août, début septembre, ont permis de belles récoltes de bolets et de Lepista nuda (des bleus) et ceci jusqu'au 20 novembre. Le premier contrôle a eu lieu le 18 avril, le dernier fin novembre, soit 131 cueillettes réparties du printemps à l'arrière-automne. Le confinement n'a amené guère plus de contrôles que les autres années, malgré un afflux de touristes dans nos régions. La qualité des cueillettes a été bonne, certaines contenaient des champignons non comestibles ou en mauvais état; 13 paniers ont été contrôlés avec des champignons toxiques.

dues à des champignons non comestibles ou mal conditionnés. De nombreuses erreurs peuvent être aussi imputées à une auto-détermination faite par les cueilleurs et due aux applications de leurs téléphones portables. Les contrôleurs sont là pour éviter tout empoisonnement; ils peuvent donner des indications sur la manière de conditionner vos récoltes. Exemple: il ne faut pas mettre des champignons au congélateur (sauf exception) sans les blanchir; les bactéries n'étant pas détruites par le froid, elles se multiplient avec le temps. Nous rappelons que le contrôle est gratuit, que la quantité ne doit pas dépasser 2 kg par jour et par personne. Merci à tous de respecter la loi. La demande de contrôle sera précédée d'un appel téléphonique pour éviter un déplacement inutile, si le contrôleur n'est momentanément pas présent. Vous pourrez trouver un contrôleur, dès votre cueillette terminée en cherchant sur internet sur le site <http://vapko.ch/> qui vous donnera le numéro de téléphone du contrôleur le plus proche. Nous examinons également vos paniers, durant la saison, chaque lundi soir à Tramelan, au local de la Société de mycologie (Vieux Collège Ouest). | cm

### Un point toujours négatif

Il y a eu 620 intoxications jusqu'à fin octobre en Suisse

## Buvette de la piscine à repourvoir

L'actuel tenancier de la buvette de la piscine ne sera plus en fonction lors de la prochaine saison 2021 de la piscine. La Municipalité de Tramelan et Tahir Pelen ont décidé d'un commun accord de mettre un terme aux activités de celui-ci. Une mise au concours du poste sera prochainement lancée. La piscine à ciel ouvert devrait rouvrir ses portes en mai, si la situation pandémique le permet. | cm

## Du changement à la STEP

Matthieu Schnegg, actuel exploitant de la station d'épuration de Tramelan, a décidé de mettre un terme à ses rapports de service avec la Municipalité. Engagé à la STEP en 2009, Matthieu Schnegg terminera en juin 2021. Le Conseil municipal a rapidement mis le poste au concours ([www.tramelan.ch](http://www.tramelan.ch)). Il remercie d'ores et déjà Matthieu Schnegg de son engagement pour l'infrastructure et lui souhaite bon vent dans ses nouvelles activités. | cm

## JURA BERNOIS TOURISME

### Lancement du TalentisLAB

TalentisLAB est une entité de coaching spécialisée dans l'accompagnement et le développement de projets touristiques dont les prestations s'étendent dans le Jura bernois

Ces prestations sont principalement destinées aux prestataires touristiques existants soucieux d'améliorer leur rentabilité, de gagner de nouvelles parts de marchés ou d'entreprendre des investissements, ainsi qu'aux nouveaux entrepreneurs touristiques nécessitant des prestations de conseil pour lancer leur projet.

Elles peuvent aussi intéresser des organisations proches du tourisme développant traditionnellement des projets touristiques et nécessitant des compétences spécifiques telles que des villes et communes.

Les prestations de TalentisLAB permettent également un volet *transfert de savoir* avec l'organisation de différents cours et manifestations.

#### webinaire

Le prochain webinaire en ligne se déroulera par ailleurs le lundi 8 février de 8h30 à 11h30 sur le thème *Réseaux sociaux comme un pro!*

Ce webinaire de 3 heures pose les bases du marketing et de la communication digitales efficaces. Il aborde les bonnes pratiques du community management et l'importance de la

création de contenu. Inscription: [www.talentislab.ch](http://www.talentislab.ch)

Organisés de manière agile, il ne s'agit pas pour les TalentisLAB locaux de créer de nouvelles structures, mais bien de se concentrer sur les prestations d'accompagnement et d'expertise aux porteurs de projets touristiques en s'appuyant sur des structures existantes. Assurées pour une durée de 2 ans, ces prestations ont pour objectifs de soutenir le développement de l'offre touristique dans la destination Jura et Trois Lacs. Le montant du projet sur les deux premières années, financé grâce à un soutien LPR inter-cantonal via Arcjurassien.ch, se monte à 900 000 francs sur 2 ans. Cette phase devrait être étendue à 2 années supplémentaires dès la fin 2021.

#### Contact

Guillaume Davot, directeur Jura bernois Tourisme, 079 443 46 14, [guillaume.davot@jurabernois.ch](mailto:guillaume.davot@jurabernois.ch) et Sabine Gasser, coach TalentisLAB Berne (Tourisme Bienne Seeland et Jura bernois Tourisme), 079 651 84 35, [sabine.gasser@talentislab.ch](mailto:sabine.gasser@talentislab.ch)

| [jura.bernois.tourisme](http://jura.bernois.tourisme)

**Le clin d'œil**  
[www.dessindepresse.ch](http://www.dessindepresse.ch)

### Le bilan de Donald Trump

2017

2021

Tony

## URGENCES

## PHARMACIES DE GARDE

**SAINT-IMIER**  
Du 15 au 21 janvier: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94  
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h 45  
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h 15-19h 45

**TRAMELAN**  
Du 15 au 21 janvier: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry  
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h 45

*Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.*

## AMBULANCE ET URGENCES

144

## MÉDECINS DE GARDE

**ORVIN, SAUGE ET ROMONT**  
24 heures sur 24 0900 900 024  
www.cabinetdurgencesbienne.ch

**DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE**  
24 heures sur 24  
032 941 37 37

**TRAMELAN** 0900 93 55 55  
En semaine: 18h-8h  
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

## PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

**VALLON DE SAINT-IMIER**  
0800 225 500  
Par8: 0848 778 888

## SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

## SOINS À DOMICILE

**SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER**  
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie  
079 439 28 95  
samaidd@bluewin.ch  
www.samaidd.com

**SASDOVAL SAINT-IMIER**  
rue de Jonchères 60  
032 941 31 33  
sasdoval@bluewin.ch  
www.sasdoval.ch

**SERVICE DU BAS-VALLON**  
032 358 53 53  
Tél. national 0842 80 40 20  
secretariat@sasdbasvallon.ch  
www.sasdbasvallon.ch

## GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

## LOISIRS

## ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

**TRAMELAN** rue du Pont 20  
Jeudi: 16h-18h  
Vendredi: 17h-21h

## CENTRE ANIMATION JEUNESSE

**PÉRY-LA HEUTTE**  
Mercredi: 13h-18h  
Jeudi: 13h30-18h  
Vendredi: 13h-22h  
www.cajpery.wix.com

## CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

**CEJARE SAINT-IMIER**  
rue du Midi 6  
Sur rendez-vous, en principe:  
lundi et mercredi: 9h-17h  
032 941 55 45  
cejare@cejare.ch  
www.cejare.ch

**MÉMOIRES D'ICI**  
SAINT-IMIER rue du Midi 6  
Lundi et jeudi: 14h-18h  
032 941 55 55  
contact@m-ici.ch  
www.m-ici.ch

## ESPACE JEUNESSE ERGUËL

**SAINT-IMIER**  
rue du Marché 1  
Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets  
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)  
Jeudi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans  
Vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17  
espacejeunesse@saint-imier.ch  
www.e-j-e.ch  
espacejeunesseerguel  
espacejeunesse.derguel

## BIBLIOPUS UPJ

www.bibliobus.ch

**CORGÉMONT** gare  
Mardi 9 février: 15h 15-17h

**LA FERRIÈRE** commune  
Samedi 16 janvier: 9h 45-11h 45

**FRINVILLIER**  
Mardi 26 janvier: 16h30-17h 15

**ORVIN** centre du village  
Mardi 26 janvier: 17h 45-19h30  
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

**PLAGNE** ancienne école primaire  
Vendredi 29 janvier: 17h30-19h 15

**ROMONT** entrée du village  
Vendredi 29 janvier: 16h-17h

**SONCEBOZ-SOMBEVAL** commune  
Mardi 2 février: 16h30-19h30

**VAUFFELIN** place du village  
Vendredi 29 janvier: 14h30-15h30

## BIBLIOTHÈQUES

**CORMORET** collège  
Mardi: 17h-18h30

**CORTÉBERT** école, rez-de-chaussée  
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

**COURTELARY** collège  
Lundi: 15h-17h30  
Mardi: 17h-19h  
Jeudi: 15h-16h30  
Vendredi: 9h30-10h30

**BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER**  
rue du Marché 6

Horaires spéciaux  
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables  
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41  
bibliotheque@saint-imier.ch  
www.saint-imier.ch/bibliotheque  
Catalogue en ligne: nouveautés

**SONVILIER** collège  
Lundi: 17h-19h  
Mercredi: 16h-18h

**PÉRY-LA HEUTTE** collège  
Mardi: 15h 15-17h 15  
Jeudi: 17h-19h

**VILLERET** rue principale 20  
Mardi: 9h-10h, 15h-18h  
Jeudi: 18h 15-19h 15

## CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

**COURTELARY** Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE  
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h), parcours avec visite guidée fermé jusqu'à nouvel avis

LE SHOP ET LE BISTROT  
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX  
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13  
welcome@chezcamillebloch.swiss  
www.chezcamillebloch.swiss

## GYMNASTIQUE

**CORGÉMONT** halle de La Combe  
Gym Tonic: mercredi 14h-15h  
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h 10  
Gym Seniors: mercredi 9h 15-10h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.  
079 735 33 74

**ORVIN** halle  
Lundi: 16h30

**PÉRY-LA HEUTTE** halle de Péry  
Lundi: 14h 15  
Leçons ouvertes à tout le monde

**PLAGNE** centre communal  
Lundi: 19h 45  
(sauf vacances scolaires)

**SONCEBOZ** halle de gymnastique  
Ladyfit: mardi 20h 15-21h 15  
60 francs/an, étudiantes 30 francs/an  
ladyfitsonceboz@gmail.com

## LUDOTHÈQUE

**SAINT-IMIER** rue du Marché 6  
Mercredi et vendredi: 15h-18h  
Maria Concetta Houriet  
Renseignements: 032 941 14 22  
032 941 51 41  
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

## MÉDIATHÈQUE CIP

**TRAMELAN** chemin des Lovières 13  
1<sup>er</sup> samedi du mois: 9h-12h  
Lundi-vendredi: 13h-18h  
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06  
cip@cip-tramelan.ch  
cip-tramelan.ch

## MUSÉES

**JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES** chapelle  
Sur réservation 079 797 33 53  
e.m.geiser@bluewin.ch

**LONGINES SAINT-IMIER**  
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h  
Réservation recommandée

**MUSÉE DE SAINT-IMIER**  
Fermé pour travaux de rénovation  
032 941 14 54  
musee@saint-imier.ch  
www.musee-de-saint-imier.ch

**MAISON DES SARRASINS**  
ORVIN au cœur du village  
Ouvert sur demande, entrée libre  
032 358 18 35, 032 358 17 27  
erwinlechat@bluewin.ch

## SKI ALPIN

**BUGNENETS-SAVAGNIÈRES**  
www.chasseral-snow.ch  
Ecole suisse des sports de neige: 079 611 79 91

**TÉLÉSKIS DES PRÉS-D'ORVIN**  
www.presdorvin-ski.ch

**TÉLÉSKIS DE TRAMELAN**  
032 487 52 66  
www.teleski-tramelan.ch

## SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 16 et du 17 janvier assuré par Pablo et Joseph Muriset, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

## COMMUNES

## AGENCE AVS

**DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE**  
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h  
Mardi-jeudi: 8h30-12h  
032 485 01 53  
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

## ADMINISTRATIONS

**CORGÉMONT**  
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h  
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h  
Vendredi: 8h30-11h30  
Grand-Rue 15  
2606 Corgémont  
032 488 10 30  
admin@corgemont.ch  
www.corgemont.ch

**CORMORET**  
Lundi: 15h-18h  
Mercredi: 14h30-16h30  
Jeudi: 9h30-12h  
Vieille-Route 1  
2612 Cormoret  
Administration: 032 944 15 13  
Mairie: 032 944 20 71  
Voyer: 079 381 68 60  
contact@cormoret.ch  
www.cormoret.ch

**CORTÉBERT**  
Lundi et mardi: 10h-12h  
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h  
Rue du Collège 3  
2607 Cortébert  
032 489 10 67  
Fax: 032 489 19 27  
admin@corthebert.ch  
www.corthebert.ch

**COURTELARY**  
Lundi-jeudi: 8h-12h  
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone  
Grand-Rue 58  
2608 Courtelary  
032 944 16 01  
admin@courtelary.ch  
www.courtelary.ch

**LA FERRIÈRE**  
Lundi-vendredi: 10h-12h  
Mardi et jeudi: 16h-17h30  
Rue des Trois-Cantons 20  
2333 La Ferrière  
032 961 12 77  
Secrétariat: info@laferriere.ch  
Finances: commune@laferriere.ch  
www.laferriere.ch

**MONT-TRAMELAN**  
Lundi: 16h-18h  
Métairie des Princes 13  
2723 Mont-Tramelan  
032 487 62 53  
info@mont-tramelan.ch

**ORVIN**  
Lundi: 16h-18h (permanence maire: 19h)  
Mercredi: 10h30-12h  
Jeudi: 16h-18h  
La Charrière 6  
2534 Orvin, CP 41  
032 358 01 80  
Fax: 032 358 01 81  
administration@orvin.ch  
www.orvin.ch

**PÉRY-LA HEUTTE**  
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h  
Mardi-jeudi: 8h30-12h  
Grand-Rue 54  
2603 Péry  
032 485 01 50  
commune@pery-laheutte.ch  
www.pery-laheutte.ch

**RENAN**  
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30  
Mardi-vendredi: 8h-12h  
Rue du Collège 5  
2616 Renan  
032 962 65 00  
Fax: 032 962 65 05  
info@renan.ch, admin@renan.ch  
www.renan.ch

**ROMONT**  
Mardi: 16h-18h  
Jeudi: 10h-12h  
Route Principale 1  
2538 Romont  
032 377 17 07  
info@romont-jb.ch  
www.romont-jb.ch

**SAINT-IMIER**  
Lundi-mercredi: 8h-11h 45, 14h-17h  
Jeudi: 14h-18h  
Vendredi: 8h-11h 45, 14h-16h  
Rue Agassiz 4  
2610 Saint-Imier, CP 301  
032 942 44 24  
Fax: 032 942 44 90  
info@saint-imier.ch  
www.saint-imier.ch

**SAUGE**  
Lundi: 9h30-11h30  
Mardi et jeudi: 15h-17h  
Haut du Village 8  
2536 Plagne  
032 358 20 25  
Fax: 032 358 20 26  
info@sauge-jb.ch  
www.sauge-jb.ch

**SONCEBOZ-SOMBEVAL**  
Lundi: 8h-12h, 16h-18h  
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30  
Vendredi: 8h-12h  
Rue des Prés 5  
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47  
032 488 33 00  
Fax: 032 488 33 01  
secretariat@sonceboz.ch  
www.sonceboz.ch

## SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET  
Mardi et mercredi: 8h-12h  
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h  
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1  
2615 Sonvilier  
032 941 11 20  
Fax: 032 941 19 73  
administration@sonvilier.ch  
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86

– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66

– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

**TRAMELAN**  
Lu-ma: 9h-11h 45, 14h-16h 45  
Mercredi: 14h-16h 45  
Jeudi: 9h-11h 45, 14h-18h  
Vendredi: 9h-11h 45, 14h-16h  
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan  
032 486 99 99  
Fax: 032 486 99 80  
www.tramelan.ch

**VILLERET**  
Lundi-vendredi: 9h-12h  
Rue Principale 24  
2613 Villeret  
032 941 23 31  
admin@villeret.ch  
www.villeret.ch

Réclame

## Quelque chose à donner ?

N'hésitez plus, une rubrique gratuite réservée aux objets à donner est disponible dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary.

Envoyez-nous vos textes à [fac@bechtel-imprimerie.ch](mailto:fac@bechtel-imprimerie.ch)

Attention: tous les horaires d'ouverture ci-dessus sont les habituels. En raison de la crise sanitaire, merci de vous renseigner auprès des instances concernées.

## IMPRESSUM

## Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Editeur**  
Imprimerie Bechtel SA  
Bellevue 4, 2608 Courtelary  
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Heures d'ouverture:** lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

**Mise en pages**  
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

**Délais de remise des publications**  
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir  
Officiel: mardi 12h  
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

**Tarif des annonces**  
Sur demande ou sur [www.bechtels-imprimerie.ch](http://www.bechtels-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel:** 98 fr.

**Impression:** Druckzentrum Bern  
**Distribution:** La Poste

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

# Des producteurs créatifs proposent 39 nouvelles spécialités labélisées

La gamme de produits labélisés *Produits des Parcs suisses* sur le territoire du Parc Chasseral a pris de l'ampleur en 2020 avec deux nouveaux types de produits, de la bière et du pain. Tous ces délices du terroir sont disponibles dans plusieurs points de vente sur le territoire du Parc.

Avec de nouvelles collaborations et 39 produits supplémentaires labélisés en 2020, le Parc Chasseral compte désormais 166 spécialités portant le label *Parcs suisses*. Leur variété s'étend également, avec l'apparition de bières et de pains labélisés, fruits d'un intense travail d'innovation et d'une forte implication de la part des producteurs.

A Mont-Tramelan, Nadine Gerber a ainsi labélisé la farine du blé récolté cette année dans son exploitation agricole. Elle l'utilise pour confectionner une jolie gamme de six pains différents. A Orvin, la Brasserie BLZ Company a collaboré avec les agriculteurs Maud et Thomas Léchet, qui ont cultivé de l'orge. Maltée à la coopérative *La Malticulture*, à Delémont, cette matière première totalement régionale sera utilisée par la brasserie pour élaborer deux mousses orvinoises: la *Jurassic Barlev*, une bière blonde déjà



Arthur Balz, de la Brasserie BLZ Company en compagnie de l'agriculteur Thomas Léchet, lors de la récolte de l'orge à Orvin, photo: © Brasserie BLZ Company



A Mont-Tramelan, Nadine Gerber a fait moudre le blé de son exploitation pour en faire de la farine panifiable. Photo: © Nadine Gerber

existante et désormais labélisée. La nouvelle bière blanche bien-nommée *Chasseral* pourra quant à elle être dégustée dès ce printemps.

A Orvin encore, la Distillerie de l'Echelette propose à présent onze eaux-de-vie à base de matières premières provenant à 100% du Parc Chasseral. Elle s'est associée à la société d'arboriculture locale afin de confectionner du jus de pomme, en valorisant plusieurs centaines de

kilos de pommes récoltées en septembre 2020 par des classes de Bienne et environs dans le cadre de chantiers nature organisés par le Parc.

Producteurs déjà actifs dans le Parc, la Boucherie Junod et la Fromagerie de la Suze, à Corgemont, la Boucherie Vuitel, à Cormoret, et la Fromagerie de la Chaux d'Abel ont eux aussi ajouté des spécialités fromagères et carnées à la liste des produits portant le label *Pro-*

*duits des Parcs suisses*. Du côté de Neuchâtel, les agricultrices Danielle Rouiller (Cernier) et Valérie Thiébaud (Lignièrès) ont labélisé des pâtes *campanelles* à base d'épeautre, ainsi que des farines d'amidonier et de petit-épeautre.

Plusieurs points de vente dans le Parc Chasseral proposent un bel assortiment de ces produits labélisés. La plupart sont aussi disponibles chez les producteurs et une

partie de ces spécialités est identifiable par le carré vert des Parcs suisses. Les producteurs sont à retrouver sur le site [parcchasseral.ch](http://parcchasseral.ch)

**Le label *Produits Parcs suisses*, la garantie de produits locaux et durables**

Tous les produits labélisés dans le Parc Chasseral respectent le cahier des charges des marques régionales *Jura bernois Produits du terroir* ou *Neuchâtel Vins et Terroir*. Délivré par l'Office fédéral de l'Environnement, le label *Produit des Parcs suisses* garantit des produits nés et travaillés dans le Parc Chasseral, dans une éthique de développement durable.

| [parc naturel régional chasseral](http://parc naturel régional chasseral)

**CARTONS DU CŒUR JURA BERNOIS**

**Merci**

Les Cartons du Cœur Jura Bernois remercient chaleureusement tous les donateurs privés et publics – Noël Ensemble, le Kiwanis club Erguël, le Lions club jurassien et le Cide, qui les ont soutenus en leur permettant ainsi de poursuivre leurs activités durant ces temps difficiles. Encore un grand merci et une bonne et heureuse année à tous.

| [cartons du cœur jura bernois](http://cartons du cœur jura bernois)

TOURISME BIENNE-SEELAND ET JURA BERNOIS TOURISME

## Jubilé Friedrich Dürrenmatt

Tourisme Bienne Seeland (TBS) et Jura bernois Tourisme (JbT) célèbrent cette année le 100<sup>e</sup> anniversaire de Friedrich Dürrenmatt avec un nouveau sentier thématique et plusieurs visites à date fixe d'une rando enquête

Né à Konolfingen le 5 janvier 1921, Friedrich Dürrenmatt aurait fêté son 100<sup>e</sup> anniversaire. Cet artiste de renommée internationale a en effet vécu quelque temps dans la région du lac de Bienne, avant de s'installer à Neuchâtel (là où se trouve l'actuel Centre Dürrenmatt Neuchâtel). Profitant de cette opportunité, Tourisme Bienne Seeland (TBS) et Jura bernois Tourisme (JbT) ont réuni leurs forces pour mettre sur pied deux offres touristiques mettant à l'honneur cet illustre personnage.

Ainsi, une rando enquête basée sur le célèbre roman policier *Le Juge et son bourreau* a été lancée en 2019. Cette sortie d'une journée permet aux participants de vivre l'histoire du roman en menant eux-mêmes l'enquête à l'aide des indices récoltés au fil de la journée et des informations obtenues par les interventions d'un comédien rencontré sur le chemin. Encadrée par un accompagnateur en moyenne montagne diplômé et incluant un repas de midi et deux verres de vin, la résolution

de l'enquête se fait autour d'un bon verre de vin de la région. De nouvelles dates sont prévues en 2021 et figurent sur le site [www.bienne-seeland.ch/enquete](http://www.bienne-seeland.ch/enquete). La sortie est également possible pour les groupes sur demande et est spécialement adaptée au team building.

Au courant de l'année 2021, un nouveau sentier thématique sur Friedrich Dürrenmatt verra également le jour dans la région de Gléresse et de Prêles. D'une longueur d'env. 5 km, l'itinéraire débutera avec

une montée en Vinifuni de Gléresse jusqu'à Prêles, puis suivra le chemin à travers la forêt et le vignoble, pour rejoindre à nouveau Gléresse. Destiné à un large public dès 12 ans, le parcours bilingue sera constitué de 13 postes ludiques et didactiques présentant à chaque fois une facette différente de Friedrich Dürrenmatt. Développé en collaboration avec le Centre Dürrenmatt Neuchâtel, la commune mixte de Plateau de Diesse, la commune de Gléresse, Aare Seeland Mobil et Bielersee Tourismus, ce projet a obtenu, en plus de nombreux sponsors privés tel que la fondation Charlotte Kerr Dürrenmatt, des financements du fonds de loterie et de la nouvelle politique régionale. La date d'inauguration n'est pas encore fixée puisque le développement est encore en cours, mais l'ouverture du sentier est prévue au courant de l'année 2021 ([www.bienneseeland.ch/duerrenmatt](http://www.bienneseeland.ch/duerrenmatt)).

Pour fêter le 100<sup>e</sup> anniversaire de Friedrich Dürrenmatt, la bibliothèque nationale suisse a par ailleurs créé un logo ainsi qu'une plateforme regroupant toutes les expositions, manifestations et publications en lien avec cette année de jubilé: [www.duerrenmatt21.ch](http://www.duerrenmatt21.ch).

| [com](http://com)

ASSOCIATION MON REPOS LA NEUVEVILLE

## Le comité des Dames remercie

L'assemblée générale 2020 n'ayant pu se tenir sous sa forme habituelle, en raison de la pandémie, nous vous informons que les comptes 2019 ainsi que le budget 2020 ont été acceptés à

la majorité. Pour 2021, les activités continueront dans la mesure du possible. Nous tenons à remercier tous nos généreux donateurs. Meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021. | [rr](http://rr)

DIVERSTISSEMENT

Sudoku N° 1019

moyen

		5		9	1	2		4
	1		3					
			6	7	2			
	4						6	5
		2		3		8		
9	7							1
			7	6	4			
					3			9
5		6	9	2		4		

Réclame

# Pour vous démarquer en un clin d'œil

**Agence de communication**

Logo / Graphisme  
Site internet

Campagne publicitaire  
Création de stand

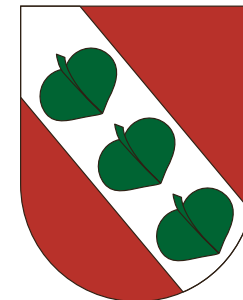
Multimédia  
[www.clin-d-oeil.net](http://www.clin-d-oeil.net)

**Editeur**  
Imprimerie Bechtel SA  
CP 103  
Bellevue 4, 2608 Courtelary  
info@bechtel-imprimerie.ch  
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56  
www.bechteli-imprimerie.ch

**Délai de remise des publications**  
Mardi 12 h  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Tarifs**  
95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA  
Annonces : 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA  
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

# Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

## Cormoret



### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale

Conformément à l'article 65 du règlement d'organisation de la commune municipale de Cormoret, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 14 décembre 2020 est déposé publiquement, à l'administration communale du 15 au 25 janvier 2021.

Pendant le dépôt public, les oppositions éventuelles peuvent être formées par écrit à l'adresse du Conseil municipal.

Cormoret, le 12 janvier 2021

*Le Conseil municipal*

### Avis de construction

**Requérant:** Gérard William et Marie-Pierre Müller, chemin du Torrent 8, 2612 Cormoret.  
**Propriétaire foncier:** Gérard William et Marie-Pierre Müller, chemin du Torrent 8, 2612 Cormoret.  
**Auteur du projet:** Schwaar Immo, CP 62, 2613 Villeret.  
**Projet:** pose d'un panneau publicitaire.  
**Emplacement:** chemin du Torrent 8, 2612 Cormoret.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 15 janvier 2021

*Le Conseil municipal*

## Courtelary



### Avis de construction

**Requérant:** Vuillaume Serge, rue de la Scierie 9, 2608 Courtelary.  
**Auteur du projet:** idem que requérant.  
**Propriétaire foncier:** idem que requérant.  
**Projet de construction:** création d'un couvert à voiture accolé à la maison et au garage existant, bâtiment sis à La Scierie 9 sur parcelle N° 1320, zone HA.  
**Dimension:** selon plans déposés.  
**Genre de construction:** ossature bois.  
**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.  
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.  
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 8 janvier 2021

*Le Secrétariat municipal*

## Mont-Tramelan



### Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 13 novembre 2020

Conformément à la teneur de l'article 61, alinéa 1 du règlement d'organisation de la commune de Mont-Tramelan, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 13 novembre 2020 a été déposé publiquement du 27 novembre 2020 au 28 décembre 2020, selon publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

En application de l'article 61, alinéa 3 du règlement d'organisation, le procès-verbal est ainsi accepté par le Conseil municipal en sa séance du 11 janvier 2021.

Mont-Tramelan, le 15 janvier 2021

*Le Conseil municipal*

## Orvin



### Publication en matière de construction

**Requérant:** Hans-Rudolf Steffen, Les Cernils 202, 2534 Les Prés-d'Orvin.  
**Auteur du projet:** Hans-Rudolf Steffen, Les Cernils 202, 2534 Les Prés-d'Orvin.  
**Propriétaire foncier:** Hans-Rudolf Steffen, Les Cernils 202, 2534 Les Prés-d'Orvin.  
**Projet:** remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau au bâtiment existant sis au lieu-dit « Les Cernils » 202 sur la parcelle N° 1787 aux Prés-d'Orvin.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Dérogation:** article 24 LAT.  
**Dépôt public de la demande:** avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 25 janvier 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti. Le bureau municipal étant fermé du 24 décembre 2020 au 8 janvier 2021, le dossier peut être consulté (sauf jours fériés) durant cette période en prenant rendez-vous au préalable au numéro de téléphone 032 358 01 86.

Orvin, le 24 décembre 2020

*Le Secrétariat municipal*

### Publication en matière de construction

**Requérant:** Hans-Rudolf Knuchel, Kapellstrasse 12, 8853 Lachen.  
**Auteur du projet:** Pärli AG, Marco Bachofner, Renferstrasse 4, 2504 Bienne.  
**Propriétaire foncier:** Hans-Rudolf Knuchel, Kapellstrasse 12, 8853 Lachen  
**Projet:** remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur au bâtiment existant sis au lieu-dit « Les Plans-Dessous » 174a sur la parcelle N° 1794 aux Prés-d'Orvin.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Dérogation:** article 24 LAT.

**Dépôt public de la demande:** avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 25 janvier 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Le bureau municipal étant fermé du 24 décembre 2020 au 8 janvier 2021, le dossier peut être consulté (sauf jours fériés) durant cette période en prenant rendez-vous au préalable au numéro de téléphone 032 358 01 86.

Orvin, le 24 décembre 2020

*Le Secrétariat municipal*

## Renan



### Avis de construction

**Requérant:** Electro Jossen Sàrl, route des Convers 10, 2616 Renan.  
**Auteur du projet:** Electro Jossen Sàrl, route des Convers 10, 2616 Renan.  
**Adresse du projet:** parcelle N° 56, route des Convers 10, 2616 Renan.  
**Descriptif du projet:** création d'un balcon en construction métallique à l'ouest et d'un couvert à voitures en structure en bois et couverture en tôle au nord.  
**Dimension du projet:** selon plans déposés.  
**Construction du projet:** selon plans déposés.  
**Zone d'affectation et de construction:** zone d'activités.  
**Dérogation:** art. 79 du RCC.  
**Zones / périmètres protégés:** -.  
**Objet protégé:** -.

Dépôt public: du 24 décembre 2020 au 25 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 24 décembre 2020

*Le Conseil municipal*

## Romont



### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 59 du règlement d'organisation de la commune de Romont, le procès-verbal de l'assemblée

municipale ordinaire du 14 décembre 2020 est déposé publiquement auprès de l'administration communale du 8 janvier 2021 au 7 février 2021 inclus.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouvertures du guichet.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal.

Romont, le 8 janvier 2021

*Le Conseil municipal*

### Arrêté du Conseil municipal

#### Relatif à la création d'une commission non permanente pour l'étude des travaux à faire dans le bâtiment de l'école

Lors de sa séance du 21 décembre 2020, le Conseil municipal de Romont a, vu l'article 32 du Règlement d'organisation de la commune de Romont, arrêté la disposition suivante:

**Art. 1:** La création d'une commission non permanente chargée d'étudier et de demander des offres pour les travaux à faire dans le bâtiment de l'école à Romont.

**Art. 2:** Elle se compose des 4 membres suivants: Michel Cléménçon, président  
Chantal Voegeli, membre  
Jean-Luc Schenk, membre  
Jean-Marc Challandes, membre

**Art. 3:** Ses tâches se limitent à étudier et soumettre ses propositions au Conseil municipal.

**Art. 4:** Elle ne dispose d'aucune compétence financière.

**Voies de recours:** un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Romont, le 8 janvier 2021

*La Municipalité de Romont*

#### COMMUNE BOURGEOISE DE ROMONT

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Conformément à l'art. 63 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 4 décembre 2020 est déposé publiquement durant 20 jours, soit du 15 janvier 2021 au 3 février 2021.

Durant ce délai, il peut être consulté sur demande préalable chez Valentin Kohler, président (079 214 47 30), ou à l'adresse [www.romont.net/Bourgeoisie/Bourgeoisie.htm](http://www.romont.net/Bourgeoisie/Bourgeoisie.htm).

Durant le dépôt public, les oppositions éventuelles peuvent être formées par écrit devant le conseil bourgeois.

Romont, le 15 janvier 2021

*Le Conseil bourgeois*

# Plus forts ensemble.



prosenectute.ch

IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE



## Saint-Imier



### Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC)

#### Changement d'affectation de la ZUP J 1 vers la zone mixte 1 C3a

**Procédure:** conformément à l'article 60 de la loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, la commune municipale de Saint-Imier dépose publiquement le projet de changement d'affectation de la ZUP J 1 vers la zone mixte 1 C3a.

**Dépôt public:** du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclusivement. Le projet de modification, le rapport explicatif et ses annexes sont consultables pendant la période de dépôt public auprès du service d'urbanisme et mobilité, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Les éventuelles séances de conciliation auront lieu directement à la suite du dépôt public.

**Oppositions:** les oppositions ou les réserves de droit écrites et motivées à l'encontre du projet de modification seront adressées au service d'urbanisme et mobilité pendant le délai de dépôt public.

Saint-Imier, le 15 janvier 2021

*Le Chef du service d'urbanisme  
Nicolas Vuilleumier*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Profil-Job Sàrl, p. a. Estate Agency Management SA, Cour de Saint-Pierre 7, case postale 3157, 1211 Genève 3.

**Auteur du projet:** W. Heiri Architektur Immobilien und Treuhand AG, Dorfstrasse 44, 2544 Bettlach.

**Emplacement:** parcelle N° 174, au lieu-dit: «rue Francillon 19», commune de Saint-Imier.  
**Projet:** changement d'affectation d'un entrepôt en un bar / restaurant avec salle de jeux (nord) et d'un take-away à l'avant (sud).

**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.

**Zones:** M1 et C4b.

**Zone de protection:** périmètre de protection de l'ancienne localité PP.

**Recensement architectural:** digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2021

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

### Permis de construire 18-06

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Polisar SA, Tilia et Pascal De Matteis, rue de la Clef 3, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** idem MO.

**Adresse du projet:** BF 387, rue de la Clef 3, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** implantation d'un totem d'entreprises.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** PQ La Clef.

**Dérogation:** –

**Zones / périmètres protégés:** –

**Objet protégé:** –

**Dépôt public:** du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai

et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 janvier 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier*

### Permis de construire 20-93

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Marc Bernasconi, rue des Electricies 53, 2300 La Chaux-de-Fonds.

**Auteur du projet:** MBR Architecture, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

**Adresse du projet:** BF 793, rue du Midi 32, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** transformation d'un local commercial en appartement (changement d'affectation) demande a posteriori.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Construction du projet:** selon plans déposés.

**ZH:** ZHfmd C3c.

**Dérogation:** –

**Zones / périmètres protégés:** périmètre de protection et de conservation PC 3.

**Objet protégé:** bâtiment digne de conservation.

**Dépôt public:** du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 janvier 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier*

### Permis de construire 20-92

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Bourgeoisie de Saint-Imier, Ludovic Zürcher, CP 56, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** pga, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.

**Adresse du projet:** BF 716, rue du Docteur-Schwab 23, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** isolation et réfection de la toiture, isolation et réfection de l'enveloppe du bâtiment, ouvertures en façades, création de trois fenêtres en pente en pan nord, installation d'une pompe à chaleur, transformations intérieures et création d'un local d'archivage.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** zone mixte M1 C3c.

**Dérogations:** –

**Zones / périmètres protégés:** périmètre de protection et de conservation du site bâti.

**Objet protégé:** –

**Dépôt public:** du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 janvier 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité*

*Nicolas Vuilleumier*

## Sauge



### Avis de construction

**Requérants:** Maria et Patrick Riesen, chemin des Oeuchettes 23, 2536 Plagne.

**Auteurs du projet:** Maria et Patrick Riesen, chemin des Oeuchettes 23, 2536 Plagne.

**Propriétaires fonciers:** Maria et Patrick Riesen, chemin des Oeuchettes 23, 2536 Plagne.

**Projet:** construction de 2 murs de soutènement en blocs de granit gris et pose d'un spa de natation sis sur parcelle N° 1071 au chemin des Oeuchettes 23 à Plagne, zone H2. Construction d'un carport en bois naturel avec toit plat sis sur parcelle N° 1072 au chemin des Oeuchettes 25 à Plagne, zone H2.

**Genre de construction:** selon descriptif détaillé déposé.

**Objet protégé:** néant.

**Dimensions:** selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 21 décembre 2020

*Le Conseil municipal*

### Avis de construction

**Requérants:** Nicole et Serge Käslin, chemin des Oeuchettes 21, 2536 Plagne.

**Auteur du projet:** Serge Käslin, chemin des Oeuchettes 21, 2536 Plagne.

**Propriétaires fonciers:** Nicole et Serge Käslin, chemin des Oeuchettes 21, 2536 Plagne.

**Projet:** pose d'un sauna, d'un jacuzzi, d'un jardin d'hiver et d'une serre sis sur parcelle N° 1072, chemin des Oeuchettes 21 à Plagne, zone H2.

**Genre de construction:** selon descriptif détaillé déposé.

**Objet protégé:** néant.

**Dimensions:** selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 21 décembre 2020

*Le Conseil municipal*

Réclame

**Votre don en bonnes mains.**  
Avec le label de qualité Zewo, vous avez la certitude que votre don est utile et efficace.

**ZEWO**  
CERTIFIÉ  
CERTIFIÉ

## Sonceboz-Sombeval



### Avis de construction

**Requérants:** Raffard-Colombani Arthur et Lisa, Champ du Ritat 24 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

**Auteur du projet:** Magicpool SA, Frobenstrasse 57 à 4053 Basel.

**Emplacement:** lieu-dit: Champ du Ritat 24, parcelle N° 1033 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

**Projet:** mise en place d'une piscine avec pompe à chaleur.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** H2.

**Dérogation:** –

**Périmètre protégé:** –

**Objet protégé:** –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 15 janvier 2020

*Le Bureau communal*

### Avis de construction

**Requérants:** Philippe et Nathalie Steiner, rue de la Combe 3 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

**Auteurs du projet:** Philippe et Nathalie Steiner, rue de la Combe 3 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

**Emplacement:** lieu-dit: rue de la Combe 3, parcelle N° 624 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

**Projet:** remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade sud et mise en place d'un canal de fumée en façade nord.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés

**Zone:** H2.

**Dérogation:** --.

**Périmètre protégé:** --

**Objet protégé:** --.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 24 décembre 2020

*Le Bureau communal*

## Sonvilier



### Election complémentaire pour le Conseil municipal du 7 mars 2021

Les électrices et électeurs de la commune de Sonvilier sont appelés à procéder, par les urnes et au système majoritaire, à l'élection complémentaire d'un/e membre du Conseil municipal, pour une période de 4 ans (1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024).

Le vote aura lieu à la salle polyvalente du collège le

**dimanche 7 mars 2021,  
de 10h à 12h**

En cas de ballottage, le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 14 mars 2021, aux mêmes heures et dans le même local.

Conformément à l'article 22 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune de Sonvilier, les listes des candidats doivent être déposées au secrétariat municipal, au plus tard le vendredi du 37<sup>e</sup> jour précédant le scrutin à 17h, soit le vendredi 29 janvier 2021.

Pour être éligibles, les candidats doivent être au bénéfice de leurs droits civiques dans la commune de Sonvilier.

Les listes ne peuvent pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à repourvoir. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices, qui ne peuvent pas signer deux listes de candidats pour la même fonction. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils ou elles se trouvent.

Réclame

Le/la conseiller/s/ère municipal/e sera immédiatement rééligible et élu/e tacitement si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de siège à repourvoir.

### Approbation du procès-verbal de l'Assemblée municipale

Conformément à l'art. 69 du règlement d'organisation de la commune de Sonvilier, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 10 décembre 2020 a été déposé publiquement au secrétariat municipal dans les 30 jours suivant l'Assemblée.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque. En application de l'article 69 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été accepté par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 janvier 2021.

### Approbation de la modification du règlement sur l'alimentation en eau

Au terme du délai de recours, la modification du règlement sur l'alimentation en eau, adopté par l'Assemblée municipale du 17 septembre 2020, n'a fait l'objet d'aucun recours et entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et abroge toutes dispositions antérieures qui lui sont contraires.

Sonvilier, 15 janvier 2021

*Le Conseil municipal*

## Tramelan



### Avis de construction N° 2020/66

**Requérante:** La Trame SA, André Chiquet, rue Jolimont 28, 2720 Tramelan.

**Auteur du projet:** GMA architecture Sàrl, Gilles Marchand arch. Dipl. EPF/SIA/reg A, rue des Prés 43, 2710 Tavannes.

**Projet:** modification du permis de construire N° 131/2020-huc délivré par la Préfecture du Jura bernois le 11.12.2020 : suppression du niveau en sous-sol (bât. N° 98) et agrandissement du garage semi-enterré au nord-ouest (bât. N°98a) pour 12 places de parc communes aux immeubles Grand-Rue 98 et Grand-Rue 100. Parcelle N° 2451 & 3547, zone PQ «Crêt-Georges Ouest».

**Emplacement:** Grand-Rue 98 et 98a, 2720 Tramelan.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Fondations:** béton armé; construction portante: mur et plafonds béton armé; façades: crépis couleur gris-beige; toit: terre végétale, couleur vert.

**Recensement architectural:** ensemble bâti: B.

**Protection des eaux:** zone de protection éolignée (zone S3).

La mise à l'enquête publique a lieu du 24 décembre 2020 au 23 janvier 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible également par courriel sur demande ou consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 24 décembre 2020

*La Commune de Tramelan*

**Emplacement:** parcelles N°s 265, 614, 623, 633, 635, 637, 638, 1987, 1988, 3426, 3427, 3430, 3431, 3432, 3433, 3434, 3435, au lieu-dit: «La Fin des Lovières», commune de Tramelan.

**Projet:** construction d'une nouvelle usine comprenant un parking souterrain (178 places de stationnement) et aménagement de 12 places de stationnement extérieures, stockage provisoire de matériaux d'excavation et déviation provisoire du chemin en groise situé à l'est du bâtiment projeté pendant la durée du chantier.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zones:** PQ «Fin des Lovières» et agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 décembre 2020

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

## Jura bernois

CENTRE RÉGIONAL DE COMPÉTENCES ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS

### Règlement adopté

L'assemblée des délégués du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois a adopté le règlement sur le statut du personnel et les traitements. Il entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sous réserve d'un recours dans les 30 jours à la préfecture.

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** EMP Ebauches Micromécanique Precitrame SA, rue de la Combe-Aubert 3, 2720 Tramelan.

**Auteur du projet:** Philippe Langel SA, Architecte dipl. EPFL/SIA, rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Partout à votre secours, jour et nuit!

Devenez donateur: [www.rega.ch](http://www.rega.ch)

**POUR SE CONSOLER, CARMEN S'ENTAILLE LA PEAU...**

**CELA T'ARRIVE-T-IL AUSSI?**

**Prends ta vie au sérieux! Tu peux nous parler, nous sommes là pour toi.**

[parler-peut-aider.ch](http://parler-peut-aider.ch)

[psy.ch](http://psy.ch) **Tel 143**  
Die Dargebotene Hand Nordwest  
La Main Tendue Nord-Ouest

“ **UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT.** ” - PYTHAGORE -



Credit photo: François Darnigny

**ELA**  
SUISSE / SCHWEIZ

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse!

IBAN: CH02 0900 0000 1737 1750 7